

Faculté de droit et de criminologie

Continuer d'être après l'assassinat de son enfant

Trajectoires biographiques et expérience du
collectif par le récit de vie

Étudiante : NOSJEAN Esther
Promoteurs : JANSSEN Christophe & RENARD Bertrand
Lecteur : ENGLEBERT Jérôme
Année académique : 2025 – 2026
Master de Criminologie, finalité spécialisée : Intervention

Plagiat et erreur méthodologique grave

Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 107 à 114 du règlement général des études et des examens.

Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation*.

En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

* A ce sujet, voy. notamment <http://www.uclouvain.be/plagiat>.

Engagement d'intégrité – Travaux écrits et mémoires d'étudiant.e.s

Je reconnais avoir pris connaissance des règles d'or de l'honnêteté intellectuelle ainsi que des Lignes directrices sur l'usage responsable des outils d'intelligence artificielle de l'UCLouvain (disponibles sur le site www.uclouvain.be/drt - page "règlements") et je m'engage à respecter les valeurs d'intégrité et d'honnêteté qui fondent les règles et recommandations adoptées au sein de la communauté universitaire.

En particulier :

Engagement sur l'authenticité de mon mémoire/travail écrit

- Je déclare sur l'honneur que j'ai préparé et rédigé moi-même ce mémoire/travail écrit.

Reconnaissance du plagiat comme faute

- Je suis conscient·e que le plagiat consiste à réutiliser d'autres documents et sources, même partiellement, sans mentionner le nom de l'auteur ni/ou de la source. Reproduire littéralement des passages d'un autre document, éventuellement traduits, sans les placer entre guillemets, même si l'auteur et la source de cette œuvre sont mentionnés, constitue également un plagiat.
- Je reconnais que le plagiat constitue une faute grave qui entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du Règlement général des études et des examens (RGEE).
- Je m'engage à ce que mon mémoire/travail ne constitue pas une reprise, même partielle, d'un autre document publié ou non, attribué à une personne ou anonyme.

Engagement à citer mes sources

- Je m'engage à attribuer à leur(s) auteur(s) toutes les idées, informations, données sur lesquelles je m'appuie. Je m'engage à référencer tous les emprunts intégrés au mémoire/travail (sous la forme de phrases, graphes, cartes, schémas, tableaux, etc.). Les références (par exemple, en note de bas de page) sont conformes aux exigences académiques et scientifiques (telles que présentées dans les cours de méthodologie, les séances de formation liées au Séminaire d'accompagnement des mémoires en Master et les guides de citation).

Engagement quant à l'usage d'outils d'intelligence artificielle (IA) générative

- Je m'engage à utiliser les outils d'IA générative, en particulier les générateurs de textes, de manière responsable, comme complément de mon apprentissage et sans chercher à contourner les exigences académiques.
- Je m'engage à respecter les Lignes directrices relatives à l'usage responsable de l'IA générative. Elles m'obligent notamment à référencer adéquatement les outils d'IA lorsque je reprends de manière littérale les contenus qu'ils ont générés. En revanche, certains usages de ces outils, par exemple comme assistant linguistique (pour corriger l'orthographe, la syntaxe ou le style), ne doivent pas être mentionnés.
- Je suis conscient·e que les contenus générés par ces outils d'IA ne reflètent pas nécessairement les faits/sources et je m'engage donc à toujours vérifier l'exactitude de ces contenus dans une démarche scientifique.
- Je m'engage à respecter toutes les consignes spécifiques pour le travail/mémoire, ainsi que les exigences de transparence et de documentation du processus ayant abouti au travail/mémoire, notamment en sauvegardant les conversations avec ces outils d'IA.
- Je m'engage à fournir, sur demande, des explications sur la manière dont j'ai utilisé ces outils.
- Je reconnais que le non-respect de ces exigences et de l'intégrité académique peut constituer un abus et être considéré comme une irrégularité au titre des articles 107 et suivants du RGEE et entraîner des sanctions telles que prévues aux articles 111 et suivants du RGEE.

Remerciements

Dans un premier temps, je tiens à remercier chaleureusement Christophe Janssen et Bertrand Renard pour la confiance qu'ils m'ont accordée en me confiant ce projet de mémoire. Je remercie également Juliette et Pauline, également engagées dans les recherches autour du collectif. À tous les quatre, merci pour leurs conseils, leurs réflexions partagées et leur écoute attentive, qui ont nourri de manière essentielle la construction de ce travail.

Je souhaite également adresser mes plus sincères remerciements à Élodie, Joachim et Gauthier pour leur confiance et leur soutien tout au long de cette recherche. Leur accompagnement m'a permis de développer une sensibilité clinique singulière, grâce à laquelle j'ai pu habiter avec davantage de justesse l'espace de la rencontre avec les participants.

Je tiens bien sûr à remercier profondément mes proches pour leur présence constante au cours de ce travail. Leur soutien indéfectible, leurs encouragements et leur confiance m'ont accompagnée tout au long de ces années universitaires. Leur écoute, leurs conseils ainsi que leurs relectures attentives ont constitué une aide précieuse. Je pense tout particulièrement à Rafael, Eloïse, Mary, Alice et Romane. J'adresse également toute ma reconnaissance à mes parents ainsi qu'à ma sœur.

Enfin, je remercie le collectif de nous avoir permis de mener cette recherche. Je tiens surtout à exprimer ma profonde gratitude aux parents qui m'ont accordé leur confiance. En acceptant de m'ouvrir un espace de parole et de partage, ils m'ont permis de rencontrer une part de leur histoire et de leur vécu. Ce mémoire n'aurait pu voir le jour sans la confiance précieuse qu'ils m'ont témoignée. Pour cela, je leur adresse toute ma reconnaissance.

« (...) qui dit "instant" dit instant fatal : l'instant c'est l'enveloppement réciproque et contradictoire de l'avant et l'après ; on est encore ce qu'on va cesser d'être et déjà ce qu'on va devenir ; on vit sa mort, on meurt sa vie ; on se sent soi-même et un autre, l'éternel est présent dans un atome de durée ; au sein de la vie la plus pleine on pressent qu'on ne fera plus que survivre, on a peur de l'avenir »

Sartre, 1952, p. 9.

Table des matières

I. Introduction	- 1 -
1. La contextualisation de la recherche.....	- 2 -
2. Pourquoi cette recherche ?	- 3 -
3. La structure du mémoire.....	- 4 -
II. Cadre théorique.....	- 5 -
1. Le deuil traumatique après l'assassinat de son enfant	- 5 -
1.1. La spécificité du deuil parental	- 5 -
1.2. Le potentiel traumatique de la violence de l'assassinat	- 7 -
1.3. Le deuil traumatique	- 11 -
2. Le collectif comme espace.....	- 13 -
2.1. La définition du groupe et du collectif	- 13 -
2.2. Les fonctions du collectif.....	- 15 -
2.3. Le collectif dans les situations traumatiques	- 17 -
3. La trajectoire biographique.....	- 18 -
3.1. Notre définition de la trajectoire biographique	- 18 -
3.2. Le traumatisme et la rupture biographique	- 19 -
3.3. Le rôle du collectif dans la reconstruction d'une trajectoire biographique	- 21 -
4. L'articulation au sein de notre recherche.....	- 22 -
4.1. L'articulation de trois dimensions.....	- 22 -
4.2. La problématisation et la question de recherche	- 22 -
III. Cadre méthodologique	- 23 -
1. Le positionnement épistémologique de la recherche	- 23 -
1.1. Une approche sociologique compréhensive	- 23 -
1.2. Une recherche qualitative	- 24 -
1.3. Une démarche inductive.....	- 24 -
2. Le récit de vie comme dispositif méthodologique	- 25 -
2.1. Le récit de vie comme méthodologie en sciences sociales	- 25 -
2.2. La pertinence du récit de vie pour notre objet d'étude	- 26 -
3. Le terrain de recherche.....	- 28 -
3.1. La présentation du Collectif des Familles d'Enfants Assassinés (CFEA)	- 28 -
3.2. L'accès au terrain	- 29 -
3.3. La composition de notre échantillon.....	- 30 -
3.4. L'intégration des couples dans le dispositif.....	- 30 -
4. Le protocole de recherche	- 31 -
4.1. La contractualisation et le consentement	- 31 -
4.2. L'organisation des entretiens.....	- 33 -
4.3. Les consignes d'entretien	- 35 -
5. La récolte de données.....	- 38 -
5.1. Les conditions matérielles des entretiens	- 38 -
5.2. L'enregistrement et la retranscription	- 39 -
5.3. Mon positionnement de chercheuse	- 40 -
6. Les méthodes d'analyse des données.....	- 41 -
6.1. L'analyse chronologique.....	- 41 -
6.2. L'analyse thématique	- 41 -
6.3. La pertinence de l'analyse thématique pour notre objet d'étude	- 42 -

6.4. La mise en œuvre des méthodes d'analyse	- 42 -
7. Les difficultés rencontrées	- 43 -
IV. Résultats de l'analyse	- 45 -
1. Des trajectoires déjà marquées par des fragilités du lien.....	- 45 -
1.1. Le déséquilibre relationnel comme inscription du lien.....	- 45 -
1.2. Des expériences précoces de manque	- 47 -
1.3. Les tentatives précoces de réparation	- 48 -
2. L'assassinat comme rupture violente de la continuité	- 51 -
2.1. La rupture biographique.....	- 52 -
2.2. L'effondrement psychique	- 54 -
2.3. La désaffiliation sociale.....	- 57 -
2.4. L'expérience d'abandon institutionnel	- 59 -
3. Les réponses à la rupture : entre désorganisation et mobilisation	- 61 -
3.1. Les modalités défensives	- 61 -
3.2. Le sens donné à l'impuissance et à l'injustice.....	- 66 -
3.3. La place de la désorganisation.....	- 67 -
4. Le collectif comme espace central de reconfiguration	- 69 -
4.1. L'entrée dans le collectif.....	- 69 -
4.2. Les fonctions psychiques de ce collectif.....	- 70 -
4.3. La transformation des positions subjectives.....	- 72 -
4.4. Le collectif comme extension projective	- 74 -
5. Dans une perspective de continuité.....	- 75 -
5.1. La continuité identitaire	- 76 -
5.2. Un maintien du lien avec leur enfant	- 77 -
5.3. Une coexistence entre continuité et rupture	- 79 -
6. Conclusion de l'analyse.....	- 81 -
V. Discussion.....	- 85 -
IV. Conclusion générale.....	- 89 -
VII. Bibliographie	- 91 -
1. Littérature scientifique	- 91 -
2. Textes juridiques.....	- 102 -
VIII. Annexes	- 103 -
Annexe n°1 : L'explication des projets par les promoteurs.....	- 103 -
Annexe n°2 : Ma demande aux parents pour participer à l'étude.....	- 104 -
Annexe n°3 : Le contrat.....	- 105 -
Annexe n°4 : Les propositions concernant l'anonymisation	- 107 -
Annexe n°5 : Les récits chronologiques	- 108 -
5.1. Récit chronologique : Madame M.....	- 108 -
5.2. Récit chronologique : Monsieur F.	- 114 -
5.3. Récit chronologique : Madame A.	- 118 -
5.4. Récit chronologique : Monsieur J.....	- 123 -
Annexe n°6 : L'arbre thématique	- 128 -

Glossaire

AICS : Auteurs d'Infractions à Caractère Sexuel

Amargi : Dispositif proche de la justice restaurative, proposant des rencontres en prison entre auteurs d'infractions et victimes

APA : Association américaine de psychologie (American Psychological Association)

ASBL : Association Sans But Lucratif

CFEA : Collectif des Familles d'Enfants Assassinés

DSM-V : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux 5^{ème} version (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders n°5)

TSPT : Trouble de Stress Post-Traumatique

UPPL : Unité de Psychopathologie Légale

I. Introduction

Certains instants semblent tellement envelopper l'expérience qu'ils paraissent excéder les capacités mêmes de la pensée. La mort d'un enfant fait partie de ces expériences limites. Lorsqu'elle survient, elle ne laisse pas seulement une trace dans l'histoire : elle vient ébranler les fondements mêmes du sens, du temps et du lien.

Certaines formes de mort viennent encore radicaliser cette épreuve. L'assassinat de son enfant introduit une dimension supplémentaire : celle d'un acte intentionnel, pensé, dirigé. Là où la mort peut parfois être inscrite dans l'ordre du monde, l'assassinat vient rompre une possibilité d'inscription, confrontant les parents à une violence qui excède les cadres habituels de compréhension. Il ne s'agit donc plus seulement de perdre un enfant, mais de faire face à une mort infligée, voulue, qui engage la question de l'humanité.

Dans ce contexte, la dimension traumatique ne tient pas uniquement à la perte, mais aussi à la confrontation brutale à une réalité qui déborde. La mort devient alors, pour ceux qui y sont confrontés, non plus une abstraction ou une éventualité, mais une expérience psychique immédiate, difficilement pensable.

C'est dans cet impact, habité au présent, où tout semble faire fusion au sein d'un seul et même instant fatal que nous nous arrêtons. Au sein de ce mémoire, nous détricotons cet instant, nous allons voir au-dedans et au dehors de l'impact. Car l'événement traumatique ne se limite pas à ce qu'il produit au moment où il surgit. Il continue. Il persiste dans les corps, dans les liens, dans les silences, dans le rapport au temps. Quelque chose demeure figé tandis qu'autre chose continue malgré tout d'avancer. Le quotidien reprend, le monde poursuit son mouvement, mais pour celui qui traverse l'effraction, le temps ne semble plus obéir tout à fait aux mêmes lois.

Il y a alors une coexistence étrange entre rupture et continuité. Une part de l'existence paraît arrêtée dans l'instant de la perte tandis qu'une autre cherche encore à habiter le monde, à maintenir du lien, à poursuivre quelque chose de soi malgré l'irréversibilité. Comme si le sujet devait désormais vivre à l'intérieur de cette tension : continuer, sans que rien ne puisse réellement continuer comme avant. Peut-être est-ce précisément là que se situe l'expérience

traumatique : dans cet espace paradoxal et liminal où présence et absence, dedans et dehors, vie et mort, restent noués sans jamais totalement se résoudre.

Dès lors, une question se pose : comment vivre avec cet instant ? Comment lui donner une place, un sens, dans une trajectoire de vie qui en a été profondément bouleversée ?

1. La contextualisation de la recherche

Nous avons eu pour ambition dans le cadre de cette recherche, de nous intéresser à des parents aux trajectoires marquées par la perte d'un enfant par assassinat. L'objectif est de tenter de saisir ce qu'ils vivent dans toute leur complexité. Quand le traumatisme expose l'individu à la mort (Fossati, 2023), la place d'un collectif peut alors devenir porteuse d'enjeux existentiels importants. L'intérêt pour ce sujet est apparu lors de la rencontre de Monsieur Janssen et Monsieur Renard avec le Collectif des Familles d'Enfants Assassinnés (CFEA). Un collectif de parents ayant perdu un enfant par assassinat. C'est après cette rencontre que les professeurs ont partagé leurs réflexions autour de ce collectif. L'une de ces réflexions a particulièrement résonné avec mes intérêts et ce que j'aspire à devenir en tant que future criminologue : il serait intéressant de pouvoir étudier les trajectoires biographiques de certains membres du collectif.

Durant mon stage de Master en criminologie à l'Unité de Psychopathologie Légale (UPPL), j'ai pu découvrir les groupes de responsabilisation Triangle. Ces groupes ont pour objectif de sensibiliser et responsabiliser les personnes auteur d'infractions à caractère sexuel (AICS) à leur passage à l'acte, à la question d'autrui et à la sexualité de manière plus générale. Durant cette expérience, j'ai pu saisir que l'être-en-groupe n'est pas un simple dispositif, mais bien un *Mitsein* (Heidegger, 1986) c'est-à-dire « être-avec » : une façon d'être au monde en compagnie de l'autre. La groupalité peut être pensée comme une réalité intentionnelle partagée, dotée d'une structure propre. Elle montre que le « nous » ne se réduit ni à une juxtaposition d'individus ni à une simple coordination d'actions, mais constitue une forme d'unité vécue (Walther, 1922). C'est dans cette perspective que nous avons imaginé que, dans un contexte de deuil traumatique, l'appartenance à un collectif pouvait s'inscrire de manière notable dans les trajectoires de vie des membres qui le composent.

2. Pourquoi cette recherche ?

Nous avons trouvé, dans la littérature, quelques études reprenant l'expérience du collectif chez des parents ayant perdu un enfant. Par exemple, une étude néerlandaise (Gijzen, 2016) a tenté de comprendre l'expérience que des parents ayant perdu un enfant traversent. Il a été montré que les groupes représentent pour eux des espaces de *fellow sufferers*, c'est-à-dire des pairs partageant une expérience similaire. Une autre étude, américaine, a révélé que la perte d'un enfant est plus intense et traumatique que tout autre type de perte. Il a été démontré que les personnes en deuil traumatique tirent davantage profit de la thérapie de groupe que les autres types de personnes en deuil (Heidecker, 2003). Conrad, en 1998 a écrit un livre : *When a Child Has Been Murdered : Ways You Can Help the Grieving Parents*. L'auteure est elle-même parent en deuil et elle y a mêlé son expérience personnelle à celle de 22 autres parents en deuil qu'elle a interviewés. Le livre aborde la façon dont cette expérience crée une rupture symbolique mêlant différents sentiments comme la colère, l'injustice ou la tristesse (Conrad, 1998). Weis Farone, (2000) en fait une critique en expliquant que cet ouvrage est avant tout destiné aux personnes concernées mais aussi à tout praticien souhaitant se former sur la question du deuil. Cet ouvrage offre selon elle une présentation des problèmes qui se posent et des outils pouvant être utilisés pour y faire face (Weis Farone, 2000). Il est aussi important de préciser que dans la littérature, le concept d'*enfant* est très souvent rattaché à l'âge, à la minorité légale. Par exemple, dans le cadre de la recherche de Gijzen (2016), les parents éligibles à la recherche étaient ceux qui avaient perdu un enfant de deux ans maximum.

Notre recherche montre une certaine originalité dans la mesure où la littérature interroge régulièrement la groupalité à travers l'aspect thérapeutique de celle-ci. Les recherches nous éclairent également sur le soutien dont les parents ayant été confrontés à la mort de leur enfant peuvent avoir besoin. De plus, dans le cadre du CFEA et de ce mémoire, le concept d'*enfant* renvoie au lien de filiation et non à l'âge de ce dernier. L'assassinat est également une donnée assez précise concernant la mort de l'enfant. Nous avons choisi de le prendre en compte dans la mesure où celui-ci entraîne une mort violente tant vis-à-vis de l'intention que de la question du sens qu'il pose. Nous chercherons donc à pouvoir mettre en perspective un vécu potentiellement traumatique tel que celui de parents vivant cette perte avec la question du collectif et du lien à l'autre dans cette modalité de rencontre. Dans le

cadre de ce mémoire, nous ne ferons pas l'analyse du collectif en tant qu'outil de soutien ou bien d'intervention psychosociale. Nous avons choisi d'explorer non pas le collectif comme dispositif, mais comme expérience vécue, susceptible de s'inscrire dans les trajectoires de parents ayant perdu un enfant par assassinat, et d'y occuper une place singulière dans la mise en sens de cette épreuve. L'objectif n'est pas celui de référencer les bénéfices et les effets du collectif mais bien de pouvoir l'appréhender comme objet de sens en soi pour le sujet. La question du collectif sera abordée à travers ce qu'il représente pour les personnes qui sont membres.

3. La structure du mémoire

Ce mémoire sera divisé en trois parties afin de pouvoir mener une réflexion autour de ce sujet. Dans une première partie, à partir du cadre théorique, nous tenterons de clarifier et définir les principaux concepts qui sont au centre de ce mémoire. Nous les articulerons ensemble pour aboutir à une problématique et une question de recherche. Dans la deuxième partie, le cadre méthodologique sera présenté et appliqué pour répondre à la question de recherche. Ici, seront présentés le terrain de recherche, le récit de vie comme dispositif, le protocole ainsi que la méthode d'analyse. Enfin, la troisième partie sera dédiée à l'analyse des récits de vie de parents ayant perdu un enfant par assassinat.

II. Cadre théorique

Cette partie nous permettra d'élaborer le cadre théorique de notre recherche. Nous allons discuter des principaux concepts qui sont au centre de ce mémoire. Nous commencerons par explorer la question du deuil traumatique après l'assassinat de son enfant en spécifiant les enjeux du deuil parental, la violence de l'assassinat et les dynamiques d'un deuil traumatique. Ensuite, nous nous pencherons sur le collectif comme espace en allant de la définition de ce qu'est un collectif jusqu'à sa place dans les situations traumatiques en passant par ses fonctions. Enfin, nous définirons la trajectoire biographique, concept essentiel pour tenter de comprendre dans quel cadre nous inscrivons les questions du deuil et du collectif.

1. Le deuil traumatique après l'assassinat de son enfant

1.1. La spécificité du deuil parental

Tout d'abord, il nous paraît important de définir le deuil, concept central de notre recherche. Le deuil est un travail intrapsychique qui se définit comme le désinvestissement progressif d'un objet perdu. Son objectif est de pouvoir réinvestir ailleurs la libido portée pour cet objet (Freud, 1917). Cette définition est intéressante dans la mesure où elle est définie comme un processus psychique dynamique de désinvestissement et d'investissement d'un autre objet. La spécificité du deuil parental est que le désinvestissement, ou bien le détachement que Freud théorise, est discutable lorsque l'on parle d'un parent qui a perdu son enfant. La persistance du lien doit ainsi être prise en compte lorsque l'on pense le deuil d'un parent. Il y a une particularité dans le lien parent-enfant. Le parent investit son enfant narcissiquement et fantasmatiquement ce qui ne le rend plus objet mais aussi projection et sens (Lebovici, 1983). Avoir un enfant, c'est aussi devenir parent. La parentalité peut être définie comme l'ensemble des fonctions psychiques, symboliques, sociales et relationnelles liées au fait d'être parent (Houzel, 1999). Elle engage l'identité, la filiation, la transmission et l'inscription transgénérationnelle (Ciccone, 2014). La perte d'un enfant constitue alors une atteinte majeure à ces dimensions. Être parent et perdre son enfant serait alors aussi faire face à une série de pertes : d'un être aimé, d'un projet, d'une projection, d'un idéal, de l'identité d'être parent de cet enfant d'une certaine manière (Coum, 2017). La perte de cette

parentalité induit une perte de ce qui en soi est venu s'inscrire dans la projection faite sur l'enfant :

« La perte de l'enfant est alors double blessure. Blessure par la perte de ce qui de soi-même s'était logé en lui : espoirs, missions, ambitions... blessure face à la soustraction de ce qui, comme objet, s'offrait comme point d'appui à ce qui, de soi, ne trouve plus à quoi s'accrocher pour retrouver ce supplément d'âme. La douleur de perdre un enfant est donc non seulement deuil de ce qui n'est plus et à quoi l'on tenait pour y avoir logé un peu de soi, mais aussi de ce qui ne sera jamais et à quoi l'on tenait plus encore en ce qu'il ouvrait le champ des possibles donc de l'espoir, pour soi... »

Coum, 2017

En reprenant la définition du deuil par Freud, nous pouvons alors en déduire que le désinvestissement de l'objet et le réinvestissement ailleurs est un processus psychique encore plus intense pour le parent car ça ne concerne pas que l'objet perdu. Le deuil n'est pas seulement un détachement, mais une perte qui engage le sujet lui-même (Allouch, 2007). C'est pourquoi notre recherche s'appuiera sur une définition subjectivante du deuil comme quelque chose qui travaille et non quelque chose à travailler (Coum, 2017). De cette manière, nous pouvons définir le deuil parental comme un processus dynamique, intrapsychique et subjectif qui tend à concevoir que ce qui appartenait au sujet en relation avec l'objet est perdu. C'est un processus de réinvestissement ailleurs de ce qui a été perdu, autrefois porté par cet objet.

En plus de prendre forme dans la multiplicité des pertes qu'entraîne le deuil d'un enfant, la spécificité du deuil parental s'inscrit également dans sa dimension violente car désorganisatrice (Hanus, 2006). Sa violence désorganisatrice est celle de l'inversion de l'ordre naturel des choses, en l'occurrence, de la succession des générations. Le deuil devient alors spécifique dans sa façon d'inscrire biographiquement et familialement cet évènement désorganisateur (Coum, 2017). Cela vient mettre en rupture le sens donné à l'ordre et à la logique. D'autre part, l'une des fonctions de la parentalité c'est aussi la protection (Sellenet, 2007). La perte d'un enfant peut alors signifier l'échec dans sa mission d'être parent (Coum, 2017). La violence de ce que symbolise cet échec peut être mise en relation avec une certaine culpabilité, théorisée dans le deuil parental :

« Le deuil des parents est caractérisé par l'intensité et la profondeur des sentiments de culpabilité qui s'expriment quelque fois par la colère, celle-ci peut être dirigée sur les proches ou sur les membres de l'équipe soignante qui ont pris en charge leur enfant. Cette culpabilité des parents reflète l'intensité de la blessure narcissique que représente pour eux leur impuissance à ne pas avoir pu maintenir leur enfant en vie. »

Coq & al., 2009

« Et finalement avoir des enfants, n'est-ce pas pour nous tous l'unique accès à l'immortalité ? » (Freud, 1899). Perdre un enfant renvoie inévitablement à sa propre mort et aux angoisses qui y sont liées. La perte du sens de la logique évoquée plus haut renvoie de façon brutale au trouble de l'énigme : pourquoi ? Pourquoi lui et pourquoi nous ? (Coum, 2017). L'angoisse de vide associé à la mort s'invite dans ce contexte : l'angoisse du vide laissée dans le berceau (Soubieux, 2011). Bien que les enfants dont nous parlons dans notre recherche soient des adultes, symboliquement, le berceau laissé vide nous permet de penser comment, psychiquement, la parentalité se retrouve autour d'un vide, au même titre que des parents se retrouvant autour d'un berceau vide. Ce vide associé aux pertes quand vient la mort d'un enfant concerne en réalité des éléments perdus qui constituaient autrefois une certaine réponse à la question du sens de l'existence (Coum, 2017).

La spécificité du deuil parental réside dans cette expérience singulière de parents qui perdent une partie d'eux-mêmes (Rando, 1985). Cela vient complexifier le réinvestissement de la libido ailleurs car en réalité, la question plus centrale dans le deuil parental est : que faire avec ce vide en soi-même ? Le combler ? Le sauvegarder ? Renforcer ses bords ? Gérer ce deuil s'avère d'autant plus complexe lorsque l'on connaît sa violence désorganisatrice et le sentiment de culpabilité qui l'entoure. Comment faire face à cela quand cet événement propulse psychiquement les parents dans une angoisse de leur propre mort, tandis qu'une partie d'eux-mêmes est morte avec l'enfant ?

1.2. Le potentiel traumatique de la violence de l'assassinat

L'assassinat est défini par le Code Pénal Belge aux articles 393-394 (Beernaert ; Tulkens ; Vandermeersch, 2023) : « l'homicide commis avec intention de donner la mort est

qualifié meurtre », « le meurtre commis avec préméditation est qualifié assassinat ». Au-delà de cette définition juridique, l'assassinat peut être appréhendé, sur le plan clinique, comme une forme de grande violence, caractérisée par une irruption soudaine et décidée de la mort dans l'existence du sujet et de ses proches. Les morts que l'on pourrait qualifier de violentes, telles que les homicides ou les attentats, sont largement reconnues dans la littérature comme présentant un fort potentiel traumatique, en raison de leur caractère brutal, intentionnel et difficilement assimilable. Elles sont associées à des niveaux élevés de stress post-traumatique et de deuil prolongé (Boelen, 2017 ; Heeke & al., 2015 ; Dyregrov & al., 2015). Cette mort non-naturelle peut donc être vécue par les proches de victimes de façon violente. Selon le Dictionnaire de l'Académie Française, 9^e édition, la violence se définit comme une « force non contenue, puissance destructrice d'un phénomène ; grande intensité avec laquelle une chose se manifeste ou se fait sentir » (Académie française, 9^e édition). La violence est également caractérisée par la dimension incontrôlable de l'évènement, pouvant devenir psychiquement débordant. Cela peut être symbolisé par une irruption brutale de l'évènement dans le psychisme, dépassant les capacités de traitement et de symbolisation par le sujet (Caruth, 1996).

Il est important de faire la différence entre l'aspect traumatique d'un évènement (ou le potentiel traumatogène) et le psychotraumatisme. Dans le DSM-V (American Psychological Association (APA), 2013), le potentiel traumatique est défini dans le cadre du diagnostic du trouble de stress post-traumatique (TSPT). Selon le manuel, un évènement traumatogène correspond à une exposition à la mort, à une menace de mort, à une blessure grave ou à des violences sexuelles, vécue directement, comme témoin, ou apprise concernant un proche. La limite dans cette définition est que celle-ci est plutôt restrictive et est centrée sur des évènements extrêmes. Nous pouvons alors préciser la définition comme cela : un évènement traumatogène est une situation qui confronte un individu à une impuissance extrême, à une perte de contrôle et à une menace pour son intégrité physique ou psychique (Lewis Herman, 1992). Cette définition nous permet de prendre en compte la subjectivité sans être guidé par un certain aspect exhaustif de ce qui est potentiellement traumatique. Par exemple : nous pouvons imaginer qu'une personne phobique puisse se retrouver devant l'objet de sa phobie sans que cet objet soit explicitement en lien avec une menace de mort. Cependant, la rencontre avec cet objet peut être traumatogène dans la mesure où la situation confronte le sujet à une menace pour son intégrité propre. C'est en ce sens que nous pouvons comprendre que l'aspect traumatique est défini par ce à quoi il expose et non pas ce à quoi

il renvoie chez le sujet qui le vit. C'est pour cela que cette partie se tient à une certaine vigilance : ce qui entoure la perte de son enfant (réaction du monde, situation de la vie quotidienne) peut effracter psychiquement. C'est une possibilité compte tenu de la dimension traumatogène de l'évènement.

Lorsque l'évènement est trop débordant psychiquement, il peut entraîner une impossibilité de son élaboration. Dans ce cas, le psychisme ne parvient pas à intégrer l'expérience (Freud, 1920). Alors non assimilée, elle peut venir se rejouer dans la vie du sujet sous différents aspects, ce qui en fait effectivement une effraction psychique mais également une effraction des sens (Caruth, 1996). L'évènement vient se rejouer de manière désorganisée chez le sujet, sous différents aspects (Caruth, 1996). Lorsque c'est le cas, et que le sujet en souffre, nous pouvons parler d'un trouble du stress post-traumatique. Il est reconnu que l'annonce de la mort soudaine et violente d'un proche (dans un attentat, une agression, un accident) peut constituer en elle-même un événement traumatogène qui peut conduire à un TSPT (APA, 2013). Ce diagnostic est défini par le DSM-V :

« La caractéristique essentielle du trouble stress post-traumatique (TSPT) est le développement de symptômes caractéristiques après l'exposition à un ou des événements traumatiques. (...) La présentation clinique du TSPT varie. Chez certains individus, la peur de revivre l'expérience traumatique et les symptômes émotionnels et comportementaux qui l'accompagnent peuvent être au premier plan. Pour d'autres, l'anhédonie ou des états d'humeur dysphoriques et les cognitions négatives peuvent être particulièrement douloureux. Chez certains autres individus, l'éveil et des symptômes de réaction extériorisée sont prédominants, tandis que chez d'autres, des symptômes dissociatifs sont au premier plan. Enfin, certaines personnes présentent des combinaisons de ces groupes de symptômes. »

APA, 2013

Tout ce qui est recensé à l'égard du TSPT dans le DSM-V nous permet de caractériser les symptômes, de recenser ce qui est observable. Néanmoins, bien que ce manuel soit un outil diagnostique essentiel, il ne permet pas de décrire comment, cliniquement, le sujet donne sens à son expérience. Ferenczi (2006), après la première guerre mondiale va être le premier à analyser des individus ayant été traumatisés par la guerre et va observer des symptômes qui

semblent répéter des situations pénibles ayant un rapport avec la mort. Il fait alors la découverte d'un mécanisme qui, psychiquement, les font revivre sans cesse le moment d'une confrontation à la mort, comme si elle était imminente (hypervigilance, cauchemars, flash traumatiques, conduites à risque, etc.) (Ferenczi, 2006). La pulsion de vie (Éros), alors théorisée par Freud (1920) comme la recherche constante du plaisir chez l'Homme est mise en opposition avec la pulsion de mort (Todestrieb) : une pulsion qui viserait l'anéantissement du Moi par lui-même. Il théorise que dans la rencontre avec la perte, s'enclenche une pulsion de mort qui envahirait les processus de production du plaisir et qui amènerait la personne à psychiquement répéter des situations pénibles (Freud, 1920).

Dans le DSM-V, la répétition est pensée comme un symptôme. Dans notre approche, à travers cette répétition, un début d'élaboration de l'évènement pourrait se dessiner. Dans le jeu du *Fort-Da* observé par Freud, un enfant joue à recréer une situation pénible, celle de sa mère partie. Le jeu répété de cette situation s'est avéré être une tentative de symbolisation de l'absence de sa mère (Freud, 1920). Répéter symboliquement la rencontre avec la perte et avec la mort serait une tentative de se la réapproprier en se représentant un irreprésentable (Roussillon, 2012). Cette rencontre traumatique avec la mort peut être illustrée comme une perforation du psychisme, une rupture dans la continuité (Lebigot, 1994). Cette perforation excède les capacités de symbolisation du sujet et laisse des zones non représentées décrites comme des blancs ou des défauts de figurabilité (Roussillon, 1999). Lorsque que quelque chose, dans le réel, est en lien avec ce qui a été vécu de traumatique, des réactivations peuvent être déclenchées. Cela peut être lié, par exemple à des indices sensoriels (Van der Kolk, 2014). La particularité du psychotraumatisme se trouve également dans sa non-intégration comme un souvenir narratif, lorsqu'il est réactivé, il est vécu au présent (Van der Kolk, 2014). C'est ce que nous raconte Primo Levi (1996) lorsqu'il décrit que sentir une odeur de fumée le ramène psychiquement à Auschwitz. La violence de l'immédiateté psychique de ce retour se vit fatalement dans le présent. Selon la littérature étudiée, nous définissons alors le psychotraumatisme comme l'effraction psychique provoquée par un événement excédant les capacités de symbolisation du sujet, entraînant une rupture dans la continuité de l'expérience, du sens et du temps psychique. Il se caractérise par la répétition du pénible, et l'impossibilité initiale d'intégrer l'évènement dans un récit.

1.3. Le deuil traumatique

Comme nous l'avons vu dans la littérature : une dimension traumatique émane du deuil parental. Nous avons aussi vu que les morts violentes, par leur caractère traumatique, sont reconnues comme particulièrement susceptibles de provoquer des complications du deuil (Bacqué, 1992). Ces deux aspects spécifient notre étude de la mort d'un enfant par assassinat que l'on peut alors qualifier de traumatique pour les parents. Selon le DSM-V (APA, 2013), le deuil traumatique désigne un deuil consécutif à une mort violente notamment homicide ou suicide caractérisé par des préoccupations persistantes et envahissantes concernant les circonstances de la mort, telles que les derniers instants du défunt, le degré de souffrance ou encore la dimension intentionnelle de l'acte. La mort d'un enfant dans un contexte d'assassinat confronte les parents à une expérience traumatogène, souvent marquée par un effet de sidération (Chahraoui, 2014).

Lors d'une expérience de deuil traumatique, le sujet peut percevoir une possible élaboration ou bien ne pas être en mesure de symboliser psychiquement la perte. C'est ce que le DSM-V décrit comme un deuil complexe persistant. On repère un ensemble de manifestations incluant une douleur intense et durable, des préoccupations constantes concernant le défunt et les circonstances de sa mort, ainsi que des réactions émotionnelles telles que la colère, la culpabilité ou l'incrédulité. À cela s'ajoutent des perturbations identitaires et relationnelles, telles qu'un sentiment de solitude, un détachement ou une perte de sens (APA, 2013). Ce deuil se distingue du trouble de stress post-traumatique. Si des phénomènes de reviviscence peuvent être observés dans les deux cas, leur statut diffère. Dans le TSPT, les intrusions sont involontaires et vécues comme menaçantes, tandis qu'ici, la présence persistante du défunt, bien que douloureuse, est recherchée par le sujet (Baubet, 2020).

Le deuil complexe persistant, tel que défini dans le DSM-V, correspond à une forme de deuil considérée comme pathologique en raison de son intensité, de sa durée et de son retentissement sur le fonctionnement du sujet. Cette catégorisation soulève plusieurs débats. Cliniquement, nous pouvons le comprendre au-delà de la pathologisation comme une atteinte des capacités de symbolisation (Bacqué, 2003). Marie-Frédérique Bacqué (2003) propose alors le terme de deuil traumatogène pour désigner ces situations où la perte excède les capacités d'élaboration du sujet. Dans cette perspective, on constate que l'étendue de la

place que prenait autrefois le défunt dans l'économie psychique du sujet peut rendre celle-ci inélaborable (Baubet, 2020). Cet événement violent, inélaborable constitue une effraction qui déborde les capacités psychiques du sujet et empêche la mise en sens de l'expérience. Cette difficulté peut être liée à un effondrement de l'environnement sécurisant, (Winnicott, 1971) condition nécessaire au déploiement des processus transitionnels. La perte d'un enfant, qui s'inscrivait précisément au cœur de cet environnement, vient ainsi désorganiser les repères fondamentaux du sujet. Dans ce contexte, certaines manifestations cliniques telles que la présence constante du défunt dans la pensée peuvent être comprises comme des tentatives de symbolisation. Toutefois, ces tentatives peuvent demeurer inabouties, en raison d'une altération de l'aire transitionnelle. L'aire transitionnelle, selon Winnicott, correspond à la capacité psychique de pouvoir maintenir séparées et en même temps liées l'une à l'autre les réalités intérieures et extérieures. C'est à la fois une fonction de liaison et de différenciation. Le traumatisme provoque un « effacement temporaire de la capacité à jouer » entre ses deux réalités, traduisant une difficulté à mobiliser les processus transitionnels entre réalité interne et externe (Janssen, 2007). Ainsi, il paraît impossible de resécuriser l'environnement et de créer un lien apaisé avec le monde extérieur, celui-ci étant envahi par les angoisses du monde intérieur. Cette atteinte peut entraîner une forme de confusion entre le moi et l'objet perdu, rendant difficile la différenciation entre présence psychique et absence réelle.

Ce type de deuil apparaît selon nous comme un processus marqué par des phénomènes de répétition, de figement ou de cristallisation, témoignant d'une difficulté à inscrire la perte dans une temporalité passée et à en élaborer le sens (Lebigot, 1994). Bien que la dimension pathologique du deuil complexe persistant renvoie principalement à la souffrance du sujet, nous pouvons toutefois prendre en compte la façon dont cette expérience réactive une dimension existentielle fondamentale. En effet, la confrontation à la mort violente d'autrui renvoie inévitablement le sujet à sa propre finitude, venant interroger de manière radicale le sens de l'existence (Bettelheim, 1979). Dès lors, nous pouvons déplacer notre attention sur l'aspect existentiel de la souffrance plutôt que sur son aspect pathologique. Le trauma est l'impact de l'événement sur le psychisme dans sa rencontre avec une sensibilité historique singulière et particulière. Cela explique pourquoi il y a autant de manières de souffrir de la mort d'un enfant qu'il y a de parents (Coum, 2017). Cela explique alors également pourquoi il y a autant de manières de tenter de donner une place à

l'événement dans une trajectoire de vie incomparable et irremplaçable qu'il y a de parents (Coum, 2017).

« Comment vivre avec une difficulté existentielle qui ne présente pas de solution ? » (Bettelheim, 1979). Ce type de deuil met en difficulté les ressources individuelles ce qui nous amène à réfléchir l'importance du lien, mais aussi de la place du collectif.

2. Le collectif comme espace

2.1. La définition du groupe et du collectif

Dans la littérature, le terme de *groupe* est largement mobilisé dans les champs clinique, sociologique et philosophique, tandis que celui de *collectif* apparaît davantage dans les domaines politique, juridique ou économique. Les deux notions sont parfois utilisées comme synonymes, bien qu'elles recouvrent des réalités distinctes. Dans le cadre de cette recherche, nous proposons de les envisager comme deux modes différenciés d'être en lien avec l'autre. L'Académie Française donne cette définition du collectif : « Qui se rapporte à un groupe ; qui est constitué par un ensemble de personnes ; qui est fait par plusieurs individus » (Académie Française, 9^{ème} édition). Le collectif tend à être entendu comme une formation plus large, qui ne suppose pas nécessairement d'interactions structurées ni de fonction contenant. Le groupe, quant à lui, est défini selon le dictionnaire de l'Académie Française, comme un « ensemble distinct d'êtres ou de choses analogues, réunis ou rapprochés, que l'œil embrasse en une fois » (Académie Française, 9^{ème} édition). Bion, en 1962 va analyser ce qu'il appelle la mentalité de groupe. Elle est définie comme une volonté du groupe à rejeter toute expression subjective, individuelle pour laisser place aux présumés de base du groupe (impulsions émotionnelles conservatrices). Le *on* émerge et devient une activité groupale, qui définit le groupe sans le définir au sens individuel, gommant toute subjectivité. Selon Bion, lorsque le groupe se sent *nous*, celui-ci prend alors conscience d'être un collectif d'êtres différenciés (Bion, 1962).

Le groupe fait émerger en son sein une certaine identification et indifférenciation chez les individus membres. Il s'organise et se structure en lien avec ce qui se passe à l'extérieur contre ce qui se passe à l'intérieur. C'est l'extérieur qui définit les limites du

groupe, ce sont ses liens avec l'extérieur qui va permettre l'émergence du groupe (Oberlé, 2016). Jean-Paul Sartre dans *Critique de la raison dialectique* (1960) donne l'exemple suivant : le groupe des insurgés n'aurait pas pu se constituer s'il n'y avait pas eu la famine : nécessité d'une lutte commune. L'encerclement de Paris par les troupes du Roi transforme la horde des affamés en un groupe qui se forme contre le gouvernement. La Révolution française émerge, ce groupe se forme avec la colère, la faim. La famine a matérialisé un extérieur sur lequel il fallait se révolter. La horde des affamés est devenue un groupe contre les « autres ». Les individus initialement dispersés constituent ce que Sartre (1960) appelle une « série ». Ils peuvent se transformer en « groupe en fusion » lorsqu'ils sont confrontés à une situation de contrainte ou de rareté, telle qu'une menace extérieure ou une pénurie. Cela nous permet d'illustrer en quoi le groupe ne peut être défini qu'en rapport avec son contexte, avec l'extériorité. Tout groupe s'établit en rapport avec d'autres groupes. C'est aussi ce qui définit son fondement, son identité, sa raison d'être même si ce n'est pas immédiatement apparent.

Le collectif, lui, peut être envisagé par son opposition à l'individualisme. Il est une formation sociale dans la mesure où l'individu y est inscrit pour son lien avec l'autre en situation (Moscovici, 1984). Dans notre recherche, le groupe sera étudié comme une façon psychique d'être en lien avec les autres uniformément. Le collectif peut être alors envisagé comme la factualité de la réunion d'individu sans que la question de l'unité y soit invoquée. Il existe sans forcément être soumis à un sentiment d'indifférenciation (Tajfel, 1984). Dans la définition du groupe par l'Académie Française, « ensemble (...) que l'œil embrasse en une fois » est pertinent pour parler de la non-sommativité du groupe. Selon le modèle systémique, le groupe est : « $a + b = c$ », le tout n'est pas la somme de ses parties. Le groupe ne renvoie pas à l'ensemble des caractéristiques de ces éléments du fait des interactions multiples qui le compose (Watzlawick et al. 1972). Cette hypothèse est soutenue et expliquée en introduction par Walther (1922) qui pense l'être-en-groupe comme une réalité intentionnelle partagée avec sa propre structure. Selon elle, le groupe n'est ni une juxtaposition d'individus ni une coordination d'actions, mais bien une forme d'unité vécue. Selon Foulkes (1964), le groupe est une forme, une entité spécifique à laquelle on peut appliquer les concepts de la psychologie individuelle. Il serait même l'unité première et la matrice originelle dont est issue l'individualité. Le groupe est alors pensé selon nous comme une entité à part entière face à un objectif, là où le collectif peut être vu comme une série de personne réunie pour avoir le même objectif.

« Si nous entendons un orchestre jouer un morceau de musique, tous les bruits individuels sont chacun produit sur un seul instrument individuel particulier ; cependant, ce que nous entendons, c'est l'orchestre jouant de la musique, l'interprétation du chef etc. Nous n'entendons pas un simple résumé, une somme de toutes les vagues individuelles qui atteignent nos oreilles... En vérité, ce que nous entendons, c'est l'orchestre. »

Foulkes, 1964

2.2. Les fonctions du collectif

Ayant le même objectif ou du moins la même raison d'être dans le collectif, les membres peuvent y voir en premier lieu un espace de partage d'expérience. Nous parlions en introduction d'une étude néerlandaise ayant tenté de comprendre l'expérience des parents qui ont perdu un enfant. Le résultat était que les groupes représentent pour eux des espaces de *fellow sufferers* (pairs partageant une expérience similaire) (Gijzen, 2016). En se basant sur les définitions que nous avons construites plus tôt, le partage d'expérience et la reconnaissance de l'autre comme partageant une même souffrance pourrait permettre à ses membres de pouvoir se saisir de l'espace collectif afin de faire groupe. En ce sens, le collectif pourrait, selon nous, avoir la fonction d'offrir une potentialité de groupe. Le collectif en est un jusqu'au moment où les membres deviennent unifiés et ne font qu'un. À partir de cet instant, le collectif se transforme en groupe d'individus indifférencié (Bion, 1962).

Lorsque ses membres sont unifiés, le groupe a pour fonction de contenir une activité mentale collective, il permet à l'individu de fonctionner à un moment donné comme unité en mettant de côté sa subjectivité. Ce fonctionnement permet de contenir l'angoisse individuelle qui, à ce moment-là devient l'affaire de l'unité collective (Bion, 1962). Kaës (2010), vis-à-vis de la mentalité groupale de Bion, théorise un appareil psychique groupal produit par les membres du groupe. Il a pour fonction d'organiser, de transformer et contenir les processus inconscients partagés. Lorsque, dans le collectif, commencent à circuler des processus inconscients partagés tels que des fantasmes, des affectss, des défenses, les fonctions du groupe émergent (Kaës, 2010). Les fonctions, mettant un cadre aux processus inconscients du groupe, viennent également redéfinir en chacun des membres certaines structurations psychiques. Elles sont définies comme des alliances inconscientes : des

accords psychiques implicites et inconscients entre plusieurs sujets, qui organisent leurs liens, leurs défenses et leurs modes de relation. Elles organisent la cohésion et l'équilibre en partageant l'insupportable (Kaës, 2014). Ce fonctionnement groupal permet aux membres d'intégrer individuellement la gestion de ces enjeux inconscients. De cette unité naît, selon Anzieu (1971) l'illusion groupale. C'est un état psychique collectif que les membres d'un groupe formulent comme « nous sommes bien ensemble, nous construisons un bon groupe ». Cette illusion groupale a pour fonction de cimenter le groupe lorsque cela est nécessaire. Elle est fondatrice d'un narcissisme groupal cohésif quand le groupe se sent en danger vis-à-vis de l'extérieur (Anzieu, 1971). Cette illusion groupale, pour être effective doit s'inscrire autour : d'un bouc émissaire (extérieur ou intérieur au groupe), d'une idéologie égalitariste (afin d'affirmer la similitude des membres) et d'un roman groupal : une histoire que le groupe se raconte en lien avec l'origine de sa construction, qui ne dépendrait que d'eux-mêmes. Anzieu parle d'utopie d'auto-engendrement groupale. L'indifférenciation dans le groupe est-il dès lors soutenant ?

Selon Bion (1962), une telle unification peut devenir aliénante. Il décrit le collectif comme un glissement de l'unité groupale vers un « nous » différencié et subjectivant. Le collectif permet selon lui que les affects bruts (éléments bêta) se transforment en éléments assimilables, pensables, verbalisables (éléments alpha) (Bion, 1962). Le collectif offre à ses membres la possibilité de développer la capacité de penser ce qu'ils vivent notamment en s'appuyant sur l'autre pour se reconnaître soi. Il se base sur le mécanisme de l'identification projective de Klein (1952) en jeu dans la relation parent-bébé : une extériorisation des parties de soi-même sur l'objet externe afin de mieux les assimiler. Le collectif différencié permet de se reconnaître en les autres donc d'entamer une reconnaissance de soi-même. Le groupe ne permettant pas ce recul sur soi car le soi n'a pas sa place dans l'unité et l'indifférenciation.

Selon nous, la fonction du collectif serait, dans un premier temps, de reconnaître l'autre dans une expérience commune. Il peut également être la potentialité d'un espace psychique groupal. Lorsqu'il devient groupe et unifie ses membres, il acquiert une série de fonctions qui permettent à l'individu de s'inscrire dans une dynamique unifiée dans laquelle les processus psychiques d'angoisse, de fantasme ou encore de défense sont partagés donc moins pesant pour le sujet. La fusion avec un groupe peut être bénéfique lorsque, par exemple, une effraction psychique est si intense qu'elle ne peut être portée seule (Kaës,

2010). Le collectif a également pour fonction de venir rendre une subjectivité à ses membres. Lorsque le groupe est désunifié et redevient collectif, il est alors possible de se reconnaître soi-même chez l'autre (Bion, 1962). En amenant un mécanisme d'identification projective, le collectif permet certaines transformations psychiques individuelles.

2.3. Le collectif dans les situations traumatiques

Si nous nous appuyons sur ce que nous avons défini plus haut, il pourrait être moins évident de faire collectif dans un contexte traumatique, peut-être que le plus naturel serait de faire lien avec l'autre dans une unité groupale tant l'effraction psychique est intense qu'elle ne peut être portée seule (Kaës, 2010). Dans une épreuve traumatique partagée par un groupe qui s'unifie face à cela, nous pouvons mobiliser les alliances inconscientes définies ci-dessus. Parmi ses alliances inconscientes, Kaës (2014) repère le pacte dénégatif. Il est défini comme un contrat constitutif qui vient d'une alliance inconsciente nourrit par le renflouement, le déni et le désaveu. Le groupe construit un accord implicite pour ne pas reconnaître une réalité, ainsi il se déploie autour de l'irreprésenté formant symboliquement une boîte de Pandore. La caractéristique négative du groupe est définie au sens de l'absence, du manque, ce qui fait défaut, de ce qui est dénié, refoulé ou bien non-dit, bloquant toute élaboration (Kaës, 2014). Selon l'auteur, ce type de dynamique groupale peut s'inscrire lorsque le groupe est formé autour de la question de la violence ou d'un potentiel traumatique.

Dans un contexte traumatique, on peut envisager que le groupe tend à redevenir collectif en s'appuyant sur le *Handling* : une attention portée aux corps de chaque membre du collectif, leur recréant ainsi une dimension subjective et existentielle à considérer (Winnicott, 1956). Cela pourrait passer par exemple par l'attention portée aux difficultés physiques de certains membres ou aux habitudes de chacun : « Veux-tu un café ? Comme d'habitude ? » Ce premier ancrage corporel invite le groupe à défusionner pour permettre un réel *Holding*, un espace de portage psychique permettant à chacun des élaborations individuelles contenues par le collectif lui-même (Winnicott, 1956). C'est ainsi que le collectif devient soutenant dans un contexte traumatique et acquiert une fonction de reconstruction du sens qui se pense subjectivement mais à plusieurs.

Symboliser après une effraction psychique commune nous permet de penser le collectif à travers cet exemple donné en cours de *Droit des victimes et victimologie* (Janssen ; Renard, 2025) : à la suite de l’Affaire Dutroux, les enfants ne se contentent pas de rejouer individuellement la scène traumatique, mais la mettent en scène collectivement, à travers des jeux où ils capturent, sauvent ou tuent. Cette dimension collective est essentielle, dans la mesure où elle permet une mise en commun de l’angoisse, qui ne reste plus isolée dans l’expérience individuelle. Le jeu devient alors un espace partagé de transformation, dans lequel la répétition ne se limite pas à un simple retour du traumatique, mais s’inscrit dans une dynamique d’élaboration. En jouant ensemble, les enfants co-construisent des scénarios qui donnent une forme à ce qui, autrement, resterait irréprésentable. Le collectif permet ainsi de soutenir un travail de symbolisation, en offrant un cadre dans lequel les images traumatiques peuvent être mises en circulation, partagées et progressivement intégrées dans un récit. Dès lors, cet exemple illustre que le collectif ne constitue pas seulement un espace de partage de l’expérience traumatique, mais également un support actif de son élaboration. Il permet de transformer une expérience subie en une expérience rejouée, et donc, en partie, maîtrisée.

La reconnaissance de soi-même en l’autre (Ricœur, 2004) dans un contexte de collectif formé autour du trauma peut alors permettre l’investissement subjectif du collectif comme lieu de mise en action, mise en sens et mise en transformation à l’aide de l’autre (Moscovici, 1984). Cependant, le collectif ne fait pas que soutenir, il transforme aussi la manière dont la personne se raconte.

3. La trajectoire biographique

3.1. Notre définition de la trajectoire biographique

La biographie est définie selon le dictionnaire Larousse (édition 2026) comme l’ « histoire de la vie de quelqu’un relatée dans un récit ; ce récit lui-même. » Le récit devient histoire grâce à l’analyse, la réflexion et la construction d’une *totalité intelligible* (Legrand, 1993). Le récit implique alors l’autre, son regard et sa reconnaissance (Ricœur, 1990) pour réaliser cette *totalité intelligible*. En d’autres mots, l’autre permettrait la mise en perspective du récit et serait en un certain sens constitutif du soi. Sartre (1943) disait effectivement

qu'exister c'est être hors de soi, près du monde, impliquant l'autre dans la définition de l'existence. Le récit n'est pas une succession d'événements, mais bien une mise en forme subjective de son existence via l'autre.

La trajectoire, elle, suppose un chemin prédéterminé dont le cap est maintenu par une force qui s'actualise au fil du temps et à laquelle il est difficile de se soustraire (Santelli, 2014).

« Ce qui fait qu'une trajectoire est une trajectoire c'est son caractère d'inertie, cette capacité à supporter une grande quantité de variations mineures sans aucun changement notable de direction ou de régime. Les trajectoires sont les trajectoires précisément en raison de ce que nous pourrions appeler la stabilité de leur caractère aléatoire, leur caractère causal, en particulier leur caractère compréhensible sous-tendu par l'image de cause implicite telle qu'elle a cours dans les analyses de régression. »

Abbott, 2009

On peut donc la définir comme la succession d'états temporels et la façon dont cette succession produit une identité particulière (Jégat, 2022). La trajectoire biographique peut alors être entendue comme une façon de mettre en sens son histoire, celle-ci construite dans la relation à autrui, inscrite dans une forme de continuité identitaire. Elle se constitue à travers la mise en récit de son existence, permettant d'articuler des événements parfois discontinus dans une forme de cohérence narrative (Ricœur, 1990). Il est important dans le cadre de notre recherche de définir ce concept afin de saisir la perspective dans laquelle nous souhaitons saisir les questions autour du collectif et de la perte d'un enfant par assassinat. La trajectoire de vie, lorsqu'elle est dite à l'autre prend sens dans sa capacité à être racontée et inscrite dans un monde partagé (Arendt, 1958). Elle parle de ce qui s'est raconté, de ce qui se raconte actuellement, et de la façon dont on s'imagine la suite de l'histoire (Ricœur, 1990).

3.2. Le traumatisme et la rupture biographique

Lorsque le trauma vient percuter une trajectoire de vie, cet événement vient s'inscrire biographiquement et ainsi désinscrire une certaine logique préétablie par son aspect

désorganisateur (Coum, 2017). Un élément défini comme un événement, s'articule autour de la rupture. « Une fenêtre qui s'ouvre sur le non-visible en déchirant le rideau des certitudes et de conventions, formelles ou tacites » (Giust-Desprairies & Lévy, 2015). Une brèche s'ouvre et l'individu est éprouvé dans sa capacité à rencontrer des imprévus qui ne font pas référence à des situations déjà connues impactant sa compréhension (Périlleux, 2015). « Il est de l'ordre de l'énigmatique – énigme qui ne trouvera jamais son entière résolution » (Périlleux, 2015).

« La difficulté du deuil de l'enfant tient à ce en quoi il vient faire rupture dans le processus de transmission et la mise en récit d'une histoire familiale antérieure et postérieure à soi. Au lieu de cela, la chaîne générationnelle se brise, privant le parent moins d'une corne d'abondance que d'une source de jouvence. L'enfant ne portera pas à son tour le flambeau de la filiation qu'il emportera au contraire avec lui, laissant ses parents désemparés avec une dette de vie intransmissible ».

Coum, 2017

Dans l'approche par les trajectoires, s'il y a rupture, alors une nouvelle trajectoire commence (Jégat, 2022). En ce sens, l'évènement appelle un travail psychique. Celui-ci sera de donner une place à l'évènement dans sa trajectoire de vie. On invoque le concept *élaboration*. L'étymologie du mot : *labor*, vient de labeur, tandis que l'étymologie *tripalium* renvoie à la contrainte et à la souffrance inscrite alors dans l'application et le soin que l'on prend à réaliser quelque chose (Coum, 2017). Une rupture dans la trajectoire fait donc rentrer la contrainte dans l'identité. Car si la trajectoire est une droite, la rupture est la cassure de cette droite. La rupture transforme la droite en segment (Jégat, 2022). La rupture est alors définie au regard de la question de la temporalité : l'immédiateté du changement (Jégat, 2022).

Biographiquement, l'évènement traumatique apparaît comme imprévisible et irréversible (Grossetti, 2009). Selon cet auteur, une imprévisibilité forte associée à une irréversibilité forte conduirait à une situation de crise.

« Ainsi, les trajectoires parentales endeuillées se caractérisent toutes par une certaine dose d'imprévisibilité (le décès peut être prévu s'il advient suite à une

maladie longue, mais il apparaît toujours comme soudain, les parents rencontrés se projetant rarement dans les conséquences de la mort de leur enfant) associée à une irréversibilité forte (voire dramatique), propre à tout type de décès. »

Jégat, 2022

Nous pouvons dès lors repérer ce significatif *avant / après* qui tend à symboliser l'évènement de la mort d'un enfant au sein d'une trajectoire biographique. La désorganisation du récit, induite par la rupture de la trajectoire vient mettre encore plus en péril l'acceptation d'une nouvelle trajectoire quand la mort est violente, quand la mort est de l'ordre d'un assassinat. Nous pouvons envisager qu'un évènement difficilement symbolisable et compréhensible puisse altérer les capacités à articuler avec sens son intégration dans le récit individuel, créant à partir de cela, une nouvelle trajectoire non appréhendée.

3.3 Le rôle du collectif dans la reconstruction d'une trajectoire biographique

Dans un tel mouvement de trajectoire, le collectif s'inscrit comme quelque chose d'ancré.

« Le rôle des associations est fondamental dans la mesure où celles-ci réinscrivent les parents dans une normalité, un vécu partagé. Par le dialogue, elles permettent d'envisager une autre forme de parentalité et d'avoir un discours sur leur enfant défunt·e. Le fait d'être en contact avec des pairs permet de lever le sentiment d'incommunicabilité de la souffrance. »

Jégat, 2022

À travers cette citation, nous comprenons que le collectif vient mettre en mot et accueillir la souffrance dans un vécu partagé. Au niveau identitaire, le collectif se base sur la *mêmeté* de l'expérience (Ricœur, 1990). Elle se définit comme une façon de se reconnaître soi à travers des individus sensiblement identiques à ce que le sujet perçoit de lui-même. Métaphoriquement, une façon de se faire face à travers un miroir. Le trauma, désunifiant le monde, provoque une affectation de l'*ipséité* (le fait de se sentir soi-même) (Ricœur, 1990). Donc la *mêmeté* peut donner la sensation qu'il est impossible de faire lien autrement qu'avec des personnes ayant le même vécu, comme si quelque chose devait impérativement se coller entre le sujet et l'autre (Ricœur, 1990). Dans les collectifs réunis autour de la question du

trauma, l'expérience traumatique induit les membres à se reconnaître à travers la façon dont, pour chacun, le Moi est troué par la dimension traumatique (Lebigot, 1994). Le collectif, via l'expérience de mêmeté, offre la potentialité au sujet de s'inscrire lui, dans le collectif, de façon existentielle. Ainsi, le sujet peut expérimenter la reconfiguration de son identité, mise à mal dans l'expérience traumatique. Grâce à l'ipséité, le sujet peut également, au sein du collectif, reprendre une place qui lui est propre (se voir attribuer un rôle spécifique par exemple), mettant en parallèle qui il est et ce qu'il vit (Ricœur, 1990).

4. L'articulation au sein de notre recherche

4.1. L'articulation de trois dimensions

À travers l'élaboration de ce cadre théorique, nous avons pu appréhender les différentes dimensions du deuil traumatique composé par le deuil parental ainsi que par la violence de l'assassinat. Dans un second temps, nous avons distingué le groupe du collectif afin d'en dégager les fonctions et leurs différentes formes d'inscription dans un contexte traumatique. Enfin, nous nous sommes arrêtée sur la question des trajectoires biographiques. Ce qu'elles sont, leur manière d'être modelées par l'évènement traumatique mais aussi la manière dont elles appréhendent le lien à l'autre via le collectif. Nous avons ainsi pu faire l'état des lieux du collectif comme espace de transformation subjective dans le deuil traumatique. Notre mémoire propose de s'intéresser à cet angle : l'articulation du deuil traumatique avec les différentes fonctions que peut avoir un collectif dans une trajectoire biographique.

4.2. La problématisation et la question de recherche

C'est ici que notre problématique ainsi que notre question de recherche s'inscrivent. Nous allons chercher à explorer, à travers ce mémoire, la manière dont l'appartenance à un collectif s'inscrit dans les trajectoires biographiques de parents ayant perdu un enfant par assassinat. En effet, comment et pourquoi l'appartenance à un collectif a pris place dans les trajectoires biographiques de parents ayant perdu un enfant par assassinat ?

III. Cadre méthodologique

Dans cette partie, nous nous consacrerons au cadre méthodologique de la recherche. C'est également dans cette partie que je me permettrai de parler à la première personne. En effet, ce choix de la première personne s'inscrit dans une volonté, en sciences humaines, de se saisir d'une méthodologie venant rencontrer la personne au plus près de qui elle est. L'objectif est de réduire l'impression d'une distance analytique, ce qui n'a pas été ma manière de rencontrer les sujets. Ce positionnement dans la rédaction est étayé par Niewiadomski (2012) qui précise que le chercheur n'est pas extérieur à la rencontre clinique ou biographique et que l'écriture réflexive assume cette implication subjective.

Je commencerai par discuter de mon positionnement épistémologique en justifiant le choix d'une méthodologie qualitative, inductive, compréhensive et étayée par la méthode du récit de vie. Je parlerai dans un second temps du terrain de recherche ainsi que de la construction de l'échantillon. Ensuite, j'aborderai le protocole de recherche ainsi que la récolte de données. J'aborderai également les méthodes d'analyse adoptée dans le cadre de ma recherche. Enfin, j'exposerai les difficultés rencontrées lors de la mise en place de ce cadre méthodologique.

1. Le positionnement épistémologique de la recherche

1.1. Une approche sociologique compréhensive

Ma recherche s'inscrit dans une approche sociologique compréhensive. Celle-ci considère qu'une analyse des phénomènes sociaux suppose de s'intéresser au sens que les individus attribuent à leurs actions et aux situations qu'ils rencontrent (Weber, 1921). Dans cette perspective, cela correspond à la place que je voulais donner à l'expérience des participants de cette recherche. En effet, la sociologie vise à comprendre l'action sociale à partir du sens que les individus lui confèrent (Weber, 1921). Je souhaitais effectivement une approche me permettant d'explorer la dimension subjective ainsi que l'ensemble des représentations, interprétations et significations que les individus élaborent à partir de leur expérience vécue (Gonthier, 2004). C'est donc à travers une approche sociologique compréhensive que j'ai tenté d'appréhender au plus près l'expérience vécue des parents et

la manière dont ils élaborent, au fil du temps, une compréhension de ce qui leur est arrivé et de la place qu'occupe leur appartenance à un collectif.

1.2. Une recherche qualitative

Ce mémoire s'inscrit dans une démarche de recherche qualitative. La méthodologie qualitative vise à analyser les phénomènes sociaux, les représentations et les comportements humains à partir du sens que les acteurs attribuent à leurs expériences (Boucherf, 2016). J'ai choisi de ne pas faire appel à la méthodologie quantitative car ma question de recherche ne trouvera pas, selon moi, ses pistes de réponses à travers des données quantifiables. Dans le cadre de la thématique de ce mémoire ainsi que dans la manière dont je souhaitais l'investiguer, les données narratives me semblent les plus adéquates. Contrairement à la méthodologie quantitative, l'approche qualitative ne prend pas appui sur des variables ou des données mesurables. Elle privilégie l'étude des significations, des pratiques et des vécus des individus dans leur contexte (Boucherf, 2016). Les données qualitatives se caractérisent par leur mode de production et par leur mode d'analyse. Elles sont qualitatives lorsque les méthodes et les instruments de recherche visent à recueillir du matériel qualitatif : discursif ou narratif. Elles le sont aussi quand l'analyse de ces données est interprétative et vise à comprendre les expériences et les pratiques des acteurs (Paillé & Mucchielli, 2021). Une telle perspective favorise l'immersion dans le contexte étudié et ainsi, la compréhension du récit des parents. Ceci est pertinent dans le cadre des études autour de phénomènes complexes et des expériences vécues (Demoncey, 2016).

1.3. Une démarche inductive

Dans le cadre de cette recherche, ma démarche est inductive. Contrairement aux approches déductives, qui consistent à tester des hypothèses préalablement formulées, la démarche inductive vise à faire émerger progressivement la compréhension du phénomène étudié à partir de matériaux empiriques recueillis sur le terrain. Il s'agit d'une démarche qui « plutôt que de déduire l'analyse d'une série d'hypothèses préétablies, va au-devant des acteurs pour les interroger et essayer de les comprendre » (Bretons, 2012). Une telle démarche s'inscrit dans une logique exploratoire. La recherche exploratoire peut être comprise comme une attitude de recherche qui vise à appréhender un phénomène encore peu étudié ou insuffisamment compris, en restant ouvert aux éléments qui émergent du terrain

(Tukey, 1980). Dans la mesure où mon mémoire porte sur la trajectoire biographique de parents ayant perdu un enfant par assassinat, mon objectif n'est pas de vérifier une hypothèse déterminée, mais de comprendre leur histoire ainsi que la place qu'occupe leur appartenance à un collectif. Ainsi, mon objectif est de rester ouverte à ce que ma démarche pourrait faire émerger dans ma compréhension de ces trajectoires de vie.

Mon positionnement épistémologique au sein de ce mémoire s'appuiera donc sur une approche sociologique compréhensive, qualitative et inductive. Je cherchais un positionnement mettant au centre de mon travail les récits recueillis, accordant une place importante au vécu subjectif des personnes rencontrées. Pour respecter au maximum cette volonté de faire des témoignages les données centrales de ce mémoire, je tenterai de développer une compréhension des phénomènes à travers ces derniers plutôt que de tester un modèle théorique préconçu.

2. Le récit de vie comme dispositif méthodologique

2.1. Le récit de vie comme méthodologie en sciences sociales

L'intérêt pour les récits biographiques apparaît progressivement dans les sciences sociales à partir du XIX^e siècle, lorsque les chercheurs commencent à accorder une certaine attention aux trajectoires individuelles et aux expériences vécues inscrites dans le temps. En anthropologie, les chercheurs mobilisent des récits personnels afin de rendre compte des modes de vie, des pratiques et des représentations des populations étudiées. Le récit de vie est vu comme « un nouvel espace-temps de la recherche de sens » (Pineau & Le Grand, 2002). À l'École de Chicago au début du XX^e siècle, les chercheurs utilisent les récits biographiques afin de comprendre certains phénomènes sociaux, tels que les trajectoires migratoires, la délinquance et les transformations urbaines. Cette approche marque un tournant méthodologiquement parlant : les phénomènes sociaux sont désormais appréhendés à partir de l'expérience vécue des individus et de leurs trajectoires, plutôt qu'exclusivement à travers des méthodes quantitatives (Bertaux, 2003).

Dans le champ des sciences sociales, le recours au récit de vie s'inscrit ainsi dans une perspective visant à comprendre les dynamiques sociales à partir de l'expérience des acteurs.

Selon Bertaux (2010), cette méthode se révèle particulièrement pertinente pour étudier des phénomènes sociaux inscrits dans des trajectoires individuelles : il s'agit pour le chercheur de comprendre « comment [un phénomène] fonctionne, comment ça fonctionne et se transforme » au sein d'une réalité sociale et historique donnée (Bertaux, 2010).

Aujourd'hui, les récits de vie traversent à la fois la sphère quotidienne et la sphère culturelle. Ils participent par exemple à la transmission de la mémoire familiale ou aux bilans personnels qui jalonnent certaines étapes de l'existence. Ils peuvent également prendre la forme de traces matérielles qui contribuent à structurer la mémoire et à revisiter le passé. Dans la sphère culturelle, les récits de vie s'inscrivent dans des formes de discours plus ritualisées, contribuent à la construction d'une mémoire collective et nourrissent des productions narratives fondées sur des témoignages (Pineau & Le Grand, 2002). « Le récit de vie, en tant que dispositif méthodologique se fonde sur la faculté humaine, universelle, de structurer l'expérience de manière narrative ; en d'autres termes : faire de la vie une histoire. » (Vargas, 2025)

2.2. La pertinence du récit de vie pour notre objet d'étude

Dans le cadre de ce mémoire, le récit de vie permet d'accéder à la manière dont les participants interprètent leur propre trajectoire de vie et donnent sens aux événements qui ont marqué leur existence. Comme le souligne Ricœur, « une vie n'est qu'un phénomène biologique tant qu'elle n'est pas interprétée » (Ricœur, 2008). Pour Ricœur (2008), produire son histoire revient à produire de l'identité : « l'identité narrative ». Le récit de vie constitue alors un moyen, pour nos participants, de mettre en forme leur expérience et élaborer une compréhension de leur parcours. Legrand (1993) met en évidence deux conditions au récit de vie : un arrachement et une distance réflexive.

« L'existence d'une rupture, qui marque arrachement à l'englobant social et avènement de l'individualisation [...] la capacité du narrateur d'opérer une totalisation structurée de son histoire, la capacité d'une prise de distance réflexive qui met en perspective et articule la globalité d'une vie, et en celle-ci, la multiplicité des références contradictoires. »

Catani, 1982, dans Legrand, 1993

Chez les parents participants à cette recherche, l'assassinat de l'enfant constitue cet événement qui fait rupture et autour duquel s'organise le récit. La distance réflexive nécessaire à la production d'un récit de vie semble également présente chez plusieurs participants, qui avaient déjà été amenés à raconter leur histoire dans d'autres contextes avant notre rencontre. Par exemple, Monsieur F. avait été interviewé dans un reportage consacré à l'assassinat de son fils, tandis que Madame M. a publié un ouvrage relatant son expérience. Ces éléments laissent supposer que les participants disposent d'une certaine familiarité avec la mise en récit de leur parcours, ce qui favorise la production d'un récit de vie structuré dans le cadre de cette recherche.

Ricœur (1990) articule *mêmeté* et *ipséité* ensemble. La *mêmeté* est la façon de se reconnaître soi à travers des individus sensiblement identiques à ce que le sujet perçoit de lui-même. L'*ipséité* correspond au travail autoréflexif dans lequel l'humain se vit comme un autre singulier. Au sein de ce mémoire, j'étudierai la manière dont les sujets ont, à un moment donné, rejoint un groupe de personnes ayant une expérience traumatique sensiblement similaire. Bien que le collectif soit organisé autour de la *mêmeté* de l'expérience, j'ai trouvé intéressant que le sujet puisse faire un travail d'*ipséité*, ce que permet le récit de vie. Le récit de vie pourrait ainsi permettre une prise de distance, le sujet se verrait lui-même, à travers son propre récit en train de rechercher de la *mêmeté* dans son expérience.

Le recours au récit de vie apparaît dès lors pertinent, dans la mesure où il permet d'observer les processus de mise en sens et de reconstruction du sens à travers lesquels les participants tentent d'intégrer l'assassinat de leur enfant dans leur trajectoire de vie. Cette méthode permet d'explorer la place que prend l'appartenance à un collectif dans ces trajectoires biographiques. À travers les récits recueillis, il est possible d'analyser comment l'engagement dans un collectif s'inscrit dans l'histoire de vie des participants, à quel moment il apparaît et quelles fonctions il peut occuper dans le processus de reconstruction du sens après l'assassinat.

Le récit de vie est également pertinent dans le cadre de ce travail car j'ai cherché à aller au plus près des discours et des expériences de ces parents. En ce sens, le récit de vie propose de faire de la personne narratrice un co-chercheur (Delory-Momberger, 2005).

L'avantage dans cette méthodologie est de pouvoir interroger directement le sujet sur ses propres hypothèses concernant son récit. Selon moi, c'est une manière humble de reconnaître que la personne est créatrice de son récit tandis que le chercheur intervient (vient entre, se mêle de). Voici un extrait illustrant ce que le récit de vie met en place :

« Esther : J'ai l'impression que votre maman quand elle euh... Enfin je fais des hypothèses... Quand il y a un événement qu'elle ne sait pas expliquer elle le qualifie d'accident. Donc le décès de votre fils elle le qualifie d'accident... »

Madame M. : Oui, c'est un accident. Oui.

Esther : Votre naissance, votre arrivée elle la qualifie d'un accident comme si... Peut-être même le décès de sa propre mère elle le qualifierait peut-être d'accident comme s'il y avait...

Madame M. : Oui.

Esther : Quelque chose... Une notion comme ça qui englobait un peu les événements.

Madame M. : Peut-être, mais... Pour mon fils, je sais que c'est parce que c'était, pour elle, c'était très gênant ce qui est arrivé. Quand on assassine quelqu'un, c'est parce que c'est un bandit, c'est un voyou euh voilà, mais on n'assassine pas des gens bien. »

3. Le terrain de recherche

3.1. La présentation du Collectif des Familles d'Enfants Assassinés (CFEA)

Le Collectif des Familles d'Enfants Assassinés (CFEA) est un groupe réunissant des familles ayant perdu un enfant par assassinat. Il convient de préciser que le terme *enfant* est ici employé au sens du lien de filiation et ne renvoie pas nécessairement à l'âge de la personne au moment des faits. Les membres du collectif, principalement des parents et parfois des fratries, se rencontrent environ trois à quatre fois par an à Thuin (Belgique), lors de réunions d'une durée d'environ quatre heures. Le collectif est présidé par Monsieur Costaire. Le CFEA ne constitue pas une structure institutionnelle : il ne s'agit pas d'une Association Sans But Lucratif (ASBL). Il n'est pas organisé dans un cadre thérapeutique. En effet, le collectif n'est pas encadré par des professionnels et fonctionne de manière autonome. Il est autofinancé et autogéré par ses membres, sans soutien financier extérieur.

Au-delà de l'espace de rencontre qu'il propose aux familles, le collectif peut également être mobilisé comme un lieu d'expression et de mobilisation autour des problématiques rencontrées par ses membres. Le CFEA organise des interactions avec différents types d'institutions (judiciaires, administratives, académiques) pour leur exposer leurs difficultés. Je tiens à préciser que l'objectif de cette recherche n'est pas d'analyser les dynamiques ou bien l'organisation de ce collectif. Il constitue ici un point d'entrée vers les participants de la recherche. L'objet de ce mémoire porte davantage sur la manière dont certains parents inscrivent l'appartenance à ce collectif dans leur récit, sur la place qu'il occupe et sur les fonctions qu'il peut revêtir dans leur trajectoire après l'assassinat de leur enfant.

3.2. L'accès au terrain

L'accès au terrain s'est effectué grâce aux contacts établis entre Monsieur Renard, Monsieur Janssen et Monsieur Landenne. Ce dernier est le fondateur de « Amargi » (un dispositif proche de la justice restaurative, proposant des rencontres en prison entre auteurs d'infractions et victimes) il est également membre du CFEA. Monsieur Landenne est le seul membre n'ayant pas perdu un enfant. C'est lui qui a sollicité mes référents pour une rencontre. Le collectif ressentait le besoin de réfléchir au sens de ses actions, à son identité et à ses projets. C'est donc en 2025, lors d'une première rencontre avec les membres du collectif, que Monsieur Renard et Monsieur Janssen ont présenté plusieurs pistes de recherche susceptibles de faire l'objet de travaux de mémoire. Ces propositions s'appuyaient sur différentes problématiques identifiées au sein du collectif.

Trois axes de recherche ont ainsi été développés : l'histoire et les actions du collectif, le dispositif « Amargi », et les récits subjectifs des membres du collectif. Lorsque ces trois projets nous ont été présentés, j'ai choisi de m'intéresser à l'étude des trajectoires de vie des membres du collectif. En effet, après avoir étudié la psychologie et avoir orienté mon parcours en criminologie sur un aspect plus clinique, c'est assez naturellement que je me suis projeté aller à la rencontre des membres du collectif. J'ai très vite imaginé la pertinence du récit de vie afin de saisir les trajectoires de vie dans leur globalité et dans leur complexité. C'est dans ce cadre que s'est dessiné le présent projet de recherche, centré sur les trajectoires biographiques des parents ayant perdu un enfant par assassinat et sur la place que peut occuper l'appartenance à un collectif dans leur histoire.

3.3. La composition de notre échantillon

L'échantillon est composé de cinq personnes belges actuellement membres du CFEA, dont deux couples. Les participants sont deux femmes et trois hommes. Les personnes sélectionnées sont des parents ayant perdu un enfant par assassinat. Ils ont entre 65 et 80 ans et leur enfant, au moment de l'assassinat, était âgé entre 20 et 34 ans. J'ai décidé de proposer la participation à cette étude à des personnes qui, après la rencontre avec Monsieur Janssen et Monsieur Renard, ont spontanément envoyé par e-mail un récit de l'assassinat de leur enfant et de leur parcours judiciaire. J'ai imaginé que ces personnes-là, via ce premier exercice de mise en récit, pourraient être volontaires pour participer à ma recherche en réalisant un récit de vie.

3.4. L'intégration des couples dans le dispositif

En premier lieu, trois personnes ont été contactées. Toutes les trois se sont montrées volontaires et disponibles. L'une d'entre-elles a cependant conditionné son accord par la présence de son mari pendant nos entretiens (Madame A.). Lors de mes entretiens avec une autre des participantes (Madame M.), j'ai constaté que son mari (qui, à ce moment-là n'était pas un participant de la recherche) intervenait souvent de manière impromptue et donc hors-cadre. La participante m'a ensuite confié qu'elle trouverait cela bien que son mari participe car il ne parle jamais de l'évènement. Au deuxième rendez-vous, lors d'une intervention de Monsieur, je lui ai demandé s'il souhaitait participer au troisième et dernier rendez-vous avec Madame M., il a accepté.

L'objectif était de solliciter trois personnes afin de réaliser trois récits de vie, et ce, sans intégrer la dimension du récit de vie du couple qui convoque une multitude d'autres éléments théoriques qui ne relèvent pas de mes objectifs et de la problématique. J'ai finalement trouvé du sens à voir la première participante (Madame A.) avec son mari (Monsieur J.) car l'objectif de cette recherche est de recueillir des données dans un cadre sécurisé et bienveillant. Compte tenu des éléments traumatiques pouvant émaner du discours, le besoin d'être auprès de son mari m'apparaissait adéquat et même pertinent.

Concernant l'autre participante (Madame M.), il m'a également paru sensé de proposer à son mari (Monsieur W.) de participer à la recherche pour mettre un cadre autour de ses interventions. Ainsi, j'ai pu utiliser ses interventions et son récit de façon déontologiquement juste mais j'ai également pu permettre à Monsieur de prendre connaissance de ce que la recherche engage et de ses droits vis-à-vis de celle-ci. Ce qui m'a convaincu d'accepter ce dispositif à deux, c'est également la façon dont ces entrées sont perçues. J'ai tenu à ce que leur présence me permette soit de faire le récit de leur vie également (ce qui s'est révélé être le cas pour Monsieur J.) soit de soutenir ou compléter celui de leur femme (le rôle que Monsieur W. a tenu).

4. Le protocole de recherche

4.1. La contractualisation et le consentement

Étant donné le temps imparti pour l'écriture de ce mémoire, ce sont Monsieur Renard et Monsieur Janssen qui ont réalisé l'entretien de contractualisation lors de leur rencontre avec le CFEA. Ils ont expliqué quelles étaient les modalités de cette recherche et leurs droits dans ce processus. Les droits et modalités de la recherche étaient donc les suivants : Leur identité est entièrement anonymisée dans tout document. Les enregistrements et transcriptions seront conservés sur un ordinateur sécurisé et détruits après la fin du mémoire. Aucun élément ne permettra de reconnaître les participants dans la version finale du travail. Leur participation doit être libre et volontaire. Les participants peuvent à tout moment retirer leur consentement, et demander la suppression de leurs données. Les participants ne peuvent recevoir les données brutes des entretiens (retranscription et/ou enregistrement audio).

Après que quatre personnes du CFEA aient envoyé leur récit à Monsieur Janssen et Monsieur Renard, ces derniers leur ont écrit un dernier e-mail (Cf. annexe n°1) et m'ont communiqué leurs adresses e-mail afin que je puisse me présenter et leur proposer de participer à ma recherche (Cf. annexe n°2).

Dans la littérature méthodologique, la première prise de contact est souvent conceptualisée comme un entretien de contractualisation (Vincent-Ponroy & Chevalier, 2018). À cette étape, le chercheur ne se contente pas d'informer le participant : il introduit

également le cadre symbolique et relationnel de la recherche. Il s'agit d'un moment de « *précentrage* » de l'entretien (Bertaux, 2010). Ce précentrage consiste pour le chercheur à orienter, de manière souple mais explicite le champ du récit à venir en présentant la thématique de recherche, ses enjeux et les attentes générales liées à la production du récit de vie. Il ne s'agit pas de contraindre la parole du participant, mais plutôt de baliser un espace narratif dans lequel celui-ci pourra inscrire son expérience. Si le participant accepte, l'entrée en recherche peut être pensée comme l'émergence d'un « pacte » (Lejeune, 1975). Il renvoie à un engagement implicite entre le participant et le chercheur, fondé sur des attentes réciproques. Le participant accepte de livrer un récit personnel, souvent intime, tandis que le chercheur s'engage à en faire un usage respectueux, fidèle et inscrit dans un cadre scientifique et éthique. Ce pacte ne se réduit donc pas à un accord formel mais il constitue le socle relationnel qui rend possible la production du récit (Vincent-Ponroy et Chevalier, 2018).

Dans un second temps, une règle déontologique apparaît alors incontournable, le consentement libre et éclairé (Castarède, 2013). Libre car le sujet doit être en accord avec la procédure de recherche et doit se sentir libre de se retirer ou de refuser de continuer à chaque étape de la recherche. Éclairé car le participant doit être clairement informé du déroulement de la démarche. C'est dans le contrat (Cf. annexe n°3) que ce consentement est demandé et que toutes les informations sont données. Après avoir obtenu le consentement du sujet, j'ai présenté les modalités pratiques du déroulement des entretiens de récit de vie (Legrand, 1993). J'ai précisé au sujet le cadre de nos rencontres : leur nombre approximatif, leur durée, leur intervalle et la nécessité d'enregistrement qui sera développé dans la partie suivante.

Concernant l'entretien de clôture (Vincent-Ponroy et Chevalier, 2018), un temps (non enregistré en audio) a été pris à la fin de chacun des derniers entretiens dans l'objectif de discuter de nos rencontres, de leurs questions, de leurs sentiments et de la suite de cette recherche. C'est, par ailleurs, durant l'un de ces moments qu'une personne participante m'a demandé de lui transmettre une liste de psychologues de sa région. Un deuxième temps a été pris lorsque nous (mémorantes s'intéressant au CFEA), avons rencontré le collectif entier à Thuin lors de l'une de leur réunion le 1^{er} février 2026. Cette réunion, se produisant dans le cadre d'une autre recherche que la mienne, a tout de même été l'occasion pour moi de revoir les participants après nos rencontres.

Malgré l'anonymat complet que je tenais à garantir, une difficulté m'est apparue à l'analyse des données. L'une des personnes participantes a apporté, lors de nos entretiens, des éléments pouvant permettre de retracer qui il est. En effet, les différents engagements de cette personne ainsi que la médiatisation autour de l'assassinat de son fils sont des éléments qu'il est impossible d'anonymiser parfaitement. Dès lors, j'ai pris la décision de lui évoquer cette difficulté une fois les entretiens passés (Cf. annexe n°4). L'objectif était de lui proposer de choisir entre : une anonymisation stricte de son récit moyennant la suppression d'éléments permettant sa possible identification, ou bien la conservation de ces éléments qui, contextuellement pourraient rendre une identification théoriquement possible. Cette dernière option a été approuvée par le sujet. Ses dires ont donc été, comme pour tous les autres participants, soumis à une rédaction conservant l'anonymat de la personne (utilisation d'un pseudonyme, pas de référence aux lieux évoqués, anonymisation des personnes citées dans le récit). Cependant, il est important de préciser que dans le cadre de ce mémoire certains éléments peuvent être rattachés à l'identité de ce sujet malgré une tentative d'anonymisation de ces derniers.

4.2. L'organisation des entretiens

Dans le cadre de ma recherche, j'ai estimé pertinent de recourir à la réalisation de récits de vie à partir de trois entretiens afin de récolter les données. En recherche qualitative, le nombre d'entretiens ne répond pas à des critères de représentativité statistique, mais à une logique de profondeur et de pertinence du matériel (Becker, 2002 ; Strauss & Corbin, 1998). C'est pourquoi j'ai choisi trois entretiens : car le temps est imparti dans la rédaction d'un mémoire. J'ai effectivement estimé que le matériel recueilli après trois entretiens serait suffisant dans la réalisation d'un récit de vie utilisé dans un mémoire de fin de Master. Chaque entretien durait environ une heure et demie. Des entretiens d'une durée d'environ une heure et demie permettent de laisser se déployer le récit tout en favorisant une parole approfondie et réflexive (Kaufmann, 1996). L'ajout des deux participants n'a pas changé cette modalité. Les deux couples se sont donc partagé l'espace de l'entretien pour : soit éclairer des éléments du récit de vie de la participante de base ou bien amener des éléments plus individuels. J'ai également convenu que si les entretiens paraissaient trop courts ou incomplets au vu de ce nouveau dispositif, nous pouvions nous revoir une quatrième fois. Cette option n'a pas été utilisée. La possibilité de réaliser un entretien supplémentaire s'inscrit dans une logique d'ajustement au matériel empirique, proche du principe de

saturation théorique, selon lequel le recueil de données peut être prolongé tant que de nouveaux éléments émergent (Kaminski, 2024).

Les entretiens du récit de vie ont été définis comme *narratifs* :

« Un entretien au cours duquel un « chercheur » (lequel peut être un étudiant en tant que jeune chercheur) demande à une personne, [appelée] « sujet », de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue. En mettant l'accent [...] sur l'aspect « vie sociale » : vie et activités en relation et interactions avec d'autres personnes, pratiques récurrentes, cours d'action orientés vers des buts à atteindre. »

Bertaux, 2010

Les entretiens se sont structurés ainsi :

30 novembre 2025 : Premier entretien de Madame M., Monsieur W. n'intervient que brièvement.

11 décembre 2025 : Deuxième entretien de Madame M., Monsieur W. prend la parole une quinzaine de minute à la fin de l'entretien.

29 décembre 2025 : Troisième entretien de Madame M. et premier entretien de Monsieur W..

15 décembre 2025 : Premier entretien de Madame A. et Monsieur J..

11 janvier 2026 : Deuxième entretien de Madame A. et Monsieur J..

17 janvier 2026 : Troisième entretien de Madame A. et Monsieur J..

17 décembre 2025 : Premier entretien de Monsieur F..

28 décembre 2025 : Deuxième entretien de Monsieur F..

7 janvier 2026 : Troisième entretien de Monsieur F..

Les récits de vie ont été recueillis à travers plusieurs entretiens espacés d'environ quinze jours. Ce dispositif progressif permet d'une part de laisser au participant le temps de réfléchir à son récit entre les rencontres et, d'autre part, d'approfondir certains éléments évoqués lors des entretiens précédents (Bertaux, 2010). Dans la méthode biographique, la

production du récit peut en effet s'inscrire dans un processus progressif d'élaboration du récit et d'approfondissement de la trajectoire (Bertaux, 2010 ; Vincent-Ponroy et Chevalier, 2018). Cependant, le temps d'espacement entre les entretiens a parfois varié en raison des intempéries et des routes bloquées à cause de la neige.

4.3. Les consignes d'entretien

Au début de chaque premier entretien, un contrat (Cf. annexe n°3) était signé par la personne participante et par moi-même. Nous prenions le temps d'échanger autour de ce document. Une consigne, prédéfinie en amont était alors donnée en début d'entretien afin d'indiquer au sujet quels sont nos intérêts pour la recherche. Pour tous, la consigne inaugurale était la suivante :

« Vous avez fait le choix d'intégrer un groupe après le décès de votre fils. D'où vient ce choix ? Donc on va un peu revenir à votre vie à votre enfance jusqu'à aujourd'hui, quelles sont vos premiers souvenirs concernant la notion de groupe ? Depuis votre enfance, et jusqu'à aujourd'hui. Et aussi je vous précise que je me permettrai de vous couper après à peu près 1h30 d'entretien ».

L'entretien avait pour objectif d'aborder quelques thèmes : la famille, les différents âges de la vie et les groupes dans ceux-ci, l'entrée dans le CFEA et le rapport à ce collectif. Même si la question suggérait une certaine contextualisation des éléments de vie, une liberté était laissée aux participants « permettant que se livre une structure narrative qui lui soit propre » (Janssen, 2012). Ainsi, l'entretien se voulait ouvert dans la mesure où celui-ci pourrait permettre un déploiement de l'identité narrative (Ricoeur, 1990). Pour ce faire, j'ai tenté de limiter mes interventions.

Après chaque premier entretien, tous les participants de la recherche se sont saisis de cette consigne pour raconter l'histoire de l'assassinat et surtout l'histoire de leur parcours en justice. Ce sont des éléments dont j'avais besoin et qui peut être, avaient besoin d'être déposés en amont. Je me suis rendu compte que j'avais effectivement des difficultés à accéder à ce qui précédait l'assassinat. Dans un second temps, j'ai donc voulu recentrer et

soutenir leur récit sur leur trajectoire de vie et sur les thèmes évoqués ci-dessus. J'ai décidé, pour le deuxième entretien, de donner la consigne suivante :

« Aujourd'hui, je vous propose de revenir sur vous avant le drame. Dans un moment aussi tragique que le décès de votre fils, vous avez voulu trouver un groupe pour vous soutenir et pour vous appuyer sur des liens. Je voulais un petit peu savoir qu'est-ce qu'il en était au niveau des liens familiaux, donc des liens qui précèdent un petit peu toute cette histoire. On va revenir sur le début de votre vie, sur votre vie de famille, sur les débuts. Et comme ça, je me dis qu'aujourd'hui on va peut-être moins revenir sur le décès parce que c'est quand même quelque chose de lourd. Dans quelle famille vous naissez ? »

Cette consigne rappelle qu'il y a une vie avant l'assassinat. Elle m'a permis de faire émerger, dans les entretiens, des éléments de vie avant la mort de leurs enfants. J'ai pu explorer les premiers liens, le rapport au collectif de manière générale et les grands événements structurant leur trajectoire de vie. Ici, j'ai choisi d'intervenir plus souvent (contrairement aux premiers entretiens) afin de contextualiser des éléments et pour être sûr que les participants racontent. Ces interventions plus nombreuses étaient également liées à cette difficulté d'accès à ce qui précède. J'ai dû adopter une position dans laquelle je soutiens l'élaboration de ces parents.

Pour le troisième entretien, j'ai adapté la consigne en fonction des éléments récoltés dans les deux premiers entretiens et de la forme que prenait le dispositif en place avec chacun.

Pour Monsieur F., voici la troisième consigne :

« Aujourd'hui je voulais vous proposer de faire une ligne du temps sur laquelle vous allez replacer temporellement les événements qui sont importants pour vous dans votre vie. Je vous proposerai après peut-être d'en approfondir certains qu'on n'a peut-être pas forcément eu le temps d'évoquer les deux dernières fois. »

J'ai choisi de lui proposer l'exercice de la ligne du temps. Cet outil est décrit par Adriansen (2012) comme un support visuel utilisé pour structurer le récit en entretien. La ligne du temps permet d'organiser les événements, de relier la trajectoire individuelle et le contexte mais

aussi de co-construire le récit avec le participant (Adriansen, 2012). J'ai eu recours à cet outil car durant les deux premiers entretiens, certains éléments de la vie de Monsieur F. n'avaient pas été évoqués et la temporalité des éléments était parfois floue.

Pour Madame A. et Monsieur J. la troisième consigne était la suivante :

« Durant les deux derniers entretiens on a brassé pas mal d'éléments sur vos deux vies. Depuis qu'on s'est vus, je voulais savoir si vous aviez pensé à des choses qu'il faudrait aborder, des choses dont on n'a pas parlé, des éléments que je n'ai pas eus à ma connaissance. Donc des choses qui vous semblaient importantes et dont vous n'avez pas parlé. »

Ces derniers, ayant convoqué beaucoup d'éléments retraçant leurs vies respectives, j'ai souhaité les laisser se saisir de cette question pour approfondir des éléments ou en amener de nouveaux. Cela répondait au principe de saturation théorique (Kaminski, 2024).

Pour le dernier entretien de Madame M. mais le premier entretien de Monsieur W., la consigne était la suivante :

« La dernière fois, on s'est un peu parlé à trois les dix dernières minutes et on a un peu parlé à trois de ce que c'était que l'expérience d'être en couple dans un collectif comme celui dans lequel vous êtes et ce que c'est aussi d'être en couple dans un événement comme celui que vous avez vécu. Je voulais qu'on revienne un petit peu sur la naissance de votre couple, sur vos premiers souvenirs en tant que couple si vous voulez. »

Cette consigne a été pensée afin d'intégrer Monsieur W. dans l'espace de la recherche sans pour autant lui donner comme consigne de faire le récit de sa vie, ce qui n'était pas l'objectif en un seul entretien. À travers cette consigne, l'objectif était donc de permettre à Monsieur W. de m'éclairer sur les éléments de la vie de Madame M. Pour Madame M. l'objectif était de revenir sur sa relation de couple avec Monsieur W.

Ce dernier entretien avec Madame M. a été particulier. Madame M. est atteinte de la fibromyalgie. Lorsque je suis arrivée pour l'entretien, elle m'a confié qu'elle se sentait particulièrement faible ce jour. Je lui ai proposé de reprogrammer notre rencontre ce qu'elle

a refusé. Durant l'entretien, Madame M. somnolait et s'endormait presque. Monsieur W., lui, tentait de la maintenir éveillée pendant qu'il parlait. Cette expérience m'ayant apparue inconfortable peut être mise en lien avec l'angoisse qui traverse l'ensemble des sciences humaines (Devereux, 1980). Celle-ci résulte notamment d'un certain chevauchement inévitable entre le sujet étudié et l'observateur, et peut entraîner des résistances au contre-transfert qui, alors, déforment la perception et l'interprétation des données. Ces perturbations ne constituent pas de simples biais méthodologiques à éliminer, mais elles peuvent au contraire devenir des sources de réflexion particulièrement fécondes. En ce sens, se détacher d'une posture de pure manipulation du sujet pour s'engager dans une compréhension de sa propre position d'observateur (et de l'angoisse qu'elle suscite) permet d'accéder à une connaissance plus fine des phénomènes étudiés. Cet entretien m'a effectivement permis de m'interroger sur les enjeux vis-à-vis de mon vécu dans ces rencontres. Cela m'a permis de mettre en perspective cet inconfort et donc de mieux saisir de la complexité du deuil et de la souffrance dans les expériences.

5. La récolte de données

5.1. Les conditions matérielles des entretiens

Chacun des participants était libre de proposer un lieu de rencontre afin de se trouver dans un cadre non intimidant. En effet, Kaufmann (1996) pointe l'importance de réduire l'asymétrie entre le chercheur et l'enquêté. Cette réduction augmente le sentiment de sécurité ce qui entraîne une meilleure qualité de matériel (Kaufmann, 1996). L'objectif était donc que la personne se sente à l'aise de réaliser l'entretien dans un lieu adapté pour elle. J'ai rencontré Monsieur F. trois fois dans une brasserie se trouvant dans une gare. C'est un endroit qu'il connaissait bien et qui était facile d'accès pour lui. Madame A. et Monsieur J. sont venus une fois dans un local de la faculté de droit et criminologie à l'UCLouvain. Étant donné les difficultés rencontrées pour se garer à Louvain-la-Neuve, les deux autres rendez-vous ont eu lieu à leur domicile sur leur demande. Madame M. et Monsieur W. ont été rencontrés trois fois à leur domicile en raison des difficultés physiques de Madame M..

« L'entretien est une situation sociale de rencontre et d'échange verbal entre un chercheur et un enquêté, au cours de laquelle un discours est produit autour du point de vue de l'enquêté, à partir d'une préoccupation amenée par le chercheur. » (Kaminski, 2024). Pour la bonne réalisation des entretiens, j'ai souhaité être attentive à la relation entre moi-même en tant que chercheuse et les participants. Selon moi, la relation adéquate se caractérise par une attitude chaleureuse chez la chercheuse. Il était nécessaire pour moi de pouvoir discuter avec les participants de manière plus informelle avant de commencer l'entretien (par exemple parler du trajet ou de la météo). Ces informalités ont également été encouragées par les participants qui, eux même, proposaient à boire ou à manger pendant ces moments d'échanges. Cette familiarisation avec le cadre et avec mon contact en tant que chercheuse a pour objectif d'amener l'entretien à tendre, le plus possible, vers cette *situation sociale de rencontre et d'échange* réduisant l'asymétrie entre le chercheur et l'enquêté (Kaufmann, 1996).

5.2. L'enregistrement et la retranscription

Les entretiens étaient enregistrés en audio à l'aide de mon téléphone portable. Ce dispositif méthodologique était précisé dans le contrat et conditionné par un consentement libre et éclairé des participants. Tous ont accepté l'enregistrement. Celui-ci avait pour objectif de permettre la retranscription exacte en aval de tous les entretiens réalisés. La nécessité méthodologique d'enregistrer les entretiens donnait également lieu à une retranscription du contenu non verbal : hésitations (« euh »), encouragements (« hum hum »), éventuelles fautes de langage, lapsus, silences (« ... »), expressions non verbales (rires). (Burrick, 2009)

La retranscription des entretiens constitue une étape centrale du processus de recherche car elle permet de transformer un matériel oral, contextuel et éphémère en un corpus de texte qui est stable et analysable. Elle participe à la production des données (Rioufreyt, 2016). La retranscription permet déjà un travail interprétatif, concernant les choix de mise en forme du discours (ponctuation, découpage, prise en compte des silences ou des hésitations). Elle constitue donc une première étape d'analyse (Burrick, 2009). Ce travail de retranscription amène également une immersion dans les données. Le fait de réécouter les entretiens et de les retranscrire intégralement a favorisé une familiarisation

progressive avec les récits, en permettant de porter attention à des éléments parfois peu perceptibles lors de l'interaction (Paillé et Mucchielli, 2021). Cette imprégnation s'est accompagnée de premières annotations des verbatims, amorçant ainsi l'analyse. Enfin, la retranscription a rendu possible la mise en œuvre de l'analyse chronologique et de l'analyse thématique, fondées sur des extraits précis des discours. Le recours aux verbatims a permis d'étayer les analyses grâce la fidélité du matériel empirique, en assurant le lien entre les données et les interprétations (Paillé et Mucchielli, 2021).

5.3. Mon positionnement de chercheuse

Pour chaque entretien, j'avais devant moi un cahier sur lequel était écrite la consigne de départ et un stylo. Je n'ai pas pris de notes lors des entretiens car je souhaitais me trouver pleinement dans la rencontre, notamment à travers le regard. En effet, l'entretien qualitatif ne se réduit pas à un échange verbal, mais constitue une relation sociale située, impliquant des dimensions non verbales essentielles à la production des données (Blanchet et Gotman, 2007). Parmi celles-ci, le regard occupe une place centrale. Le regard participe à un climat relationnel enclin à la parole (Sartre, 1943). Il soutient une posture d'écoute et de reconnaissance du sujet, favorisant l'émergence d'un discours personnel (Kaufmann, 1996). Il peut ainsi contribuer à une relation de confiance, ce qui est la condition nécessaire à l'accès à des expériences intimes, notamment dans mon cadre de recherche : des récits de vie marqués par le trauma. Invoquer le regard au sein des entretiens a permis une meilleure attention aux manifestations non verbales (silences, émotions, micro-expressions), éléments faisant partie du matériel de recherche. Le regard a permis également un ajustement de ma posture et du rythme de l'entretien, en évitant les ruptures interactionnelles que pourrait induire la prise de notes (Blanchet et Gotman, 2007).

La rencontre avec les participants de cette recherche était donc basée sur une écoute active au sens rogérianne. Cette approche place la personne au centre de l'entretien afin de favoriser son expression libre. Elle repose sur trois enjeux : l'empathie, l'authenticité et le regard positif inconditionnel (Rogers, 2013). La réalisation de ces entretiens impliquait de se confronter à des récits marqués par un événement traumatique. Cette situation exigeait donc une posture d'écoute tout en maintenant une position de chercheuse. Mon travail a ainsi consisté à trouver un équilibre entre implication empathique et posture analytique.

Dès lors, il m'a paru important de préciser aux participants que le cadre proposé dans cet entretien n'est pas un cadre thérapeutique. J'ai effectivement précisé dans le contrat que les objectifs de ces entretiens n'étaient ni commerciaux, ni thérapeutiques. Grâce à ces précisions, j'ai pu être complètement tournée vers le sujet, à son écoute, sans ambiguïté thérapeutique, dans une dimension à la fois analytique et clinique.

6. Les méthodes d'analyse des données

6.1. L'analyse chronologique

La première analyse réalisée dans ce mémoire a été l'analyse chronologique des récits. Dans le cadre de la méthode du récit de vie, les éléments apportés lors des entretiens ont été, pour chacun des participants (excepté pour Monsieur W.), structurés dans un ordre chronologique sous forme d'un récit chronologique (Cf. annexe n°5) (Legrand, 1993). L'objectif était d'effectuer un travail de mise en sens des éléments de vie mais également un travail d'écriture et d'organisation de ces informations. J'ai pu repérer et mettre en lumière les récurrences et les changements dans les trajectoires de vie en traitant les apports au travers de ce processus d'analyse. Par exemple, la décision dans l'écriture de commencer un nouveau paragraphe constitue d'ores et déjà une forme d'analyse (le passage de l'adolescence au statut d'adulte juste après le mariage par exemple). L'analyse peut alors déjà se structurer à partir de moments signant l'approbation par l'individu de ses propres choix existentiels (Janssen, 2006).

6.2. L'analyse thématique

« L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens ou de divers types de documents (organisationnels, gouvernementaux, littéraires) » (Paillé et Mucchielli, 2021). Elle propose de relever l'ensemble des thèmes ayant émergés et estimés pertinents au cours des entretiens. Cette analyse vise à relier entre eux les différents thèmes découverts, soit qui se répètent,

soit qui se recoupent ou alors qui se contredisent, par des regroupements menant à « l'arbre thématique » (Cf. annexe n°6) (Kaminski, 2024).

6.3. La pertinence de l'analyse thématique pour notre objet d'étude

Le choix d'une analyse thématique s'est imposé comme particulièrement pertinent au regard de mon objet d'étude. L'objectif était d'explorer le terrain de la recherche sans être habitée par des concepts étudiés en amont, dans le cadre du mémoire. C'est-à-dire, partir dans une posture inductive. Compte tenu de ma position épistémologique d'étudiante, encore en formation, il m'a paru intéressant de pouvoir me laisser surprendre par ce qui surgissait des entretiens. L'objectif était alors de me laisser me faire guider par les thèmes trouvés dans les entretiens et de les associer ensuite à certains éléments du cadre théorique construit en aval de ceux-ci. Cela a constitué un va-et-vient entre données empiriques et apports conceptuels, caractéristique des démarches qualitatives (Paillé et Mucchielli, 2021). Par ailleurs, ce dispositif analytique présente toutefois une dimension partiellement inspirée de la théorisation ancrée (Allard et al., 2020), dans la mesure où une attention particulière a été portée à l'émergence de catégories non anticipées dans le cadre théorique. Cette ouverture a permis d'intégrer des éléments nouveaux issus du terrain, enrichissant ainsi la compréhension des trajectoires biographiques étudiées.

6.4. La mise en œuvre des méthodes d'analyse

Dans un premier temps, la retranscription des entretiens a permis une familiarisation avec les données, entraînant une lecture flottante et un premier codage. J'ai ensuite écrit pour chacun (sauf pour Monsieur W.) leurs récits chronologiques au regard des éléments obtenus dans les entretiens (Cf. annexe n°5). Ainsi, j'ai d'abord identifié des sous-thèmes qui ensuite ont été regroupés en thèmes globaux. La recherche de ces thèmes portait aussi bien sur les récits chronologiques que sur les verbatims (les données brutes de l'entretien). La création d'un arbre thématique (Cf. annexe n°6) a alors pu permettre des liens théoriques et la compréhension de l'ensemble des enjeux de ma question de recherche.

7. Les difficultés rencontrées

Certaines difficultés ont d'ores et déjà pu être repérées au sein du cadre méthodologique. Dans un premier temps, il n'avait pas été anticipé de rencontrer des couples dans le cadre de cette recherche. Les maris des participantes ont intégré cette recherche de manière différente. L'un est finalement devenu participant clair de la recherche, il a donc réalisé le récit de sa vie, et l'autre avait une position plus floue qui a été interprétée comme une mise en lumière de certaines parties du récit de vie de sa femme. La première difficulté a été que les modalités des entretiens sont restées les mêmes entraînant un espace de l'entretien partagé chez Madame A. et Monsieur J. Chez Madame M., l'espace du dernier entretien a dû être partagé avec son mari. Cependant, dans une telle recherche, le cadre que l'on propose pour les rencontres se doit d'être stable et sans ambiguïté afin de préserver une cohérence à tous les niveaux (Castarède, 2013). De plus, nous pouvons imaginer que nous avons eu accès à des éléments différents compte tenu de la présence du conjoint et de la conjointe. Les éléments qui n'étaient pas à la connaissance de l'autre ont donc pu être tus. Enfin, nous pouvons réfléchir à la pertinence de la flexibilité de mon cadre. En effet, Monsieur W. a intégré l'espace de la recherche car sa femme voulait qu'il puisse parler à quelqu'un de l'assassinat de son fils. Accepter cela a rendu ambiguë le cadre de la recherche qui n'est pas thérapeutique mais qui, à ce moment-là a pu être vécu comme un cadre allant au-delà d'une dimension clairement analytique. Une rencontre « au chevet de » (Lagache, 1969) dans laquelle l'aspect clinique est plus qu'une simple posture.

Dans un second temps, les lieux où se sont déroulés les entretiens ont été différents. Nous pouvons imaginer que des éléments biographiques abordés dans une brasserie, dans un local de l'UCLouvain ou bien chez soi peuvent être sensiblement différents. Il est important de rappeler que le discours n'est jamais indépendant du contexte dans lequel il est produit (Bourdieu, 1993). Il est aussi important de noter que j'ai essayé d'espacer de quinze jours chaque entretien. Ce délai n'a pas toujours pu être respecté en raison des intempéries mais nous pouvons également questionner ce laps de temps, à la fois long mais aussi très court pour penser sa trajectoire de vie. De plus, il s'est avéré que pour moi, certains entretiens se suivaient d'assez près. Cela a pu amener un biais dans ma propre réflexion ou bien dans mon rapport à l'autre.

L'absence de prise de note, quant à elle, a pu être vécue comme trop confrontante. En effet, la littérature a démontré que le regard influence positivement la rencontre mais il est intéressant de questionner l'aspect objectivant et confrontant que peut avoir le regard (Sartre, 1943), pouvant provoquer un malaise ou une certaine pression.

Concernant la dynamique des entretiens, j'ai parfois adopté une posture non-directive durant certains entretiens. Certaines fois, cette posture était épistémologiquement pensée mais d'autres fois, je ne trouvais pas la place d'orienter l'entretien. En effet, la densité de matière amenée par les participants était parfois très importante. Cette matière me paraissait nécessaire d'être déposée et écoutée dans une approche centrée sur la personne (Rogers, 2013). De plus, il est également intéressant de constater que la troisième consigne donnée était différente pour chacune des rencontres. Celle-ci avait pour but de s'adapter aux éléments déjà recueillis mais elle constitue néanmoins un biais de récolte des données.

Le contact avec les participants de la recherche a été réalisé dans un premier temps par Monsieur Renard et Monsieur Janssen. Ce sont donc ces derniers qui ont réalisé l'entretien de contractualisation (Vincent-Ponroy et Chevalier, 2018) mais aussi le précentrage (Bertaux, 2010). Nous pouvons nous demander si ce premier contact, un moment clé dans le cadre d'une recherche, ne pourrait pas entraîner une confusion chez les participants se demandant ainsi quelle place ont mes référents et moi-même au sein de ce travail universitaire.

Enfin, j'ai réalisé mes entretiens durant la période des fêtes de fin d'année. Tous les participants, durant nos moments plus informels m'ont confié la difficulté avec laquelle cette période peut être vécue lorsqu'une personne proche est disparue. En effet, rappelons que Pineau & Le Grand (2002) ont parlé des récits de vie comme des bilans personnels contribuant à structurer et à revisiter le passé. Dans notre sphère culturelle, ces bilans apparaissent fréquemment durant les périodes de transition. Nous pouvons donc envisager que cette période qui est une transition est plus chargée émotionnellement et peut avoir une influence sur le souvenir et le discours des participants (Bourdieu, 1993).

IV. Résultats de l'analyse

Après l'analyse des entretiens et des récits chronologiques des quatre participants, cinq thèmes principaux ont émergé : les participants décrivent des trajectoires de vie précocement marquées par des fragilités dans le lien à l'autre. Au moment de la mort de leur enfant, l'assassinat est vécu comme une rupture violente dans la continuité de leur existence. Face à cette rupture, les réponses parentales se déploient sur un continuum allant de la désorganisation à la mobilisation. Dans leurs trajectoires, le collectif apparaît comme un espace de reconfiguration psychique, relationnelle et identitaire. Enfin, chacun des participants évoque des perspectives de continuité, tant dans le maintien du lien que dans la reconstruction de l'identité, tout en faisant coexister cette continuité avec la rupture.

1. Des trajectoires déjà marquées par des fragilités du lien

Lors des entretiens menés auprès des participants, nous avons pu identifier que ces derniers nous parlaient d'une trajectoire de vie qui, déjà enfant, était marquée par des fragilités dans le lien à l'autre. Nos participants ont décrit un déséquilibre significatif comme étant leur première inscription relationnelle. Dès lors, ils ont fait l'expérience du manque très tôt dans leur trajectoire de vie. Dans cette fragilité, les participants ont tous pu faire l'expérience de tentatives précoces de réparation de ce lien à l'autre.

1.1. Le déséquilibre relationnel comme inscription du lien

Dans les récits recueillis, le lien aux figures parentales apparaît, pour certains participants, marqué précocement par des formes de déséquilibre relationnel. Ces configurations, où les places, les attentes et les investissements affectifs sont asymétriques ou confus, semblent constituer des modalités spécifiques d'inscription du lien, laissant des traces durables dans la manière d'être en relation à soi et aux autres (Bowlby, 1989).

Madame A. évoque une relation parentale caractérisée par une forte emprise, en particulier du côté de son père. Cette dynamique suggère un lien structuré par l'asymétrie et la domination, où la place du sujet paraît contrainte.

« Mes parents avaient une emprise sur moi très forte. Et alors, surtout mon père. »

(Madame A.)

Madame M., elle, met en évidence une dynamique familiale où chaque parent semble investir préférentiellement un enfant. Cette répartition affective, combinée au fait de se vivre comme un enfant non désiré, participe à un sentiment de disqualification dans le lien à sa mère, provoquant une hostilité généralisée de la part de cette dernière. (Spitz, 1958).

« Maman en fait, elle ne voulait qu'un enfant. Elle a eu mon frère, elle était très heureuse, en plus c'était un garçon, c'est ce qu'elle voulait. Et puis euh... elle a tout fait pour ne plus avoir d'enfants et... voilà 9 ans et demi après j'arrive, elle ne m'attendait pas. D'ailleurs elle m'a toujours considéré comme l'accident. Et j'étais un accident. (Silence.) » (Madame

M.)

Madame M. décrit donc une relation à sa mère marquée par une absence de reconnaissance de son propre vécu. Le lien semble ne s'activer que dans un registre unilatéral, centré sur la souffrance de sa mère, laissant peu de place à une réciprocité.

« Et euh... non, elle ne parlait que de sa maman, à elle. Qu'elle avait beaucoup de chagrin parce que sa maman était décédée jeune. » (Madame M.)

Chez Monsieur J., le lien maternel semble également s'inscrire dans une forme de déséquilibre, où sa place d'enfant est investie en fonction d'un manque. Il se décrit comme venant combler l'absence d'un frère décédé, occupant ainsi une position qui excède sa propre subjectivité (Jégat, 2022).

« Et alors à ce moment-là j'ai été devenu le... (Silence.) Le bâton de vieillesse de ma mère quoi. » (Monsieur J.)

Ce déséquilibre se manifeste aussi à travers des pratiques imposées, comme le rituel hebdomadaire au cimetière, qui vient inscrire de manière répétée la présence du frère disparu dans son vécu. Cette expérience, vécue comme contrainte, semble avoir laissé une empreinte durable dans son rapport aux lieux et aux affects associés à la mort.

« « Donne un baiser à ton frère. » Ah bah je ne l'ai pas connu moi bon alors. Alors jusqu'à mes 10 ans, il fallait aller au cimetière tout le dimanche. J'ai eu une vie de merde, une jeunesse de merde bon. » (Monsieur J.)

« Enfin voilà, donc euh... J'ai un dégoût des cimetières. » (Monsieur J.)

1.2. Des expériences précoces de manque

Les récits des participants mettent en évidence des expériences précoces de manque, qui s'inscrivent dans la continuité des déséquilibres relationnels évoqués précédemment (Bowlby, 1989). Ce manque ne relève pas nécessairement d'un défaut matériel, mais s'ancore davantage dans une carence affective, relationnelle ou symbolique. Il témoigne d'un environnement familial n'ayant pas toujours assuré une fonction d'étayage et de sécurité suffisante, laissant les sujets composer avec une forme de vide ou de distance dans le lien.

Madame M. exprime explicitement ce manque affectif, en distinguant les conditions matérielles de son enfance de l'absence d'un amour maternel pensé comme fondamental. Cette dissociation souligne la centralité du lien affectif dans l'expérience du manque.

« Et...bah c'est vrai que je n'ai manqué de rien dans mon enfance, matériellement, mais... la chose principale qui est l'amour d'une maman, je l'ai pas eue. » (Madame M.)

Madame A., quant à elle, évoque un éloignement précoce du foyer familial à travers son placement en pension dès l'âge de six ans. Ce contexte apparaît plus soutenant pour elle que son environnement familial car Madame A. s'est organisée autour de processus lui apprenant à se passer de la présence du personnage investi comme exclusif : l'objet maternel (Delaporte & Peille, 2004). Il témoigne néanmoins d'une mise à distance du lien parental, dans un contexte marqué par une autorité vécue comme contraignante.

« Je vous dis j'étais plus à l'aise là-bas presque parfois de chez moi parce que mes parents étaient quand même forts... Enfin, mon papa surtout, fort euh... (Silence.) Autoritaire et strict quoi hein. » (Madame A.)

Chez Monsieur J., le manque s'inscrit dans un contexte de maltraitance, où les figures parentales, au lieu d'assurer une fonction protectrice, sont associées à la violence et à l'instabilité. Cette expérience compromet profondément la possibilité d'un ancrage sécurisant dans le lien familial (Bonneville-Baruchel, 2018).

« Mais j'ai eu une vie, une adolescence, enfin, même pas une adolescence, une jeunesse, très très très difficile avec mon père. On était frappés, ma mère c'était une hystérique. »
(Monsieur J.)

Enfin, Monsieur F. évoque une autre forme de manque, plus symbolique, liée à une absence de transmission et d'élaboration de l'histoire familiale. Les traces du traumatisme de guerre, perceptibles dans les récits fragmentés et les silences, semblent ne pas avoir fait l'objet d'une mise en sens transmissible, laissant le sujet face à un héritage psychique peu élaboré (Boursier, 2012).

« Mon père était plutôt content. Pour que je ne fasse pas le service militaire parce qu'il n'avait pas envie que moi je fasse mon service militaire. Parce que je dis, lui il avait fait une mauvaise expérience, lui qui s'était porté volontaire ! » (Monsieur F.)

« Mais disons que, ce n'est pas lui qui me l'a dit, c'est moi qui le suppose, donc euh je ne l'ai jamais entendu dire : « Et bah c'est bien fait. » » (Monsieur F.)

1.3. Les tentatives précoces de réparation

Dans la continuité des expériences précoces de déséquilibre relationnel et de manque, les participants décrivent des tentatives, dès l'enfance, de s'inscrire dans des espaces relationnels perçus comme plus sécurisants et structurants. Ces engagements dans des collectifs qu'ils soient informels (pairs, bande) ou institutionnalisés (école, mouvements de jeunesse) peuvent être compris comme des formes précoces de réparation, visant à recréer du lien là où celui-ci a fait défaut dans le cadre familial (Winnicott, 1956).

Madame M. évoque ainsi l'école comme un premier espace groupal venant compenser un certain isolement familial. Le groupe de pairs y apparaît comme un lieu d'appartenance et de socialisation, distinct du cadre familial.

« Ben le groupe c'était plus l'école parce que je n'avais qu'un frère mais de 10 ans mon aîné. Donc on n'a pas eu vraiment la même enfance, les mêmes les mêmes copains, les mêmes jeux. Et c'est plus l'école qui me fait penser un groupe... Avec récréation avec les élèves dans la classe, voilà. » (Madame M.)

Son engagement dans des collectifs structurés, comme le Patro, prolonge cette dynamique. Elle y occupe progressivement une place active, notamment auprès des plus jeunes, ce qui témoigne d'un investissement durable dans des liens organisés et porteurs de sens.

« Le Patro au début j'étais... Donc je participais et puis on m'a demandé pour avoir les petits (...) Donc les enfants de 4 à 6 ans et... Bah moi j'ai fait ça toute mon enfance et mon adolescence, le Patro, j'aimais bien. » (Madame M.)

De même, sa participation à un club de plongée s'inscrit dans cette recherche de lien et de partage avec des pairs, dans un cadre structuré et valorisant.

« Oh j'avais quoi...une dizaine d'années quand j'ai commencé à faire de la plongée... et je suis allée une dizaine d'années dans le club (...) Et euh.. c'était gai. C'est très gai. Parce que au départ, ils ont commencé tous des copains ensemble. » (Madame M.)

Chez Monsieur J., cette tentative de réparation prend une forme plus ambivalente, oscillant entre désir de fuite du milieu familial et inscription dans des collectifs de pairs. Le désir précoce de *partir* peut être compris comme une manière de se soustraire à un environnement insécurisant via un fonctionnement plus évitant (Bowlby, 1989).

*« J'ai toujours eu envie de partir. Parce qu'à 3 ans, je voulais partir à la marine aussi. »
(Monsieur J.)*

Parallèlement, il décrit une appartenance à des groupes de quartier, organisés autour de logiques d'affrontement, qui constituent néanmoins des espaces d'identification et de lien. Monsieur J. s'inscrit dans ce groupe de pairs à la fois contenant car structurant identitairement, mais aussi traversé par une violence mise en scène. (Anzieu, 2009)

« Si vous voulez bon euh... La semaine, on était une bande de quartier. Alors, c'était, on se battait de clan à clan. Mais il y avait un petit bosquet si vous voulez, tout près. Et alors, il y avait le clan de la cité et notre clan à nous, c'était le clan de la place Calmet qu'on dit. »
(Monsieur J.)

Pour Madame A., l'entrée dans une dynamique collective s'inscrit initialement dans une contrainte parentale, à travers son placement en internat dès l'enfance. Toutefois, cet espace devient progressivement un lieu d'appartenance dans lequel elle développe des compétences relationnelles et une forme d'autonomie venant structurer une part de son identité (Delaporte & Peille, 2004).

« J'ai eu une vie d'internat à la limite. » (Madame A.)

*« Vous savez, quand vous passez votre vie en internat, il n'y a plus de retenue, quoi. Si, on respecte le règlement et tout ça, mais parfois j'étais plus ancienne dans l'internat que les surveillantes en tout cas. C'était moi qui devais, ou même mes copines hein, renseigner :
« Vous devez aller là ? Oh bah je vais vous accompagner ou quoi. » » (Madame A.)*

Cette inscription dans le collectif devient suffisamment structurante pour qu'elle refuse, par la suite, de réintégrer le cadre familial, perçu comme contraignant.

« J'ai dit : « Ah non, c'est fini, (Rire.) moi la dictature, il m'en faut plus, alors euh... » »
(Madame A.)

Chez Monsieur F., l'inscription dans les collectifs apparaît centrale et précoce, dans un contexte sociétal marqué par l'après-guerre. Les structures collectives (école, Église, mouvements de jeunesse, harmonie) constituent des espaces d'encadrement et de socialisation largement investis (Durkheim, 1922).

« Et moi j'ai fait partie du Patro, j'ai même été dirigeant, comme on disait. (...) J'ai pu m'occuper d'une bande de jeunes là avant qui avait 4-5 ans de moins que moi. » (Monsieur F.)

C'est un collectif important dans le sens que c'était une occupation. On n'avait rien d'autre hein ! C'est comme ça que je suis rentré aussi dans la société d'harmonie. » (Monsieur F.)

L'inscription dans ces groupes s'accompagne d'une socialisation précoce structurée par des institutions, notamment religieuses (Durkheim, 1912).

« Mais pour nous, c'était l'évidence ! Hein, on rentrait à l'âge de 6 ans à l'école primaire et directement, on était pris en charge par le clergé pour devenir acolytes et pour servir aussi des... Par exemple, lorsqu'on devait aller servir la messe de funérailles lors d'un enterrement ou quoi. Ben on était contents, il fallait être dans les premiers à l'école pour pouvoir. » (Monsieur F.)

Dans ce contexte, les collectifs peuvent être compris comme des espaces venant soutenir la transformation du récit et du lien social dans une société marquée par les séquelles de la guerre (Boursier, 2012). Pour Monsieur F., cette inscription s'articule également à une histoire familiale traversée par un trauma de guerre peu élaboré, qui se manifeste dans certaines interactions précoces avec les pairs. Nous pouvons l'envisager comme une irruption du passé de guerre dans le présent relationnel venant inscrire une forme de mémoire sociale incorporée dans les interactions.

« Oui, avec la camaraderie. Déjà, les liens se formaient déjà. On avait déjà ses premiers liens (...) Aussi, dans la cour de récréation, à cause des jeux, on jouait encore aux billes et tout ça. Alors, il y avait déjà cette animosité. Enfin, disons, non ce n'est pas une animosité. C'est un peu la concurrence (...) À l'âge de 6 ans, il y en avait qui disaient : « Ouais mais ta mère est allemande hein. » (Monsieur F.)

2. L'assassinat comme rupture violente de la continuité

Les quatre participants dont nous avons fait le récit de vie sont des parents ayant un enfant décédé par assassinat. Nous avons pu repérer dans leur récit que l'assassinat de leur

enfant produit une rupture majeure dans leur continuité existentielle. Celle-ci se caractérise par une rupture biographique, un effondrement psychique, une désaffiliation sociale et un sentiment d'abandon institutionnel.

2.1. La rupture biographique

La rupture biographique renvoie à la manière dont l'assassinat de l'enfant vient fracturer la continuité de l'existence des parents, instaurant un avant et un après radicalement distincts dans leur trajectoire de vie (Jégat, 2022). Cet événement ne s'inscrit pas dans le fil de l'histoire, mais vient interrompre brutalement son cours, produisant une discontinuité profonde dans le rapport au temps, au monde et à soi (Lebigot, 1994).

Cette rupture se manifeste d'abord dans les récits, par une précision extrême accordée au moment de l'annonce du décès. Les participants décrivent avec minutie la date, l'heure, le lieu et les circonstances dans lesquelles ils ont appris la mort de leur enfant. Cette hyper-précision est théorisée par Van der Kolk (2014). Une inscription spatio-temporelle très marquée témoigne, selon lui, de la fixation de l'événement comme point de bascule, venant scinder l'existence.

Dans l'extrait de Madame M., nous pouvons clairement faire référence à la théorie de Janssen (2007). Selon lui, dans le trauma se trouve une confusion entre le Moi et l'Autre, entre le dedans et le dehors. Cette impossibilité de différenciation émane de l'incapacité temporaire à utiliser l'aire transitionnelle. L'annonce du décès de son fils via appel téléphonique, par l'effraction qu'il engendre ne permet plus de distinction claire entre ce qui lui appartient à elle (au-dedans) et la réalité de son environnement, de l'autre. Tout cela est ramassé en un seul impact.

« Je dis : « Pardon ? », « Oui votre fils est décédé sur place. » Alors là moi aussi j'étais morte à l'autre bout du fil hein. Heureusement que ma fille était avec moi parce que si j'avais été toute seule, je serais encore avec le téléphone à l'oreille hein... » (Madame M.)

« On le vit mal parce que on se dit : « Mais enfin qui a tué qui ? » (Madame M.)

Chez Madame M., cette rupture se prolonge immédiatement dans une réorganisation radicale de son existence visible à travers l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5.1). L'annonce du décès entraîne un arrêt de son activité professionnelle et l'engagement dans une nouvelle trajectoire, entièrement centrée sur l'affaire judiciaire, comme si l'ensemble de sa vie se reconfigurait autour de cet événement. Cette rupture dans la continuité permet d'articuler l'assassinat de son fils, événement discontinu, dans une forme de cohérence narrative (Ricoeur, 1990).

Monsieur F., quant à lui, voit également ses investissements antérieurs profondément bouleversés. Son engagement de longue date dans l'harmonie devient soudainement impossible à maintenir, tant il est désormais associé à la perte et à l'émotion. La rupture est alors représentée par l'aspect désorganisateur qui ébranle la vie de Monsieur F., rien ne sera plus jamais comme avant (Hanus, 2006).

« Et le jour que s'est arrivé, c'était au mois de juillet, vous comprenez bien que mon fils qui jouait à l'harmonie aussi hein. Moi je n'avais plus envie de jouer à l'harmonie hein, j'avais autre chose en tête. Et puis rien que de voir les personnes qui faisaient partie de l'harmonie moi ça me..., l'émotion remontait directement. » (Monsieur F.)

Dans le discours de Monsieur J., la rupture apparaît également à travers la sidération liée à l'annonce, qui désorganise les repères les plus élémentaires (Chahraoui, 2014). L'irruption de la nouvelle vient suspendre le sens de la réalité, comme en témoigne la confusion immédiate et la précipitation des actions qui suivent. Monsieur J. est dès lors, éprouvé dans sa capacité à rencontrer cet imprévu qui ne fait pas référence à des situations déjà connues impactant sa compréhension. (Périlleux, 2015).

« On a pas eu... Oui, c'est ça, là on est, si vous voulez, le problème quand... Mon fils a été assassiné, c'était le... 8 mars 2005, euh... À 2 heures du matin, on nous a téléphoné (...) « M. a été assassiné » Hein ? Et vous vous réveillez : « Je suis où ici ? » Et alors, je sais pas comment on a été à L. à ce moment-là, on a pris la voiture directement, on est monté à L., où il habitait. » (Monsieur J.)

Enfin, Monsieur J. qualifie explicitement cette rupture comme une condamnation irréversible, inscrivant l'événement dans une temporalité sans issue. La mort de son fils ne

constitue pas seulement une perte, mais vient altérer de manière durable et définitive le sens même de son existence (Coum, 2017).

« Le mal a été fait. Et le mal, nous, on est condamné à vie. La mort. À vie, à mort. Enfin, bon. Notre vie, elle est foutue puisque c'était mon fils unique hein. » (Monsieur J.)

2.2. L'effondrement psychique

À la suite de la rupture biographique provoquée par l'assassinat de leur enfant, les participants décrivent un moment d'effondrement psychique. Celui-ci se caractérise, dans les récits, par une sidération intense, une désorganisation profonde des repères et, pour certains, l'installation d'un état dépressif. Cet effondrement marque une suspension des capacités de symbolisation et rend difficile, voire impossible, toute projection dans une continuité de l'existence (Coum, 2017).

Madame M. et Monsieur W. expriment cette impossibilité de *se remettre* de la perte, soulignant le caractère irréversible de l'atteinte même avec le temps. Selon Grossetti, (2009) une imprévisibilité forte associée à une irréversibilité forte conduit à une situation de crise interne. Leurs discours laissent apparaître cette fragilité persistante, témoignant de la profondeur de l'effondrement.

« Parce qu'on ne se remet pas de la perte d'enfance, on se remet pas... et je m'en remettrai jamais. Je fais la dure, mais je m'en remettrai pas... ça c'est... » (Madame M.)

« Encore une fois, je répète ce que je dis à des amis que je vois sur le chemin et qu'ils me disent : « Alors comment tu vas ? » Bah moi c'est comme si c'était hier voilà. C'est ce que je dis. » (Monsieur W.)

Cet effondrement se manifeste également, chez Madame M., par une dépression sévère accompagnée d'un mutisme prolongé juste après l'annonce, révélé dans l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5.1). La mort ultérieure de son père vient réactiver de manière aiguë ce trauma initial, révélant la persistance d'une désorganisation psychique. La non-intégration de l'assassinat comme un souvenir narratif est ici réactivé durant l'enterrement, il est donc vécu au présent (Primo Levi, 1996). La contrainte à assister à l'enterrement agit

comme un point de bascule, entraînant une nouvelle chute et l'entrée dans un suivi psychiatrique durable.

« Et évidemment, elle (sa mère) n'a pas voulu que je n'y aille pas (à l'enterrement) ... Elle m'a obligée à y aller... Je suis allée pour qu'elle s'arrête de crier. J'y suis allé. Ça s'est très mal passé. Et là euh... bah il y a pas eu de retour en arrière. J'ai dû me faire suivre par un psy... et... Que je vois encore aujourd'hui tous les deux mois environ. » (Madame M.)

L'effondrement psychique est également mis en mots à travers des métaphores, qui traduisent l'intensité de l'expérience vécue tout en tentant d'en approcher l'indicible. Selon Caruth (1996), l'expérience traumatique échappe à la symbolisation directe, dès lors, nous pouvons envisager qu'il est difficile d'exprimer tel quel l'évènement. Monsieur W. décrit ainsi un vécu de chute, comme si le monde lui-même s'effondrait au moment de l'annonce.

« Monsieur W. : C'est après que le policier m'a dit : « Y'a eu une fusillade. » Il m'a regardé, il a repris deux fois sa respiration. Il m'a dit : « Votre fils est dans la voiture. Il a été tué. » Bah quand vous apprenez ça...

(Silence. Il prend une profonde inspiration.)

Madame M. : Moi je l'ai appris au téléphone. Donc euh...

Monsieur W. : Je vous dis, le ciel était gris, mais là je voyais les nuages à rase de ma tête, tellement que...

Madame M. : On a l'impression que le ciel...

Monsieur W. : Que le ciel tombe. »

Chez Monsieur F., la métaphore du pianiste privé de ses doigts donne à voir une atteinte directe à l'identité et aux capacités d'agir. L'effondrement ne concerne pas seulement l'affect, mais vient altérer le sentiment même d'être soi (Coum, 2017).

« Au mois de juillet c'est arrivé, donc je dis : « Les gars... moi je... » Je dis : « Je suis le pianiste qui n'a plus de doigt. » Je ne saurais plus hein. Ils ont bien compris, hein. »

(Monsieur F.)

Le mécanisme de dissociation afin de faire face à un effondrement menaçant est également perceptible dans le discours de Monsieur J. et Madame A.. Le couple se décrit

dans un état de déshumanisation, proche de l'automatisme. Cette expérience peut être envisagée comme une forme de dissociation traumatique (Kédia & al., 2019).

« Monsieur J. : Je sais pas comment j'ai conduit d'ailleurs.

Madame A. : Non, je ne sais plus.

(Long silence, ils se regardent.)

Madame A. : On est parti comme ça, comme deux zombies et...

(Silence.)

Madame A. : Je sais pas, je sais pas quoi, je sais pas comment... »

Dans cet extrait, l'insistance de Monsieur J. vis-à-vis de la réalité brute de la mort témoigne de la violence du choc et de la difficulté à en intégrer la portée. Nous pouvons faire l'hypothèse d'une recherche, chez Monsieur J. à créer un choc dans le discours nous ramenant à la violence de l'effondrement. Nous pouvons également faire le lien avec les travaux de Englebert et Cormann (2016) sur le cas Jonas. Dans cet ouvrage, les auteurs théorisent un coup de feu donné par Jonas comme un besoin de créer un choc, de créer une rupture dans une continuité qu'il vit de façon automatique. Monsieur J., dans sa façon de mettre la continuité du discours en rupture à travers la violence du mot *mort*, nous invite à réfléchir à ce besoin de créer un choc pour sortir d'une continuité dissociative induite par l'évènement traumatique.

« Madame A. : On est arrivé là, on ne pouvait pas le voir, moi j'avais qu'une angoisse c'était de ne plus le voir parce que je me dis, blessé comme il est, à mon avis...

Monsieur J. : Mort ! Mort comme il était ! »

Enfin, il apparaît que cet effondrement, du fait de son intensité, est difficilement soutenable seul dans le récit. Les discours des couples se construisent alors de manière conjointe, comme si la mise en mots de l'expérience nécessitait un appui sur l'autre. L'enjeu est, à travers le couple, de fonctionner comme le groupe qui use d'un appareil psychique partagé révélant une tentative de contenir ensemble ce qui déborde individuellement (Kaës, 2010). Nous pouvons d'ailleurs percevoir qu'à partir du moment de l'assassinat, les récits chronologiques de Madame A. et Monsieur J. ne sont plus différenciés (Cf. annexe n°5.3 et n°5.4). Leurs récits sont collés, égaux, ne laissant plus de place à une subjectivité et à une histoire singulière. L'analyse chronologique révèle également une forme

de récitation observée chez les participants après la mort de leur enfant. Leurs récits, en amont de l'assassinat, sont chargés émotionnellement, le discours est profondément vécu. Chez tous les participants, à partir du moment de l'assassinat, l'histoire devient récitée, désaffectisée. Des événements marquants tel que la maladie, les naissances, sont dit comme des informations et ne sont ni racontés, ni incarnés (Cf annexe n°5) (Marty & al., 1963). Tout cela témoigne que le trauma, via cet effondrement psychique, entrave les capacités auto-narratives de ces parents (Ricoeur, 1990).

2.3. La désaffiliation sociale

La rupture de la continuité existentielle se prolonge également dans une forme de désaffiliation sociale. Les participants décrivent un éloignement du monde social, vécu comme une mise à l'écart ou une impossibilité de rester en lien avec les autres. Cette désaffiliation se manifeste par un sentiment profond de solitude, d'incompréhension et d'altérité, comme si leur expérience les plaçait en dehors d'un monde qui, lui, continue d'exister selon ses propres règles (Maurin, 2018).

Madame M. évoque ce vécu d'isolement à travers l'image d'une séparation radicale entre elle et les autres, traduisant une rupture dans l'appartenance au collectif ordinaire (Maurin, 2018).

« Et puis quand mon fils est décédé, on s'est retrouvé tellement isolés » (Madame M.)

« J'avais une impression d'avoir tous les gens sur une route et moi sur une autre route toute seule. » (Madame M.)

Dans le discours de Monsieur J., cette désaffiliation prend la forme d'un ressentiment face à l'incapacité des autres à comprendre la réalité vécue. Monsieur J. décrit un besoin d'être reconnu dans son expérience. L'écart non reconnu entre l'expérience subjective et le regard social renforce le sentiment d'abandon, d'injustice et même une certaine atteinte à l'identité (Honneth, 1992).

« Oui, mais il faut vous mettre à la place des parents ou bien... Hein ? » Mais non ! Ils s'en foutent complètement hein aller ! » (Monsieur J.)

Madame A. exprime également cette expérience d'isolement radical, soulignant l'absence de soutien perçu dans l'environnement social.

« On est vraiment tout seul, tout seul, ouais. » (Madame A.)

Cette désaffiliation est d'autant plus douloureuse lorsqu'elle entre en contradiction avec les besoins des participants à ce moment du trauma. Alors qu'un soutien serait attendu, Monsieur F. perçoit au contraire une mise à distance. Cette mise à distance peut être rattachée à ce qu'a proposé Bettelheim (1979) : la confrontation à la mort violente renvoie inévitablement l'autre à sa propre finitude, venant interroger de manière radicale le sens de l'existence. Dès lors la mise à distance des expériences radicales comme celle vécue par les parents, peut être envisagée comme une manière défensive de la société à faire face à la mort.

« Parce que les gens disent : « Laisse les tranquille. » Mais non ! Je crois que le restant de la société devrait être plutôt plus accueillant que d'habitude. » (Monsieur F.)

Par ailleurs, la désaffiliation sociale se manifeste également à travers des attentes implicites pesant sur les sujets, les assignant à une manière spécifique d'incarner la souffrance. Nous pouvons réfléchir cette situation au regard de ce que Schutz (1932) nomme « le monde de la vie ». Cet auteur nous rappelle que nos interactions quotidiennes reposent sur un ensemble d'évidences tacites. Il s'agit de savoirs partagés qui ne sont presque jamais explicités mais qui organisent la vie sociale. C'est aussi ce que plus récemment, Stanghellini (2004) a thématiqué sous le nom de « sens commun ». C'est un monde familier, structuré par des attentes partagées et par un sens commun qui rend les interactions prévisibles. Toutefois, comme le montre cet extrait, dans certaines situations, ces évidences se fissurent. La déviation de Monsieur F. par rapport à cette figure attendue de la « victime » peut alors susciter l'incompréhension ou le jugement, accentuant encore le sentiment d'étrangeté au monde social.

« Et il y a un copain de la société, de l'harmonie, qui me dit : « Dit F., tu viendrais quand même bien jouer au concert de Noël hein. » (...) Et puis je me dis : tout compte fait, ça te

fera peut-être du bien, pourquoi pas. Et j'accepte. Il y avait une dame dans la rue... Ça m'est revenu, naturellement ! (Rire.) Qui avait dit : « Tu te rends compte ? Il va jouer le concert de Noël alors qu'il y a 5 mois que son fils vient d'être assassiné ! » Hein. »
(Monsieur F.)

« Et si vous avez le malheur euh... D'entendre ou d'écouter un récit un peu rigolo, une blague que quelqu'un raconte et que vous avez le malheur de rire... : « Il n'y a que trois semaines que son fils s'est fait assassiner et il rit ? » (Monsieur F.)

2.4. L'expérience d'abandon institutionnel

Dans un premier temps, l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5) nous permet d'envisager que les parents cherchent à se raccrocher à une forme de continuité à travers les institutions, en particulier la justice, investie comme espace susceptible de donner sens, reconnaissance et traitement à l'événement. Toutefois, les récits mettent en évidence une expérience marquée par un sentiment d'abandon institutionnel, vécu avec une grande violence. Les lenteurs procédurales, les manquements perçus et l'absence de communication viennent contraster fortement avec l'urgence et l'intensité de leur vécu, renforçant ainsi l'impossibilité de s'inscrire dans une continuité. Cela pourrait être pensé à la lumière du psychotraumatisme qui se caractérise par sa non-intégration comme un souvenir narratif, lorsqu'il est réactivé, il est vécu au présent (Van der Kolk, 2014). Ainsi, parents et institutions se trouvent dans deux temporalités différentes.

« La justice, c'est vraiment quelque chose : on verra demain. » (Monsieur F.)

Madame M. décrit une rupture brutale du lien avec les institutions, marquée par une absence soudaine de contact avec les acteurs judiciaires et policiers, laissant place à un vide difficilement compréhensible.

« Et puis on a plus, on a plus vu personne, pas de policiers, pas de gendarmes, pas d'inspecteurs de la PJ, le juge on n'a pas eu contact. » (Madame M.)

Les institutions produisent un cadre de lecture spécifique des événements traumatiques (Fassin & al., 2024). Madame M. souligne cette inadéquation entre le discours

institutionnel et sa propre réalité de l'affaire, ce qui accentue le sentiment d'injustice et d'abandon.

*« Des manquements, il y en a, il y en a eu énormément et... Chaque fois il me disait le juge d'instruction : « Votre affaire est compliquée, Madame. » J'ai dit : « Mon affaire est compliquée ? Vous avez les coupables, vous avez les armes, vous avez 13 témoins... Et même s'ils n'avaient pas eu de témoins, c'était pas grave, puisque eux ont avoué. »
(Madame M.)*

Chez Monsieur F., ce sentiment d'abandon est explicitement nommé, révélant une attente déçue vis-à-vis des institutions censées accompagner et soutenir.

*« Esther : Vous vous êtes un peu senti à l'abandon ?
Monsieur F. : Absolument. »*

« Et dans le cas des proches des victimes d'homicide, Marcel Hénaff (2000, 33) rappelle que, dans les situations de souffrances créées par les meurtres, la justice moderne non seulement ne répond pas à l'attente des proches des victimes, mais plus leur donne le sentiment de n'être pas pris en compte ».

Rossi, 2014

C'est ce que Monsieur W. exprime : une désillusion face à une attente initiale placée dans la justice, qui ne trouve pas de réponse satisfaisante.

« Je vais leur dire la vérité : Que nous, on comptait sur la justice et... nan. » (Monsieur W.)

Madame A. souligne l'absence de repères et de soutien concret dans les interactions avec les institutions, mettant en évidence la difficulté même à formuler une demande d'aide dans un contexte traumatique. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'à ce moment-là, la justice était attendue comme un *Nebenmensch* (un autre secourable) (Freud, 1895), une entité venant contenir et réancrer la personne dans le monde, à l'écoute du drame Humain vécu.

« On est dans un autre monde, quand ça vous arrive, vous n'êtes plus vous-mêmes, alors euh... (Silence.) Bon, comme la police qui dit : « Si vous avez besoin d'aide, dites-le. » Bah je que, de l'aide de quoi ? On sait déjà pas quoi hein ! » (Madame A.)

Elle insiste également sur un sentiment de non-reconnaissance à travers une écoute perçue comme superficielle, ne permettant pas une véritable prise en compte de leur parole.

« Parce que on s'est aperçu que la justice ne nous écoute pas, (...) comme je dis toujours, ils nous écoutent, mais ils ne nous entendent pas. » (Madame A.)

« Je ne vous écoute pas parce que vous n'utilisez pas le langage de la justice. » (Madame A.)

Enfin, le sentiment d'abandon institutionnel est renforcé par une définition juridique de leur position qui entre en tension avec leur vécu subjectif. Le statut de *victime collatérale* pourrait contribuer à une forme de disqualification symbolique, accentuant leur sentiment de ne pas avoir de place dans le processus judiciaire (Rossi, 2014).

« Donc nous on est victimes collatérales pour la justice... et c'est pour ça en fait qu'on se rend compte qu'on les dérange qu'on les qu'on... ils n'ont pas envie de nous dire parce que on n'est pas la victime. » (Madame M.)

3. Les réponses à la rupture : entre désorganisation et mobilisation

Lors des analyses des différents récits de vie, nous avons pu constater que les sujets ne sont pas restés passifs face à la rupture existentielle qu'a représenté l'assassinat de leur enfant. Chacun a développé sa manière d'agir face à la rupture traumatique, de la désorganisation à la mobilisation. Tous ont en tout cas, dû donner un sens à l'injustice et à l'impuissance en donnant une place à la désorganisation.

3.1. Les modalités défensives

Face à l'effondrement psychique, à la désaffiliation sociale et au sentiment d'abandon institutionnel, les participants mobilisent différentes modalités défensives pour

tenter de faire face à l'expérience traumatique. Ces modalités, bien que singulières, s'organisent autour de logiques communes telles que l'agir, la maîtrise, le care, le retrait ou encore l'appui sur l'autre. Elles témoignent d'efforts pour contenir la désorganisation et maintenir une forme de continuité dans l'existence (Hanus, 2006).

Chez Madame M. et Monsieur F., les modalités défensives s'articulent principalement autour de l'agir et de l'engagement actif. Cette analyse peut être lue à la lumière des textes de Kinable (2016) qui théorise que l'agir comble une dépressivité de fond, un manque en souffrance, c'est une lutte contre l'effondrement psychique (Kinable, 2016). Cette théorie a été élaborée pour discuter le sens du passage à l'acte dans les violences sexuelles. Cependant, nous pourrions quand même considérer que la mise en mouvement de Madame M. et Monsieur F. relève d'un passage à l'acte dans le sens d'un passage du passif à l'agir pour ne pas s'effondrer psychiquement. Madame M. souligne même que cet engagement dans l'action lui permettait de maintenir une forme de sens, qui s'effondre une fois la procédure terminée.

« Et... ben là on était dans l'action. Et puis après depuis que c'est fini euh... Et bah maintenant j'ai plus rien à faire, c'est fini maintenant... c'est vraiment fini. Parce que ces années-là je ne me rendais pas compte, il y avait encore... je pouvais encore faire des choses pour mon fils. » (Madame M.)

Dans la continuité de cette dynamique, elle prolonge cette mise en mouvement en écrivant un livre, comme tentative de maintenir active cette fonction.

« C'est incroyable, incroyable, les manquements c'est... J'ai d'ailleurs écrit un livre là-dessus. » (Madame M.)

Madame M. investit massivement la sphère judiciaire, organisant son quotidien autour du suivi de l'affaire, comme une manière de rester en lien avec son fils. Au niveau de l'aire transitionnelle développée par Winnicott (1971), nous pourrions imaginer, dans ce cadre, qu'elle vient maintenir quelque chose de l'objet absent (en *défendant* son fils) sans pour autant nier la réalité. S'investir dans la sphère judiciaire pourrait être vu comme le travail qui vise à faire coexister l'absence réel et la présence psychique de l'enfant.

« Ah oui parce que je, on me disait : « Mais tu vas quand même pas... » Bah pourquoi pourquoi ? Vous croyez que je vais dire que je défends pas mon fils ? J'irai jusqu'au bout. Même si je dois dormir sous les ponts. » (Madame M.)

Chez Monsieur F., l'agir prend également la forme d'un engagement collectif et revendicatif. En s'associant à un autre parent endeuillé, il transforme l'expérience traumatique en action sociale, visant à interpeller les institutions et à produire du changement. Ce mode de réaction au trauma nous fait penser à la manière dont, pour lui, l'intégration à des collectifs étant enfant, était automatique. En nous appuyant sur l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5.2), nous pouvons repérer que l'association aux autres chez Monsieur F. est presque pré-réflexive.

« Et finalement, avec la création de notre ASBL et la création de, enfin avec tout ce qu'on a fait pour un petit peu remuer la justice en disant « Écoutez, c'est quand même pas normal. » » (Monsieur F.)

« Ça fait que, cette pétition-là, elle a rapporté 2 700 000 (...) Signatures ! Et je vous jure, je vous jure, que c'était du vrai hein ! » (Monsieur F.)

Madame A., quant à elle, mobilise une modalité défensive centrée sur le care et le souci de l'autre, en continuité avec son identité professionnelle (Cf annexe n°5.3). L'investissement dans l'aide et le soutien peuvent apparaître comme une manière projective de se centrer sur ses propres besoins en répondant à ceux des autres (Klein, 1952). Ainsi, elle fait face à sa souffrance en se tournant vers celle d'autrui, qu'elle apaise.

« C'est vrai, je reconnais que je me sacrifie beaucoup... Aux autres, mais...(...) C'est vrai je reconnais, mais bon pff... Moi, je sais pas laisser les gens dans l'embarras quoi c'est ça aussi. » (Madame A.)

À l'inverse, Monsieur J. et Monsieur W. semblent davantage s'inscrire dans une modalité de retrait et de contenance interne, marquée par une mise à distance émotionnelle. Ce mécanisme de défense est appelé « le refoulement », une façon de repousser des pensées en lien avec le trauma (Freud, 1915). Ce sont d'ailleurs leurs épouses qui les décrivent, renforçant cet aspect de mise à distance.

« Mais lui, il garde tout pour lui. Alors je sens bien qu'il n'est pas bien. » (Madame A. en parlant de Monsieur J.)

Il a fait un cancer non pas n'importe où, au niveau de l'épiglotte parce qu'il ne parlait pas. » (Madame M. en parlant de Monsieur W.)

Par ailleurs, les participants expriment la nécessité de s'appuyer sur un autre ayant vécu une expérience similaire, ce qui peut également être compris comme une modalité défensive. C'est ce qu'a théorisé Gijzen (2016) en parlant de parents endeuillés investissant des espaces de *fellow sufferers* que l'on peut traduire par des pairs partageant une expérience similaire. Chez Monsieur F., l'impossibilité de partager cette expérience avec son épouse le conduit à investir une relation de soutien avec un autre père endeuillé, permettant une forme de co-construction du sens et de l'action.

« Parce que la maman de M. elle était... (chute de la main imitant de quelqu'un qui tombe) » (Monsieur F.)

« Anéantie, elle l'est toujours maintenant hein. » (Monsieur F.)

« Est-ce que j'aurais su faire face moi tout seul ? Si JP n'avait pas été là ? Et JP disait la même chose hein. On l'a toujours dit, c'est parce qu'on est à deux ! » (Monsieur F.)

« Parce qu'on faisait tout ensemble. On ne faisait jamais rien à titre personnel, on se soutenait l'un l'autre et on se posait aussi la question de savoir est-ce qu'on fait, est-ce qu'on ne fait pas. » (Monsieur F.)

Chez Madame A. et Monsieur J., cette dynamique prend la forme d'un fonctionnement conjugal fusionnel, où le fait de faire équipe apparaît comme un mode de résistance à la désorganisation. Ainsi, le couple expérimente une dynamique d'alliances inconscientes (Kaës, 2014). Cette modalité laisse peu de place à une élaboration différenciée de son vécu propre : l'expérience inélaborable est contenue dans le *on* plutôt que pensée subjectivement.

« Esther : Ça vous est arrivé des fois d'aller au collectif l'un sans l'autre ?

Monsieur J. : Non.

Madame A. : Non.

Monsieur J. : Jamais.

(Silence.)

Madame A. : Mais, on fait presque tout ensemble. (Rire.)

Monsieur J. : Non jamais.

*Madame A. : Non. Ça aurait peut-être pu arriver si... Si quelqu'un avait été malade ou
quoi ?*

Monsieur J. : Non même. »

« Et puis bon... Toi, avec ton cancer, j'étais toujours là aussi, on s'est toujours tenu. »

(Monsieur J.)

« Madame A. : Comme les deux mains d'une seule personne quoi on est vraiment...

Monsieur J. : On a toujours été l'un pour l'autre. »

Enfin, Madame M. et Monsieur W. décrivent également une dynamique de rapprochement conjugal, suggérant que le lien à l'autre peut constituer un appui face au trauma, voire être soutenu par l'inscription dans des collectifs. Cette dynamique peut être interprétée comme une façon de recréer un environnement sécurisé préservant le couple de l'effondrement psychique (Winnicott, 1971).

« Et je me dis : tiens, est-ce que quelque part, ce collectif nous a empêchés de... (Silence.)

De nous éloigner ? » (Madame M.)

*« Je me dis, oui c'est vrai ce que mon mari dit, c'est vrai aussi, on s'est fortement
rapprochés » (Madame M.)*

*« Fin, fallait faire un choix. Rapprocher. Il fallait se rapprocher, parce que je ne pouvais
pas la laisser comme ça. » (Monsieur W.)*

3.2. Le sens donné à l'impuissance et à l'injustice

Face aux effets du traumatisme, souvent éprouvés comme profondément injustes et générateurs d'un sentiment d'impuissance, les sujets rencontrés cherchent, dans leur discours, à élaborer un sens à ce qui leur arrive. En effet, la perte du sens de la logique renvoie de façon brutale au trouble de l'énigme (Coum, 2017). La mise en sens apparaît donc comme une tentative de relier les répercussions de l'assassinat à une logique compréhensible et une narration continue (Ricœur, 1990).

Madame M., en 2009, a déclaré une fibromyalgie, tandis que Monsieur W. a développé un cancer de l'épiglote. Lorsqu'elle évoque ces atteintes, Madame M. leur attribue une signification en lien avec la manière dont chacun a fait face au trauma, transformant ainsi une expérience subie en un phénomène porteur de sens.

« C'est d'ailleurs pour ça qu'il a eu un cancer de l'épiglote... Parce qu'il aurait pu avoir comme moi une fibromyalgie ou... euh des ulcères ou quelque chose comme ça. Il a fait un cancer non pas n'importe où, au niveau de l'épiglote parce qu'il ne parlait pas. »
(Madame M. en parlant de Monsieur W.)

De manière similaire, Madame A., en évoquant son cancer du sein, propose une lecture qui relie l'apparition de la maladie à une accumulation d'émotions non exprimées. L'hypothèse formulée témoigne d'un effort pour inscrire la souffrance dans une continuité signifiante (Ricœur, 1990).

« Ce qu'on s'est aperçu, c'est que dans notre collectif, on a une dame qui fait de la fibromyalgie, qui est vraiment fort souffrante hein Madame M.. Madame V., elle a eu aussi un cancer de sein. Est-ce que c'est des émotions maintenues qui sortent comme ça, je ne sais pas. » (Madame A.)

L'impuissance pourrait se manifester également dans la confrontation à la souffrance de l'autre, lorsque toute tentative d'aide semble vaine. Monsieur F. évoque ainsi les refus répétés de son épouse de recourir à un soutien psychologique, soulignant les limites de son propre pouvoir d'action face à la détresse.

« Elle (sa femme) n'en voulait pas (de psychologue). Alors, comme je dis toujours : on peut amener l'âne à l'abreuvoir, mais boire il doit le faire lui-même hein. On n'aurait pas su faire plus. » (Monsieur F.)

Enfin, chez Monsieur J., l'impuissance et l'injustice liées à la perte de son fils semblent trouver une forme de reconfiguration à travers l'investissement dans une nouvelle fonction paternelle auprès de son petit-fils. Cette réorientation donne un sens à la continuité du rôle parental, venant partiellement répondre à la rupture engendrée par le décès (Coum, 2017).

« En fait, mon fils avait eu un garçon avec sa campagne euh... C'est ce qui nous a sauvés un petit peu, nous autres hein. Il avait 4 ans et demi si vous voulez quand son père est décédé. Alors sa mère, pfff... l'a un peu abandonné quoi, elle est partie. » (Monsieur J.)

3.3. La place de la désorganisation

Face au potentiel traumatique de l'assassinat, les sujets sont confrontés à une désorganisation profonde de leurs repères, de leur rapport au monde et à eux-mêmes (Coum, 2017). Cette désorganisation, inhérente à l'expérience traumatique fait l'objet de tentatives diverses pour lui donner ou au contraire lui refuser une place dans le vécu et dans le récit (Ricoeur, 1990). Les discours recueillis témoignent ainsi de manières singulières comment composer avec cette effraction.

Madame M., dans ces extraits, donne à voir une désorganisation qui fait irruption sans parvenir à être intégrée ni apaisée. L'incompréhension et le renversement des repères, notamment dans le cadre judiciaire, participent à un vécu profondément déstabilisant devenant une atteinte des capacités de symbolisation (Bacqué, 2003).

« Quand euh.. à la 1^{ère} audience y'a des policiers qui rentrent dans la salle d'audience, ils se mettent tous dans la main comme ça. Je pensais que c'était pour me protéger... Non non ! Pour les protéger eux (les auteurs) ! » (Madame M.)

« Et là je me dis beh...maintenant c'est vraiment fini. Et ça n'a servi à rien puisque eux sont dehors. Eux ils peuvent vivre normalement. Ils ont tué, mais ils peuvent vivre... puis, ils font leur vie. » (Madame M.)

Monsieur F., lors de l'exercice de ligne du temps, place à la fin de l'entretien, lorsque je lui demande s'il veut ajouter quelque chose, le décès de son fils. Il précise que c'est le tournant de sa vie mais le place à la fin comme s'il n'avait pas laissé de place à cette désorganisation pendant tout notre entretien. Cela peut être analysé au regard de Soubieux (2011) qui théorise l'angoisse du vide laissé dans le berceau lorsque l'enfant est mort. Symboliquement, l'auteur vient questionner le vide existentiel que renvoie la mort d'un enfant chez le parent. Ce vide désorganisateur apparaît chez Monsieur F., reconnu comme un tournant majeur, mais il est relégué en fin de récit. Ce positionnement peut être compris comme une manière de contenir cette rupture, en la maintenant à distance dans la structuration de son histoire.

« 92... 92 ça je sais... J'avais 45, 47 ans, 47 ici, création de l'ASBL oui hein, le décès de M., le décès de M. (Il l'inscrit sur la ligne du temps.) C'est ce qui a... C'est tout le tourant de ma vie ça. » (Monsieur F.)

Enfin, chez Monsieur J. et Madame A., la désorganisation semble être traversée dans un mouvement de fusion, l'expérience est vécue ensemble dans une dynamique d'illusion groupale (Anzieu, 1971). L'illusion groupale permet de fonder un narcissisme cohésif chez le couple lorsque l'extérieur devient menaçant. Le couple se vit dès lors comme une entité légitime et structurellement forte même face à des procès désorganisateurs tant ils sont décevants.

« Esther : Et je me demandais pendant tous ces procès, est-ce que vous avez toujours vécu les choses pareilles tous les deux ?

Monsieur J. : Ouais.

(...)

Monsieur J. : Oui, on a toujours été...

Madame A. : Oui, oui, je pense. »

4. Le collectif comme espace central de reconfiguration

Cette partie vise à repérer, dans le discours des sujets, en quoi le CFEA a pu être investi comme un espace central de reconfiguration. Le collectif vient faire sens à un certain moment de l'existence des parents, moyennant leur entrée. Nous avons analysé les différentes fonctions psychiques que le CFEA revêt, la transformation des positions subjectives qu'il permet ainsi que la façon dont il s'ancre chez chacun des sujets comme une extension de leur rapport au monde.

4.1. L'entrée dans le collectif

L'entrée dans le collectif constitue, dans les récits, un moment charnière dans les trajectoires des participants. Elle intervient dans un contexte marqué par la rupture, la désaffiliation et le sentiment d'abandon. Les conditions de cette rencontre avec le collectif témoignent d'un moment de bascule, où quelque chose du lien redevient possible.

Chez Madame M., c'est l'extérieur qui engendre son entrée dans le groupe. En effet, l'extérieur lui permet de reconnaître son appartenance au groupe, notamment via son sentiment d'être incomprise dans son expérience par les autres (Oberlé, 2016). Cette identification ouvre la possibilité d'une mise en action qui la conduit à prendre contact et à rejoindre le groupe. Le collectif apparaît alors comme un espace fait de pairs et de soutien venant rompre l'isolement.

« Et j'ai vu un jour au journal télévisé, euh... un Monsieur qui parlait qu'il avait fait un groupe pour les parents d'enfants euh..., assassinés. Et là, comme ça me concernait, j'ai tendu l'oreille et... (Silence) J'ai essayé, j'ai retenu son nom et à l'époque on avait encore des annuaires téléphoniques. J'ai, j'ai trouvé son téléphone fixe dedans, et j'ai téléphoné et il m'a invité à la réunion suivante. Et puis beh là je me suis sentie vraiment soutenue. J'avais quelqu'un à qui parler à qui pouvoir expliquer tout ce qui n'allait pas... Et je me retrouvais face à des gens dans le même cas que moi, et ça, ça fait beaucoup » (Madame M.)

Chez Monsieur F., l'entrée dans le collectif s'inscrit dans une dynamique préexistante, médiatisée par un autre parent concerné. La décision de rejoindre le groupe se construit dans l'échange, soulignant l'importance d'une continuité logique dans son processus d'engagement visible dans l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5.3). Cela peut nous faire penser à l'exemple de Sartre discuté dans *Critique de la raison dialectique* (1960) : le groupe se constitue à travers la nécessité d'une lutte commune.

*« Donc c'est, je pense que c'était début 2000. (JP) a été contacté par un des responsables ici du groupe, du collectif. Et il m'en a parlé, qui dit : « Qu'est-ce que t'en penses ? »
(Monsieur F.)*

Pour Madame A., l'entrée dans le collectif se fait à partir d'un moment de reconnaissance, en entendant à la télévision le témoignage d'un autre parent confronté à une situation similaire. La reconnaissance d'une expérience commune et notamment dans les difficultés rencontrées avec la justice permet une identification et ouvre vers une possible affiliation. Cette reconnaissance est appelée la *mêmeté* de l'expérience (Ricoeur, 1990). Elle permet de se reconnaître soi à travers l'autre dans quelque chose de projectif (ce que le sujet perçoit de lui-même chez l'autre). Le collectif apparaît alors comme une réponse offrant un espace où les vécus peuvent être partagés et compris.

« Et puis, tout d'une fois, en regardant la télévision locale, on a vu une émission où Monsieur C. se présentait et expliquait que lui avait les mêmes problèmes que nous en fait, qu'il n'arrivait pas à communiquer non plus avec la justice, qu'il avait aussi des soucis pour savoir où était l'assassin de son fils, qu'est-ce qu'on allait décider... Et alors il parlait qu'il aimerait bien de... De faire un espèce de collectif, mais fin c'était pas encore dans... Au départ c'était pas encore vraiment ça. (...) Et donc on s'est aperçu qu'ils avaient les mêmes soucis, et eux depuis plusieurs années ils faisaient... Ils organisaient un festival pour récolter un peu d'argent afin d'aider justement les parents qui comme eux n'arrivaient pas à se débattre avec la justice et tout ça. » (Madame A.)

4.2. Les fonctions psychiques de ce collectif

Le collectif, en tant qu'espace de reconfiguration après l'effraction traumatique, remplit différentes fonctions psychiques pour les participants. Il constitue un lieu où peuvent

se rejouer, se transformer ou se soutenir des dimensions essentielles du lien, de la subjectivité et de l'élaboration, en réponse aux expériences d'effondrement et de désaffiliation.

Dans un tout premier temps, il est intéressant de revenir sur le terme *collectif* qui qualifie le CFEA même dans le discours de ses membres. Comme nous avons vu dans la littérature, préférer ce mot plutôt que celui de groupe, vient déjà signifier une intention dans son rapport au membre (Bion, 1962). Ici, nous pourrions faire l'hypothèse, au regard de la littérature, que puisqu'il est un collectif, les individualités sont invitées à s'exprimer. Ce collectif pourrait donc revêtir les fonctions du collectif précisées dans notre partie théorique.

Chez Madame M., le collectif apparaît avant tout comme un espace contenant et sécurisant. Il permet une présence partagée sans exigence immédiate de mise en mots, offrant ainsi un cadre où le sujet peut être avec les autres sans être contraint de dire. Cette fonction contenante s'accompagne également d'une dimension resécurisante où le lien avec les autres peut être plus apaisé, notamment à travers le rire. Compte tenu de ces fonctions, le collectif nous donne la sensation d'avoir le rôle d'un *Nebenmensch* (un autre secourable) auprès de Madame M.. Il contient, resécurise dans une attitude profondément humaine où l'expérience est comprise sans avoir besoin d'être mise en mot (Freud, 1895).

« (Rire.) Nan. C'est pas le tout qu'on a un drame dans sa vie, on n'est pas aidé. C'est ça aussi que le collectif nous aide beaucoup parce que... (Silence.) On n'a pas besoin de parler, on est ensemble, on... Même si parfois les gens ont peut-être peur que ce soit un collectif de personnes tristes ou quoi, mais non on rigole, on parle de tout sauf... Et puis après, on discute surtout de comment on va se défendre, qu'est-ce qu'on va faire... »

(Madame M.)

Dans cet extrait, Monsieur F. perçoit un collectif qui remplit une fonction de reconnaissance et de légitimation de l'expérience vécue permettant de se sentir compris par des pairs partageant une réalité similaire, ce qui autorise une expression plus libre des affects. Cette expression soutient un travail de symbolisation, à travers la mise en récit et le partage d'expériences. Dès lors, les affects brutes (éléments bêta) se transforment en éléments assimilables, pensables, verbalisables (éléments alpha) (Bion, 1962).

« Voilà, et ce collectif a fait du bon travail pour la raison parce que là, au moins, vous pouvez, je ne vais pas dire vous lâcher, mais vous pouvez vous exprimer librement. Et vous savez que ceux qui vous écoutent savent de quoi il s'agit, de quoi vous voulez parler et ce que vous ressentez. » (Monsieur F.)

« Et l'émotion qui se manifeste naturellement automatiquement dès qu'on rentre dans le cas qui vous occupe, bah l'émotion monte, mais ça a été accepté alors que disons que quelqu'un de Monsieur Tout-le-Monde bon bah, ne le comprend pas. » (Monsieur F.)

Chez Madame A et Monsieur J, le collectif est également investi comme un espace de mise en lien, venant rompre l'isolement et restaurer une forme d'appartenance. Le fait *d'être ensemble* constitue en soi une unité vécue comme essentielle, permettant de recréer du lien là où celui-ci avait été rompu (Walther, 1922).

« Monsieur J. : Bah déjà de se retrouver ensemble.

Madame A. : Oui, une amitié, un soutien d'être ensemble, oui. »

Le collectif permet également la réintroduction d'un lien resécurisant passant par le jeu et la légèreté dans le quotidien. Ces moments partagés, marqués par la convivialité et l'humour, témoignent d'une réouverture possible à des expériences de pulsion de vie, malgré le trauma (Janssen, 2007).

« Monsieur J. : On est là, bon, on a la limite on mange un bout, on boit un verre, il y en a qui lance une blague, on est proche de tout le monde...

Madame A. : Le repas, c'est la foire là hein ! (Rire.) »

4.3. La transformation des positions subjectives

La reconfiguration par le collectif se manifeste également à travers les transformations des positions subjectives qu'il rend possibles. En offrant un espace de reconnaissance et d'engagement, le collectif permet aux participants de se déplacer d'une position victime vers des positions plus actives, telles que celles d'aidant ou d'acteur. Ces

mouvements témoignent d'une reconfiguration du rapport à soi et aux autres, dans laquelle le sujet retrouve une capacité d'agir et une place dans le lien (Dupont, 2008).

Chez Monsieur F., cette transformation s'observe dans son engagement auprès d'autres parents nouvellement confrontés à l'assassinat de leur enfant. Il se positionne alors comme une figure de soutien, mettant son expérience au service de l'autre (*Nebenmensch*) (Freud, 1895).

« J'ai dit : Écoutez, je suis là. » J'étais là. « Oui, oui, oui. » Je dis : « Je viens voir comment ça va. » Et je lui dis : « Voilà éventuellement vous soutenir et si je peux être utile. » J'ai un peu expliqué. « Bah c'est bien gentil. » Ils ont repris contact par après, le collectif a repris le contact, ils sont venus quelques fois. » (Monsieur F.)

Cette dynamique de passage vers une position d'aide se retrouve également chez Madame A., à travers l'investissement concret dans le soutien à autrui. L'engagement auprès d'une autre mère endeuillée pourrait, selon nous, témoigner d'une mise en forme projective du sens de l'expérience vécue (Klein, 1952). Cela pourrait également correspondre à la façon dont Madame A. aurait voulu être aidée.

« Bah, ma femme a fait de ses pieds, de ses mains, qu'elle a écrit à M. là, à la personne responsable des cimetières. Et en fait, cette dame-là, on a exhumé le corps de son fils pour le mettre dans un cercueil et l'enterrer en terre pour qu'elle puisse aller se recueillir sur sa tombe... Mais... Le problème c'est que ma femme, elle a passé des journées à écrire, à téléphoner, bon, pour cette dame-là. » (Monsieur J. en parlant de Madame A.)

Par ailleurs, le collectif participe à une transformation plus interne psychiquement, notamment dans la manière dont, ici, Madame M. se perçoit dans l'événement. Madame M. évoque un déplacement dans sa compréhension du Moi, différenciant maintenant sa propre position de celle de son enfant. Au regard de cet extrait, nous pourrions envisager que le collectif permet de rendre effectif de nouveau l'aire transitionnelle permettant la différenciation entre la réalité intérieur et extérieur (Winnicott, 1971).

« Et... en fait euh.. après bon avec l'expérience du collectif on s'est rendu compte qu'en fait nous, on n'est pas victime, c'est nos enfants les victimes. » (Madame M.)

Dans une autre perspective, cette citation met aussi en lumière le vide sémantique autour duquel ces parents se retrouvent. En effet, il n'y a pas de mot désignant un parent ayant perdu son enfant : un(e) veuf(ve) de son enfant, un parent orphelin de son enfant ? À travers cet extrait, Madame M. pointe aussi l'impossibilité d'être reconnu comme une victime dans ces conditions. Dès lors, elle semble se trouver dans une position liminale dans laquelle elle se sent victime mais n'est pas reconnue comme telle puisqu'elle n'a même pas de statut propre.

4.4. Le collectif comme extension projective

Le collectif peut également être compris comme une extension projective, dans la mesure où il offre un espace dans lequel chaque participant peut inscrire sa manière propre d'être en lien avec le monde, dans une dimension d'*ipséité* (Ricœur, 1990). Cela peut nous faire penser à la dynamique du psychodrame (Lemoine, 1987). Même si celui-ci est régi par un cadre thérapeutique (ce qui n'est pas le cas du CFEA), il est semblable dans la façon dont il permet projection et actualisation du monde interne. Il est approprié différemment selon les histoires, les besoins et les modalités relationnelles de chacun, venant prolonger ou soutenir des dynamiques déjà présentes dans leur trajectoire.

Pour Monsieur J., le collectif occupe une place périphérique, venant soutenir un lien conjugal déjà central. Le collectif est alors investi comme quelque chose de léger permettant des moments de complicité avec les autres.

« Monsieur J. : Moi ? C'est surtout elle bon moi je...

(Silence.)

Monsieur J. : C'est celle qui prend le plus de place.

Madame A. : Lui c'est le copain. (Rire.)

Esther : C'est-à-dire ?

Madame A. : Il partage la bière avec les autres ! (Rire.) »

Pour Madame M., le collectif est investi comme une forme de famille, venant faire écho à un manque affectif inscrit historiquement (Cf. annexe n°5.1). Il constitue un espace

d'appartenance et de lien, répondant à un besoin de reconnaissance et de proximité relationnelle.

« Ça a été une famille, mais je crois pour tout le monde. Même pour les gens où ça s'est très bien passé dans leur enfance. » (Madame M.)

Pour Madame A., le collectif s'inscrit dans une continuité avec une modalité relationnelle centrée sur le soin et le soutien à l'autre. Son engagement se déploie dans ce qu'elle peut apporter aux autres membres, prolongeant ainsi une identité déjà présente dans sa trajectoire mise en récit à travers l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5.3). Il est d'ailleurs intéressant de préciser qu'aujourd'hui, Madame A. est même la secrétaire du CFEA.

« Ben oui c'est ça, et donc le collectif a été un peu créé pour aider les gens comme ça dans cette situation-là quoi. » (Madame A.)

Enfin, chez Monsieur F., le collectif peut être envisagé comme une extension de ses engagements antérieurs, notamment dans sa dimension d'action et de mobilisation (Cf. annexe n°5.2). Il y retrouve une continuité avec les initiatives qu'il portait déjà, inscrivant le collectif dans une dynamique d'agir et de transformation.

« C'est l'action, c'est l'action, comme je le disais, qui nous a amené à rencontrer les deux principaux responsables du donc collectif. » (Monsieur F.)

5. Dans une perspective de continuité

Le collectif, au-delà de l'espace qu'il constitue, est aussi un moyen de se projeter, pour les membres, dans une nouvelle trajectoire identitaire et de reconfiguration du lien. Le collectif vient ancrer quelque chose qui continue là où tout semblait s'être arrêté. Dans cette perspective, on observe, dans les discours, une forme de continuité identitaire, un maintien du lien avec leur enfant et une coexistence psychique entre continuité et rupture.

5.1. La continuité identitaire

Le collectif, dans sa dimension organisatrice, participe à une redéfinition des rôles et des places, permettant aux sujets de maintenir ou de reconstruire une forme de continuité identitaire malgré la rupture engendrée par le trauma. À travers différents engagements et réinvestissements, les participants parviennent à prolonger certains aspects de leur identité, évitant ainsi une désagrégation complète du sentiment d'être soi (Erikson, 1968).

Chez Madame A., cette continuité identitaire s'exprime dans la poursuite d'un rôle actif de défense et de protection au sein de sa famille. Son engagement dans les démarches administratives pour son petit-fils témoigne d'une inscription durable dans une position de lutte et de soin, qui prolonge son rôle de mère suffisamment bonne (Winnicott, 1953).

« Ah ! Ça m'a fait tilt, je vais écrire à la Reine. Donc je fais une lettre au Palais Royal. Pouf ! La semaine suivante j'avais une réponse. » (Madame A.)

Chez Monsieur F., la continuité identitaire se manifeste dans la poursuite de son engagement public autour de l'assassinat de son fils. À travers sa participation à des reportages et ses prises de parole, il maintient une position d'acteur engagé, prolongeant les actions entreprises antérieurement.

« Même disons dans la communauté, il y a des gens qui ont été traumatisés (par l'assassinat de son fils). Quand ils ont projeté le film, en avant-première à P., dans un local à P. (...) Ah bah ce qui m'a dit, 200 et des personnes ! La salle était bouée. Les gens qui, 30 ans après qui se sont encore rendu... » (Monsieur F.)

Pour Madame M., cette continuité passe par un réinvestissement du rôle maternel auprès de ses petits-enfants. Les activités quotidiennes qu'elle décrit témoignent d'une possibilité de réinscrire cette fonction dans le présent, venant compenser en partie la perte de l'identité de mère (Coum, 2017).

« Mais c'était gai parce qu'elles arrivaient, j'allais les conduire à l'école, tout ce que j'ai pas pu faire avec mes enfants quoi. J'allais les chercher je... on faisait beaucoup de jeux ensemble » (Madame M.)

Par ailleurs, dans les dynamiques conjugales observées, certains éléments langagiers suggèrent également une forme de continuité identitaire. Le fait que les conjoints continuent d'appeler leur partenaire *maman* peut être compris comme une manière de préserver cette identité, malgré la perte de l'enfant. Lors du décès de leurs enfants, les parents perdent une partie d'eux même, notamment leur identité de parent (Rando, 1985). Cette nomination maintient symboliquement la place maternelle, empêchant qu'elle ne soit totalement effacée par la perte de leur enfant.

« *(En montrant la cheminée) Tu peux remettre un bois maman ?* » (Monsieur J.)

« *Bon, je n'ai pas... Maman tu t'endors hein. T'es fatigué hein ?* » (Monsieur W.)

5.2. Un maintien du lien avec leur enfant

Chez l'ensemble des participants, la possibilité d'une continuité dans l'existence semble étroitement liée au maintien d'un lien avec l'enfant disparu. Ce lien, bien que transformé par la mort, persiste sous différentes formes : symboliques, psychiques ou relationnelles et apparaît comme une condition essentielle pour soutenir le sentiment d'exister après la rupture. Cela nous rappelle que la présence persistante du défunt, bien que douloureuse, est recherchée par les sujets (Baubet, 2020).

Dans un premier temps, certains éléments du quotidien, tels que les modalités d'adresse au sein du couple cités ci-dessus, peuvent être compris comme participant à ce maintien du lien. Le fait que les conjoints continuent d'utiliser les termes *maman* peut être envisagé comme une manière de préserver, dans le langage, une relation qui s'inscrivait initialement en présence de l'enfant, maintenant une trace de ce lien dans l'interaction. Lebovici (1983) rappelle effectivement que l'enfant n'est pas qu'objet mais aussi projections et sens pour les parents.

Chez Monsieur F., le maintien du lien s'inscrit dans une temporalité répétitive et corporelle. Le réveil nocturne, survenant chaque année à la date anniversaire du décès de son fils, peut être compris comme une forme de connexion corporelle et psychique à

l'événement traumatique (Van der Kolk, 2014), inscrivant la mémoire de son fils dans le rythme même de son corps.

« Et chaque année, la nuit du 15 au 16, je me réveille vers une heure, une heure et demie, maximum deux heures du matin ! Chaque année ! Je me réveille d'autre, à d'autres... Mais chaque année, j'ai constaté... (...) J'ai toujours dit, ils ont été, donc on les a amenés jusque-là, puisqu'ils étaient en pleine nuit. J'ai toujours supposé que c'était à ce moment-là que ça s'est fait. Je me réveillais comme ça. » (Monsieur F.)

Chez Madame A. et Monsieur J., le lien avec leur fils se prolonge à travers la transmission symbolique de ses initiales aux générations suivantes. Ce geste inscrit l'enfant disparu dans une continuité familiale, permettant une forme de présence à travers les descendants.

« Et lui voulait que ce soit MM., donc il avait dit Max Ma, et Max il dit : « Moi je veux aussi que ce soit MM, donc voilà. » (Madame A.)

Madame M., quant à elle, maintient ce lien à travers plusieurs modalités. Son engagement dans un dispositif de rencontre avec des auteurs d'infractions (Amargi) (Cf. annexe n°5.1) peut être compris comme une manière de rester en lien avec la réalité de l'acte ayant conduit à la mort de son fils. Selon Roussillon (2012), cela pourrait aussi permettre de répéter symboliquement la rencontre avec la perte et avec la mort pour tenter de se la réapproprier en se représentant un irreprésentable.

Par ailleurs, elle attribue une signification particulière à la naissance de sa petite-fille, dont l'heure coïncide avec celle de son fils, établissant ainsi une forme de continuité symbolique entre les générations.

« C'était très très gai, parce que... euh la grande, quand elle est née, bizarrement, elle est née à l'heure où mon fils est né, exactement à la minute près, à la même heure que mon fils. » (Madame M.)

5.3. Une coexistence entre continuité et rupture

Enfin, les récits des participants mettent en évidence une coexistence constante entre continuité et rupture. Loin de s'opposer de manière exclusive, ces deux dimensions s'entrelacent dans les trajectoires, témoignant d'un travail psychique où quelque chose se poursuit, tout en restant profondément transformé (Jégat, 2022). La continuité ne se fait jamais à l'identique, mais s'inscrit dans un après marqué par l'irréversibilité de la perte (Lewis Herman, 1992).

Chez Madame M., cette coexistence apparaît dans le maintien de certains liens sociaux, qui persistent malgré une transformation profonde de son rapport aux autres. Si une amie continue de lui rendre visite, le lien est désormais teinté d'un décalage, rendant difficile le partage des préoccupations ordinaires. Cela accentue alors le vécu d'*ipséité* ressenti par les parents lorsqu'ils sont face à l'extérieur (Ricoeur, 1990).

« Elle va... presque pleurer tous les jours quand elle vient, parce que... elle a mal là, elle a mal là. Je me dis : Moi-même, si tu savais comme j'ai mal, et je t'en parle pas. » (Madame M.)

Chez Monsieur J. et Madame A., la naissance des générations suivantes introduit une forme de continuité familiale, tout en coexistant avec le sentiment d'une rupture irréparable. L'agrandissement de la famille s'accompagne ainsi d'un vécu ambivalent, mêlant joie et conscience de la persistance de la perte visible dans l'analyse chronologique (Cf. annexe n°5.3 et n°5.4). Baubet (2020) théorise que plus la place laissée par la perte est massive, plus l'élaboration de celle-ci est difficile. Cela permet d'expliquer l'ambivalence ressentie par le couple. En effet, pour eux, la place que prend la perte de leur enfant s'étend de génération en génération rendant l'élaboration complexe et massive.

« Enfin maintenant, j'ai mon petit-fils et mon arrière-petit-enfant, enfin. Disons que, pour nous, nous sommes condamnés à perpétuité. » (Monsieur J.)

Chez Monsieur F., cette articulation entre continuité et rupture se manifeste à travers un événement survenu des années après l'assassinat de son fils. L'inondation de son

appartement, survenant à la même date anniversaire, vient réactiver la dimension traumatique tout en produisant une nouvelle perte. Lorsque quelque chose, dans le réel, est en lien avec ce qui a été vécu de traumatique, des réactivations peuvent être déclenchées (Van der Kolk, 2014). Cette répétition inscrit la rupture dans le présent, tout en s'articulant à une réorganisation de sa vie, notamment à travers son déménagement chez son fils et ses petits-enfants expliqué dans le récit chronologique (Cf. annexe n°5.2).

« Tous mes papiers, mes classeurs, tout, tout, tout foutu. Ma voiture, y'avait de l'eau juste au-dessus du volant ! (...) Donc j'ai tout perdu. Si je dis 15 au 16 juillet, c'est parce que c'est du 15 au 16 juillet que c'est arrivé avec M. en 92. » (Monsieur F.)

La coexistence entre continuité et rupture peut être, vis-à-vis des trajectoires, aussi pensée comme cette trajectoire virtuelle qui n'aura jamais lieu mais qui continue d'exister. Les parents ont effectivement dû réorganiser leur trajectoire de vie en pensant la perte, en pensant la déstructuration mais une chose demeure à la fois pensable et à la fois hors du monde : leur vie si leur enfant n'était pas mort. Nous pourrions la symboliser comme cette trajectoire en pointillée, abandonnée par la force des choses mais qui psychiquement est toujours existante. Elle représente cet avenir possible désormais impossible. Lors des moments plus informels passés avec les parents, le contexte de fêtes de fin d'année les a amenés à dire des choses telles que : « Aujourd'hui il aurait cet âge-là, il aurait des enfants ».

Chez Madame M. et Monsieur W. cette trajectoire virtuelle semble même les mettre de plus en plus en souffrance au fil des années. Lorsque le trauma fait effraction, nous pouvons envisager qu'il ramène l'individu à cette dure potentialité qui n'a pas pu exister.

« Monsieur W. : Mais ce qui s'est passé avec mon fils, c'est comme si c'était hier hein. Et ça je le remettrai toujours... Plus les années passent, plus c'est pire.

Esther : Ah oui ?

Monsieur W. et Madame M. : Ah oui.

(Silence.)

Esther : Et c'est pire parce que... Quelle interprétation vous en faites ?

Monsieur W. : Bah moi l'interprétation que... Pour moi il doit être là hein. »

Madame M., lors de cet extrait, partage clairement que le CFEA représente pour elle ce lien qu'elle n'aurait pas dû avoir si la trajectoire virtuelle n'avait pas cessé d'être un possible. Cette réflexion témoigne de la présence psychique de la trajectoire en pointillée, elle continue d'exister même dans sa façon de penser son lien au collectif.

« On aurait jamais dû se rencontrer parce que... Si rien n'était arrivé, on ne se serait jamais connu, on vient de tous... les côtés de la Belgique et enfin de Wallonie... On aurait jamais dû se connaître, et c'est nos enfants qui nous ont rapprochés quoi (Silence). »

(Madame M.)

6. Conclusion de l'analyse

Dans ce mémoire nous nous demandions comment et pourquoi l'appartenance à un collectif a pris place dans les trajectoires biographiques de parents ayant perdu un enfant par assassinat. Notre analyse des données tente ici de trouver ce à quoi le collectif répond.

Lorsqu'ils intègrent le collectif, les parents sont d'abord sur l'élan de leur propre existence, leur besoin semble être celui de s'inscrire dans une temporalité fluide, car ici, quelque chose de leur existence s'est arrêté. L'évènement traumatique vient altérer une certaine logique temporelle. C'est d'ailleurs cela que nous avons repéré dans la partie méthodologie : une difficulté d'accès à ce qui précède l'assassinat, venant signifier que le trauma met en défaut la capacité auto-narrative (Ricoeur, 1990). En ce sens l'évènement occulte, prend toute la place, et fait presque perdre le sens de l'existence d'avant.

Dès lors, nous pourrions envisager le collectif comme une mise en forme du temps arrêté. Une façon pour chacun des membres de se retrouver dans un temps commun, qui pour tous s'est figé à un moment donné. Nous pourrions également envisager que le collectif vient relancer autre chose qui fige le temps lors de la rencontre. Puisque le trauma agit comme un impact venant cristalliser un moment, le collectif pourrait permettre de revisiter cet instant fatal de façon plus fluide temporellement. En reprenant la perspective des trajectoires, nous pourrions penser le collectif comme une façon de mettre en sens la rupture dans la trajectoire et en faire une bifurcation. C'est-à-dire, créer une continuité dans l'expérience. Certes, la trajectoire a changé pour toujours, mais le collectif pourrait permettre

d'amener un lien qui rattache l'ancienne trajectoire à la nouvelle, prenant une autre direction. Le trauma, cette rupture difficilement symbolisable pourrait devenir à l'aide du collectif, une bifurcation, c'est-à-dire quelque chose d'inscrit spatialement et temporellement.

Dans nos résultats, il apparaît que les trajectoires des participants dans l'après ne relèvent ni d'une rupture totale, ni d'un retour à l'identique. Elles tentent de maintenir une continuité : les sujets tentent de continuer à être eux-mêmes, continuent un lien avec leur enfant disparu, tout en vivant avec l'irréversibilité de la perte. Dans ce contexte, le collectif matérialise cette bifurcation dans la trajectoire tout en laissant une trajectoire potentielle, en pointillée, exister. Cette coexistence liminale entre continuité et rupture nous paraît, après cette analyse, pouvoir être pensée dans une perspective transitionnelle, au sens de Winnicott (1971). En effet, cette négociation psychique semble se situer dans un espace intermédiaire. Cette continuité impossible est à la fois trouvée et à la fois créée. Elle fait coexister présence et absence, rupture et continuité. Elle se trouve à la fois en dedans et à la fois en dehors. Elle permet à la fois de maintenir un lien et à la fois d'introduire une différenciation, dans un mouvement où le sujet bifurque vers une nouvelle continuité d'existence. Cette « trajectoire transitionnelle » nous pourrions envisager qu'elle trouve son mode d'expression au sein du collectif qui matérialise le changement de trajectoire. Le collectif permet à cet espace transitionnel d'être reconnu notamment à travers le principe de *mêmeté* (Ricœur, 1990). Cette reconnaissance permet la transformation des positions subjectives en amenant une réflexion sur sa bifurcation à soi mais aussi sur la bifurcation des autres. À travers le collectif, la « trajectoire transitionnelle » prend forme via le principe d'*ipséité* (Ricœur, 1990). Nous pouvons envisager que les sujets, en cherchant le semblable entre leur continuité déchu et celle des autres peuvent y trouver un unique qui leur appartient permettant donc d'investir le collectif de façon plus subjective et projective.

Le collectif semble ainsi pouvoir être investi comme un espace particulièrement signifiant. Il nous paraît d'ailleurs pertinent de relever que tous les participants avaient déjà, avant l'assassinat, fait l'expérience de formes de collectifs investies positivement alors qu'ils traversaient des difficultés : école, mouvements de jeunesse, harmonie, groupes de pairs ou engagements associatifs. À travers l'analyse, nous nous sommes donc interrogée sur cette dimension : pour pouvoir investir le collectif après le trauma, lui trouver une place et une fonction dans sa trajectoire, faut-il déjà avoir reconnu antérieurement le lien collectif comme une ressource possible ? Au même titre que le *Moi poétique* (Lekeuche, 2022), les individus

mobilisant l'art pour mettre en scène et symboliser le trauma perçoivent déjà, en amont, l'art comme une ressource. En effet, lorsque l'humain est mis à mal dans un événement traumatique, il se tourne vers des ressources, des choses qu'il connaît, qui lui sont agréables, afin de (re)sécuriser son *Dasein* qui signifie « être-là » (Heidegger, 1986). Le collectif pourrait ainsi constituer moins une découverte qu'une réactivation d'une ressource relationnelle préexistante, venant soutenir une tentative de reconfiguration psychique, identitaire et relationnelle après la rupture traumatique.

Le collectif pourrait aussi peut-être, être envisagé comme une réparation de *la petite éthique* décrite par Ricœur (1990). Celle-ci vise à « la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes » (Furstenberg, 2021). Ici, les parents tentent de mener cette existence digne mais dans laquelle le lien à autrui est grandement endommagé par l'assassinat et par la réponse de la société à ce vécu. De plus, comme nous l'avons vu, les institutions ne sont pas perçues comme *juste* par les parents. C'est alors ici que le collectif à la fois comme ressource et à la fois comme bifurcation pourrait s'inscrire dans une dimension de *sollicitude* (Ricœur, 1990) se tournant vers eux en reconnaissant leur vulnérabilité, leur altérité et leur humanité. Le collectif incarne psychiquement cet espace prenant soin en respectant que l'autre soit autre que lui-même.

V. Discussion

Écrire un mémoire, c'est penser chaque mot, chaque terme employé. Au cours de l'écriture, un mot m'a mis en difficulté, le terme de *drame*. Ce mot est revenu dans la littérature, dans les discours, dans les discussions sans jamais que je réussisse à le saisir autrement qu'à travers une définition qui le lie au théâtre : « Genre théâtral, de ton moins élevé que la tragédie, qui met en scène des actions pathétiques en y ajoutant parfois des éléments familiers, comiques ou bouffons. » (Académie française, 9^e édition). J'ai donc fait le choix de ne pas l'utiliser dans ce travail. Même si, dans le sens commun, le drame est associé à un événement inspirant terreur ou pitié, est-ce si adapté de l'utiliser ? Lui qui englobe la mise en scène, le comique et le bouffon. N'est-ce pas déjà poser un regard situé que de dire : « Ce parent traverse un drame. » ? Pourquoi le drame est-il associé à un tel événement alors que dans ses représentations il ne met pas en scène la mort, au contraire ? La *tragédie*, elle, est une « œuvre théâtrale de style élevé, souvent en vers, dont l'action illustre la grandeur et la misère de la condition humaine en faisant s'affronter des héros en proie à la violence des passions ou à la force du destin, et dont le dénouement, généralement funeste, s'entrouvre parfois sur un avenir réconcilié. » (Académie française, 9^e édition). Plus proche de questionnements existentiels concernant la condition humaine, le sort, la violence et la mort, elle me paraît plus adaptée à l'expérience de ces parents. Utiliser le drame pour parler d'un événement traumatique nous démontre que, peut-être, encore aujourd'hui, structurellement, quelque chose dans le monde n'est pas encore complètement adapté au vécu des victimes. Cette erreur sémantique, bien qu'elle soit un détail nous invite à questionner les représentations du psychotraumatisme et des victimes.

Mes résultats peuvent donc évidemment être discutés dans la mesure où cette recherche peut être interprétée comme une façon dont *le monde* s'intéresse à ces victimes. De ce point de vue, je suis donc une actrice de ce monde, habitée par l'image du dramatique, dans une pensée située, à la rencontre de ces parents. Haraway (1980), développe la notion de « savoirs-situés » en critiquant ce qu'elle nomme le *god trick* : l'illusion d'un regard savant omniscient, « venu de nulle part », qui prétend tout voir sans jamais se montrer lui-même. Dans cette posture, l'observateur se rend invisible, se dépouille de son corps et de son inscription sociale, tout en décrivant, classant et mesurant les corps des autres. Comme explicité plutôt dans le mémoire, mon parcours universitaire m'amène facilement à réfléchir l'aspect clinique des situations criminologiques. Il est intéressant de penser à ce que j'ai

potentiellement pu laisser de côté dans mon état de l'art ou bien dans mes interprétations. Un regard juridique ou sociologique aurait, sans doute, orienté ce travail autrement. De plus, la bibliographie de ce mémoire reflète une mobilisation importante de références issues de la psychologie. Moi qui souhaitais réaliser un mémoire témoignant la rencontre de ces parents au plus près de leur discours, suis-je vraiment à la bonne place ? Nous pouvons nous demander si tous ces concepts et savoirs en psychologie n'entraînent pas la pathologisation leur souffrance ? Le caractère théorique d'une telle recherche peut rendre inaccessible mes propos. Pourquoi certains de mes propos sont inaccessibles alors que nous parlons d'une souffrance existentielle ? Cette souffrance est peut-être tellement humaine que les mots manquent. Pourquoi la question du mot devient si centrale dans ma réflexion ?

Je me suis effectivement demandée si, lors de ce mémoire, l'usage d'auteurs et de *mots* théoriques ne pouvait pas être lu comme le symptôme de quelque chose. Devereux (1980), théorise l'angoisse qui traverse l'ensemble des sciences humaines. Celle-ci résulte d'un chevauchement inévitable entre le sujet étudié et l'observateur. Nous pouvons nous demander si la souffrance existentielle des victimes n'est pas simplement trop angoissante pour le chercheur de manière générale. Comme expliqué plus haut, selon Bettelheim (1979), être confronté à la mort renvoie inévitablement à sa propre finitude, interrogeant de manière radicale le sens de l'existence. Tandis que le monde met à distance de manière défensive ces expériences radicales, qu'en est-il des professionnels et des chercheurs ? Bion (1962) explique que la pensée (élément alpha) n'est pas neutre. En effet, elle naît pour transformer l'émotion brute (éléments bêta) en quelque chose de pensable. Sans cette transformation, l'expérience reste envahissante, voire traumatique. Théoriser, dans cette situation, aide à comprendre mais aussi à se protéger psychiquement. C'est une fonction secondaire qui, peut-être, vient rendre supportable pour moi le récit de ces parents. Je pense qu'il faut le garder en tête : dans chaque travail mettant en perspective l'existence, le chercheur qui a plongé dans ces vécus s'est confronté à sa propre mort. Qui peut alors aller à la rencontre de ces parents au-delà des mots ? Le collectif ?

Ma recherche présente donc plusieurs limites. D'abord, certains discours apparaissent très similaires entre les participants. Cela peut s'expliquer par le fait que le collectif constitue déjà un espace où les récits ont été largement partagés et élaborés ensemble. Certaines formulations semblent ainsi reprises ou intégrées à partir des discours d'autres membres. Cette forme de contamination discursive n'invalide pas nécessairement

les résultats : si ces mots sont repris, c'est aussi parce qu'ils résonnent avec l'expérience vécue des participants. Cela permet, dans le cadre de notre recherche de saisir la manière dont le collectif participe lui-même à la construction des récits biographiques. Néanmoins, une question surgit : lorsque l'on voit que ces discours émergent, unifiés, en une seule voix, peut-on considérer le CFEA comme un collectif ou est-ce un groupe qui produit une parole unique ?

Ensuite, il est notable que les participants rencontrés présentent souvent, dans leur histoire antérieure, certaines fragilités relationnelles ou affectives. Cette observation amène plusieurs questions : des parents ayant connu des trajectoires de vie davantage sécurisées auraient-ils investi un collectif de la même manière ? Le collectif aurait-il rempli les mêmes fonctions ? Aurait-il été mobilisé comme ressource privilégiée dans l'après-coup traumatique ? Il est possible que, selon les histoires de vie, les modalités d'investissement du collectif diffèrent.

Il serait aussi particulièrement intéressant de réaliser des récits de vie auprès de parents n'ayant pas rejoint de collectif après l'assassinat de leur enfant. Une telle démarche permettrait d'explorer d'autres formes de bifurcation biographique et d'autres ressources mobilisées dans l'expérience traumatique. Certains pourraient investir la création artistique, la musique, l'écriture ou d'autres médiations symboliques. Cela permettrait de questionner plus largement la manière dont une ressource antérieure, réactivée après le traumatisme, peut soutenir la continuité de l'existence. Dès lors, certains questionnements demeurent centraux : à quoi ressemble la bifurcation de ceux qui ne rejoignent aucun collectif ? Existe-t-elle sous d'autres formes ? Certains individus demeurent-ils enfermés dans une suspension du temps traumatique ? Si le collectif n'est pas la ressource, la *sollicitude* apparaît-elle ?

Enfin, n'oublions pas que la limite la plus importante dans ce travail réside, peut-être, dans le trauma lui-même. Rappelons que les parents ont parlé de leurs histoires à l'aune de ce qu'il s'est passé, donc de l'assassinat. L'entièreté de leur discours, de ce point de vue, est coloré par l'évènement traumatique. De plus, la recherche portait explicitement sur cet évènement. Comment réfléchir le trauma lorsqu'il devient socle du récit ? Peut-être est-ce dans la reprise de ce qui précède l'évènement ? La méthodologie du récit de vie permet la « réécriture » du sens de la vie qui précède, au regard de ce qui a été vécu. Dès lors, pouvons-

nous souhaiter, même dans le cadre d'une recherche, de faire bouger le sens de l'existence dans l'après-coup pour ces parents ?

IV. Conclusion générale

Notre travail débutait par cette réflexion : tandis que le monde poursuit sa course, quelque chose demeure figé chez les victimes. L'événement traumatique ne se limite pas à ce qu'il produit au moment où il surgit, car l'impact qu'il engendre persiste. Ce mémoire avait pour objectif de détricoter cet instant fatal lorsqu'il est soutenu par un collectif. Nous voulions aller voir au-dedans et en dehors de celui-ci en essayant de comprendre : à quoi est-ce que le collectif répond ? Nous avons tenté de saisir la place que pouvait prendre le collectif dans la vie de ces parents à travers cette question de recherche : pourquoi et comment l'appartenance à un collectif a pris place dans les trajectoires biographiques de parents ayant perdu un enfant par assassinat ? Pour pouvoir tenter de répondre à cette question, nous sommes allée à la rencontre de parents membres du CFEA à travers le récit de vie afin de saisir, au plus proche de leur expérience, qui ils sont et quelle place prend le collectif pour eux. L'analyse des récits chronologiques et l'analyse thématique ont révélé un investissement du collectif comme une ressource préexistante. Nous avons également pu comprendre que le collectif matérialise la coexistence entre continuité et rupture en symbolisant une bifurcation dans la trajectoire biographique mais également en laissant une place à ce que nous avons nommé la « trajectoire transitionnelle ». Ainsi, grâce à ces aspects, le collectif pourrait matérialiser la *sollicitude* (Ricoeur, 1990) pour ces victimes.

J'ai commencé ce mémoire avec quelques représentations théoriques d'une personne victime. Au cours de mon stage à l'UPPL, j'avais pu être confrontée au vécu de victimisation apparaissant chez certains bénéficiaires. Je me représentais ces parents comme des personnes évidemment marquées par la mort de leurs enfants mais comme ayant pu se rattacher pour de bon à la continuité du monde. Je me suis rendu compte que la théorie ne constituait que la partie émergée de l'iceberg. La temporalité (et la sémantique) de notre monde ne me paraît plus si adaptée à ces personnes ayant vécu un événement traumatique. Notre époque nous impose de tenir un rythme, d'être efficace, de ne pas perdre de temps et, implicitement, que les personnes « guérissent », « s'en remettent ». Pour le monde, l'instant fatal est déjà passé, tandis que ces parents, trente ans plus tard, l'habitent encore.

Ce travail invite alors à interroger la manière dont nous, en tant que société, professionnels ou institutions, pouvons soutenir ces parents victimes. Il questionne notre capacité collective à reconnaître des temporalités traumatiques qui ne se résorbent pas

nécessairement avec le temps, ainsi qu'à accueillir des formes de souffrance qui continuent de se rejouer bien au-delà de l'événement lui-même.

À l'issue de ces réflexions, le principe de pair-aidance semble surgir. Une démarche dans laquelle une personne ayant vécu une difficulté utilise son vécu pour soutenir un autre traversant une difficulté semblable. À l'image du *Nebenmensch* théorisé par Freud (1895), il m'apparaît de plus en plus évident que le collectif et ses membres, se trouvant dans une temporalité suspendue, pourraient accompagner d'autres victimes en représentant ce survivant à la *tragédie*. Ainsi, pour les aidants, une nouvelle temporalité pourrait se dessiner dans laquelle la cristallisation et la répétition sont accueillies et reconnues indispensables.

Grâce à ce travail, je me suis trouvée au cœur de la complexité de ces vécus. Le récit de vie m'a permis d'appréhender le vertige du vide autour duquel les parents se trouvent. C'est d'ailleurs pour cette raison que ce mémoire est difficile à conclure : le terminer induit un vide, que désormais, j'habite autrement après avoir plongé dans celui de ces parents.

VII. Bibliographie

1. Littérature scientifique

Abbott, A. (2009). À propos du concept de turning point. Dans M. Grossetti, M. Bessin & C. Bidart (Dir.), *Bifurcations : Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement* (pp. 187–211). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bessi.2009.01.0187>

Ainsworth, M. D. S., Blehar, M. C., Waters, E., & Wall, S. (1978). *Patterns of attachment*. Erlbaum.

Allard, É., Genest, C., & Legault, A. (2020). La théorisation ancrée : une méthodologie plurielle. *Revue francophone internationale de recherche infirmière*, 6(1), Article 100192. <https://doi.org/10.1016/j.refiri.2019.100192>

Allouch, J. (2007). Le deuil, aujourd'hui. *Cliniques méditerranéennes*, 76(2), 7–17. <https://doi.org/10.3917/cm.076.0007>

Anzieu, D. (1975). *Le groupe et l'inconscient : L'imaginaire groupal*. Dunod.

Anzieu, D. (2009). Le Moi-peau familial et groupal. *Psychismes* (pp. 411–420).

Arendt, H. (1958). *Condition de l'homme moderne*. Calmann-Lévy.

Bacqué, M.-F. (1992). Le travail de deuil. Dans *Le deuil à vivre* (pp. 81–91). Odile Jacob.

Bacqué, M.-F. (2003). Deuil post-traumatique et catastrophes naturelles. *Études sur la mort*, 123(1), 111–130. <https://doi.org/10.3917/eslm.123.0111>

Bacqué, M.-F. (2006). Deuils et traumatismes.

Baubet, T. (2020). Trauma et deuil. Dans *Traumatisme psychique de l'adulte : 12 fiches pour comprendre* (pp. 51–58). Dunod.

Becker, H.-S. (2002). *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.becke.2002.01>.

Bérard, Y. (2010). Quand l'événement structure.

Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*. Nathan.

Bertaux, D. (2000). Du récit de vie dans l'approche de l'autre. *L'Autre*, 1(2), 239–257. <https://doi.org/10.3917/lautr.002.0239>

Bertaux, D. (2010). *Le récit de vie* (3e éd.). Armand Colin.

Bion, W. R. (1962). *Learning from experience*. Heinemann.

Blanchet, A., & Gotman, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien* (2e éd.). Armand Colin.

Boelen, P. A. (2017). Disturbed grief: Prolonged grief disorder and persistent complex bereavement disorder. *BMJ*, 357, j2016. <https://doi.org/10.1136/bmj.j2016>

Bonneville-Baruchel, E. (2018). Troubles de l'attachement et de la relation intersubjective chez l'enfant maltraité. *Carnet de notes sur les maltraitances infantiles*, 7(1), 6–28. <https://doi.org/10.3917/cnmi.181.0006>

Boucherf, K. (2016). Méthode quantitative vs méthode qualitative?: Contribution à un débat. *Les cahiers du cread*, 116, 9-30.

Bourdieu, P. (dir.). (1993). *La misère du monde*. Seuil.

Boursier, J.-Y. (2012). Guerre, traumatisme et récit. *Cliniques méditerranéennes*, 86(2), 219-228. <https://doi.org/10.3917/cm.086.0219>.

Bowlby, J. (1989). La théorie de l'attachement. *Psychopathologie du bébé* (pp. 165–197).

Braun, V., & Clarke, V. (2017). Thematic analysis. *The Journal of Positive Psychology*, 12(3), 297–298. <https://doi.org/10.1080/17439760.2016.1262613>

Burric, D. (2010). Une épistémologie du récit de vie. *Recherches qualitatives*, (Hors-série n°8), 7–36.

Caruth, C. (1996). *Unclaimed experience: Trauma, narrative, and history*. Johns Hopkins University Press.

Castarède, M.-F. (2013). L'entretien clinique à visée de recherche. C. Chiland, *L'entretien clinique* (pp. 139–172). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.chila.2013.01.0139>

Chahraoui, K. (2014). Deuil traumatique, syndrome psychotraumatique et rituels de deuil. Dans *15 cas cliniques en psychopathologie du traumatisme* (pp. 103–125). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.chahr.2014.01.0103>

Conrad, B. H. (1998). *When a Child Has Been Murdered: Ways You Can Help the Grieving Parents*.

Coq, J.-M., Bacqué, M.-F., Hanus, M., & coll. (2009). *La mort d'un enfant : processus de deuil dans le groupe familial. Médecine palliative : soins de support – accompagnement – éthique*, 8(3), 135-142.

Coum, D. (2017). Enjeux conscients et inconscients du deuil parental.
<http://dx.doi.org/10.1016/j.medpal.2016.11.002>

Delaporte, J.-C., & Peille, F. (2004). Les enfants de l'internat. *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (pp. 2723–2731). Presses Universitaires de France.
<https://doi.org/10.3917/puf.diatk.2004.01.2723>

Delory-Momberger, C. (2005). Histoire de vie et recherche biographique en éducation. Paris : Economica.

Demoncy, A. (2016). La recherche qualitative : introduction à la méthodologie de l'entretien. *Kinésithérapie, la Revue*, 16(180), 32–37. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2016.07.004>

Devereux, G. (1980). *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*. Flammarion.

Dilthey, W. (1947). *Introduction aux sciences de l'esprit* (L. Sauzin, Trad.). Aubier. (Œuvre originale publiée en 1883)

Dollander, M., & de Tychey, C. (1999). Meurtre d'enfant et symbolisation de la perte : Approche clinique projective longitudinale. *Psychologie clinique et projective*, 5, 165–205.

Dupont, J. (2008). Qu'est-ce qu'une victime ? *Le Coq-héron*, 195(4), 25–31.
<https://doi.org/10.3917/cohe.195.0025>

Durkheim, É. (1912). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*.

Durkheim, É. (1922). *Éducation et sociologie*.

- Dyregrov, K., Dyregrov, A., & Kristensen, P. (2015). Traumatic bereavement and terror: The psychosocial impact on parents and siblings 1.5 years after the July 2011 terror killings in Norway. *Journal of Loss and Trauma*, 20(6), 556–576. <https://doi.org/10.1080/15325024.2014.957603>
- Englebert, J., & Cormann, G. (2016). Phénoménologie de l'électrochoc: une reprise du cas Jonas. *Enjeux philosophiques en psychopathologie*, 43-66.
- Englebert, J. et Valentiny, C. (2017). 2. Explorations. Schizophrénie, conscience de soi, intersubjectivité (p. 53-162). De Boeck Supérieur. <https://shs.cairn.info/schizophrénie-conscience-de-soi-intersubjectivite--9782807314986-page-53?lang=fr>.
- Erikson, E. H. (1968). *Identity: Youth and crisis*.
- Fassin, D., & Rechtman, R. (2024). *L'Empire du traumatisme : Enquête sur la condition de victime*. Flammarion.
- Ferenczi, S. (2006). *Le traumatisme*. Le Coq-Héron.
- Fossati, P. (2023). Le concept de traumatisme et ses conséquences théoriques et cliniques. *Biologie Aujourd'hui*, 217, 49–53.
- Freud, S. (1917/2005). Deuil et mélancolie. Dans *Métapsychologie*.
- Freud, S. (1920/2010). *Au-delà du principe de plaisir*.
- Freud, S. (2003). *L'interprétation des rêves* (Œuvres complètes, Tome IV). PUF.
- Freud, S., Traduit par Hommel, S., Le Troquer, J., Liégeon, A. et Samson, F. (2011). Esquisse d'une psychologie. érès. <https://doi.org/10.3917/eres.freud.2011.01>.

Furstenberg, C. (2021). L'éclairage sur la sollicitude selon Paul Ricœur pour repenser le soin. *Recherche en soins infirmiers*, 145(2), 7-21. <https://doi.org/10.3917/rsi.145.0007>.

Gijzen, S., L'Hoir, M. P., Boere-Boonekamp, M. M., & Need, A. (2016). How do parents experience support after the death of their child? *BMC Pediatrics*, 16(1), 204. <https://doi.org/10.1186/s12887-016-0749-9>

Giust-Desprairies, F., & Lévy, A. (2015). Entretien avec Boris Cyrulnik. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 19(1), 221–233. <https://doi.org/10.3917/nrp.019.0221>

Goffman, E. (1963). *Stigma: Notes on the Management of Spoiled Identity*.

Gonthier, F. (2004). Weber et la notion de « compréhension » *Cahiers internationaux de sociologie*, 116(1), 35-54. <https://doi.org/10.3917/cis.116.0035>.

Grossetti, M. (2009). Imprévisibilité et irréversibilité.

Hanus, M. (2006). L'enfant qui n'est plus. Dans M. Hanus (Dir.), *La mort d'un enfant*. Vuibert.

Haraway, D. (1987). *Situated knowledges* [Conférence]. San Francisco, États-Unis.

Heeke, C., Stammel, N., & Knaevelsrud, C. (2015). When hope and grief intersect. *Journal of Affective Disorders*. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2014.10.038>

Heidecker, J. L. (2003). Group therapy for bereaved parents: Sudden death of a child or adolescent.

Heidegger, M. (1986). *Être et temps* (F. Vezin, Trans.). Gallimard. (Œuvre originale publiée en 1927)

Herman, J. L. (1992). *Trauma and recovery*. Basic Books.

Honneth, A. (1992). *La lutte pour la reconnaissance*.

Janssen, C. (2006). *L'entrée à l'université : double transformation de l'environnement et de l'identité*. Exposit Neuf. http://www.segec.be/exponeuf/pdf/25_Janssen.pdf

Jassen, C. (2007). Le traumatisme : défaillance temporaire de la capacité à jouer.

Janssen, C. (2012). *L'illusion créatrice du lien : Des premiers objets d'attachement à la constitution du couple à partir de D. W. Winnicott* (Thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique).

Jégat, L. (2022). *Faire famille après le décès d'un-e enfant : Une sociologie du deuil*. Presses universitaires de Rennes.

Kaës, R. (2010). *L'appareil psychique groupal* (3e éd.). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.kaes.2010.02>

Kaës, R. (2014). *Les alliances inconscientes*. Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.kaes.2014.01>

Kaufmann, J.-C. (2016). *L'entretien compréhensif* (3e éd.). Armand Colin. (Œuvre originale publiée en 1996)

Kédia, M., Vanderlinden, J., Lopez, G., Saillot, I., & Brown, D. (2019). *Dissociation et mémoire traumatique*. Dunod.

Kinable, J. (2016). Violence en acte dans les versions criminogènes de la dramatique sexuelle. In B. Gravier & P. Roman, *Penser les agressions sexuelles* (pp. 71–103). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.roman.2016.01.0071>

Adriansen, H. K. (2012). Timeline interviews: A tool for conducting life history research. *Qualitative Studies*, 3(1), 40–55. <https://doi.org/10.7146/qs.v3i1.6272>

Klein, M. (1966). Notes sur quelques mécanismes schizoïdes. Dans *Développements de la psychanalyse*. PUF.

Lagache, D. (1969). *L'unité de la psychologie : Psychologie expérimentale et psychologie clinique*. Presses Universitaires de France.

Lebigot, F. (1994). *Le traumatisme psychique : Rencontre et devenir*.

Lebovici, S. (1983). *Le nourrisson, la mère et le psychanalyste*. Le Centurion.

Legrand, M. (1993). *Intervenir par le récit de vie*. Desclée de Brouwer.

Legrand, M. (1993). *L'approche biographique*.

Lejeune, P. (1975), *Le pacte autobiographique*, Paris, Éditions du Seuil.

Le Guen, C. (2009). Comment Freud élaborait le concept du refoulement. *Le refoulement* (pp. 7–21). Presses Universitaires de France.

Lekeuche, P. (2022). Garder l'espoir. Note sur le « Moi poétique ».

Lemoine, G., & Lemoine, P. (1987). *Le psychodrame*. FeniXX.

Levi, P. (1996). *If this is a man* (S. Woolf, Trans.). Abacus.
(Œuvre originale publiée en 1947)

Marty, P., de M'Uzan, M., & David, C. (1963). *L'investigation psychosomatique : Sept observations cliniques*. Presses Universitaires de France.

Maurin, M. (2018). Traumatisme, rupture du lien social et désaffiliation. *Mémoires*, 73(2), 19-19.

Moscovici, S. (1984). *Psychologie sociale*. PUF.

Niewiadomski, C. (2012). 2. Approches biographiques et statut de la réflexivité dans les sciences humaines et sociales. Recherche biographique et clinique narrative : Entendre et écouter le Sujet contemporain (p. 49-85). *Érès*. <https://shs.cairn.info/recherche-biographique-et-clinique-narrative--9782749215631-page-49?lang=fr>.

Noiriel, G. (1989). Pour une approche subjectiviste du social. *Annales ESC*, 44(6), 1435–1459.

Notes du cours de Droit des victimes et victimologie de Bertrand Renard et Christophe Janssen 2024-2025.

Notes du cours de Méthodologie qualitative de Dan Kaminski 2023-2024.

Oberlé, D. (2016). *La dynamique des groupes*. Presses universitaires de Grenoble. <https://doi.org/10.3917/pug.oberl.2016.01>

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021a). Choisir une approche d'analyse qualitative. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 13–36). Armand Colin.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021b). L'analyse thématique. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (pp. 269–357). Armand Colin.

Périlleux, T. (2015). « Un coup de bec sur la vitre ». *Nouvelle revue de psychosociologie*, 19(1), 49–63. <https://doi.org/10.3917/nrp.019.0049>

Pigott, C. (2004). La Groupe-analyse – Psychothérapie et analyse de groupe, S.H. Foulkes, Payot, coll. « Le livre de poche, 2004». Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, 43(2), 203a-208a. <https://doi.org/10.3917/rppg.043.0203a>.

Pineau, G., & Le Grand, J.-L. (2002). *Les histoires de vie* (4e éd.). Paris, France : Presses Universitaires de France.

Poussin, G. (2012). *La pratique de l'entretien clinique*. Dunod.

Rando, T. A. (1985). Bereaved parents: Particular difficulties, unique factors, and treatment issues. *Social Work*, 30(1), 19–23. <https://doi.org/10.1093/sw/30.1.19>

Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Seuil.

Ricœur, P. (2004). *Parcours de la reconnaissance*. Stock.

Ricoeur, P. (2008). *Écrits et conférences 1 : Autour de la psychanalyse*. Seuil.

Rioufreyt, T. (2016). La transcription d'entretiens en sciences sociales. HAL.

Rogers, C. R., Kirschenbaum, H., & Henderson, V. L. (2013). *L'approche centrée sur la personne*. Éditions Ambre.

Rossi, C. (2014). Les proches des victimes d'homicide face à la justice. *Les Cahiers de la Justice*, 3(3), 441–460. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1403.0441>

Roussillon, R. (2012). *Agonie, clivage et symbolisation* (2e éd.). PUF. <https://doi.org/10.3917/puf.rouss.2012.03>

Santelli, E. (2014). La temporalité intergénérationnelle. *Temporalités*. <https://doi.org/10.4000/temporalites.2954>

Sartre, J.-P. (1943). *L'être et le néant*. Gallimard.

Sartre, J.-P. (1952). *Saint Genet*. Gallimard.

Sartre, J.-P. (1960). *Critique de la raison dialectique*. Gallimard.

Schütz, A. (1932). *Der sinnhafte Aufbau der sozialen Welt*.

Sellenet, C. (2007). *La parentalité décryptée : pertinence et dérive d'un concept*. Paris, France : L'Harmattan.

Soubieux, M.-J. (2011). *Le berceau vide : Deuil périnatal et travail du psychanalyste*. Érès.

Spitz, R. A. (1958). *La première année de la vie de l'enfant*. Presses Universitaires de France.

Stanghellini, G. (2004). Disembodied spirits and deanimated bodies.

Strauss, A., & Corbin, J. (1990). *Basics of qualitative research* (Vol. 15, pp. 61-110). Newbury Park, CA: sage.

Tajfel, H. (1981). *Human groups and social categories*. Cambridge University Press.

Tellier, F. (2003). La phénoménologie du monde social : l'exemple d'Alfred Schutz. Alfred Schutz et le projet d'une sociologie phénoménologique (p. 43-87). Presses Universitaires de France.
<https://shs.cairn.info/alfred-schutz-et-le-projet-d-une-sociologie-phenomenologique--9782130535874-page-43?lang=fr>.

Van der Kolk, B. (2014). *The body keeps the score*. Viking.

Vincent-Ponroy, J., & Chevalier, F. (2018). Les récits de vie. F. Chevalier et al., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 158–175). EMS.

Walther, G. (1922). Ein Beitrag zur Ontologie der sozialen Gemeinschaften.

Watzlawick, P., Beavin, J. H., Jackson, D. D., & Morche, J. (1972). *Une logique de la communication*. Seuil.

Weber, M. (1995). *Économie et société* (J. Freund, Trad.). Plon. (Œuvre originale publiée en 1921)

Weis Farone, D. W. (2000). When a child has been murdered: Ways you can help the grieving parents. *Families in Society*, 81(6), 638–639.

Winnicott, D. W. (1953). The good-enough mother.

Winnicott, D. W. (1956). La théorie du développement affectif. Dans *De la pédiatrie à la psychanalyse*.

Winnicott, D. W. (1971). *Jeu et réalité*. Gallimard.

2. Textes juridiques

Beernaert, M.-A., Tulkens, F., & Vandermeersch, D. (2023). *Codes essentiels 2023 : Droit pénal* (25ème). Larcier.

VIII. Annexes

Annexe n°1 : L'explication des projets par les promoteurs

« Bonjour à toutes et tous,

Nous revenons vers vous pour vous communiquer avec plus de précisions des informations à propos des trois mémoires qui seront menés par nos étudiantes.

Avant toute chose, nous tenons à vous remercier une fois encore pour votre accueil fin septembre mais aussi pour les courriers riches d'informations qui nous ont déjà été envoyés. A partir de maintenant, nous avons décidé de nous retirer un peu du processus (pour l'instant) afin de laisser pleinement la place aux étudiantes qui ont à cœur de se lancer pleinement dans leur mémoire de fin de Master en criminologie.

Voici, plus en détails, les trois projets de recherche :

Pauline travaillera plus précisément sur l'histoire du collectif et recueillera, auprès de vous et au moyen d'une méthodologie appropriée, les éléments nécessaires à la construction d'un récit en groupe.

La prochaine date de rencontre prévue le dimanche 1er février 2026 sera le moment où Pauline (sans doute accompagnée des deux autres étudiantes) animera le collectif autour de cette question.

Esther aura besoin, quant à elle, que certains et certaines d'entre vous acceptent de la rencontrer plusieurs fois (3 ou 4 rencontres) afin qu'elle puisse recueillir des récits de vie individuels. Il s'agira donc de raconter son histoire de vie dans un cadre qu'Esther précisera auprès des personnes volontaires.

Enfin, **Juliette** s'intéressera à la question de la justice restauratrice et du rapport de chacun à celle-ci. Autrement dit, l'étudiante souhaite recueillir des entretiens avec plusieurs membres du collectif à propos de leurs idées, ressentis, représentations à propos de la justice restauratrice qu'ils adhèrent ou non aux différents dispositifs proposés, qu'ils y soient engagés ou même qu'ils s'y opposent.

Si vous souhaitez davantage d'informations à propos de l'un ou plusieurs projets ou si vous souhaitez vous engager dans un travail de récit de vie avec Esther ou parler de justice restauratrice avec Juliette, voici leurs coordonnées (...).

Nous restons, bien entendu, disponibles si besoin !

Bien à vous toutes et tous,

Christophe Janssen et Bertrand Renard »

Annexe n°2 : Ma demande aux parents pour participer à l'étude

« Bonjour,

Je me permets de vous recontacter suite au message que Monsieur RENARD et Monsieur JANSSEN (mes promoteurs de mémoire) vous avaient transmis il y a quelque temps concernant notre travail de fin d'études. Je fais partie des trois étudiantes qui travaillent cette année avec votre comité.

Je m'appelle Esther Nosjean. Avant d'entrer en Master de criminologie à l'UCLouvain, j'ai étudié la psychologie à Dijon en France, où j'ai obtenu mon Bachelier. J'ai développé depuis plusieurs années un intérêt particulier pour la victimologie et pour l'accompagnement de personnes confrontées à la justice.

Mes promoteurs m'ont indiqué que vous leur aviez transmis votre histoire, celle qui vous relie au comité. Je me suis dit qu'il serait peut-être plus juste, pour vous comme pour moi, de nous rencontrer avant que je ne lise ce document. J'aimerais vraiment prendre le temps de faire connaissance, d'écouter qui vous êtes et comment vous vivez votre parcours. C'est dans cette relation humaine que je souhaite inscrire ce travail.

Si vous en avez la disponibilité et l'envie, j'aimerais savoir si vous accepteriez de participer aux entretiens que je mènerai pour mon mémoire. L'idée serait de vous offrir un espace de parole libre, dans lequel vous pourriez partager votre histoire, votre vécu, et la place que le collectif a pu prendre dans votre trajectoire de vie.

Concrètement, il s'agirait d'environ trois rencontres entièrement à votre rythme, au moment qui vous convient le mieux. Je peux me déplacer là où vous vous sentez le plus à l'aise : chez vous, dans un café calme, dans un lieu proposé par vous, ou même dans un bureau à l'UCLouvain.

Comme je commence bientôt la rédaction de mon mémoire, j'aimerais idéalement pouvoir organiser les premières rencontres dans les semaines qui viennent.

Je suis bien sûr entièrement disponible pour répondre à vos questions, clarifier le cadre, discuter par téléphone avant toute décision, ou simplement échanger si vous en ressentez le besoin.

Si vous êtes ouvert à cette proposition ou si vous souhaitez simplement en discuter vous pouvez me contacter par retour de mail ou directement par téléphone (...).

Je vous remercie chaleureusement pour votre attention et pour le temps que vous consacrerez, même à la simple lecture de ce message.

Bien à vous,

Esther Nosjean

Étudiante en Master 2 en criminologie (UCLouvain) »

FICHE D'INFORMATION DESTINÉE AUX PARTICIPANTS

Titre du projet : *La place du collectif dans le parcours de parents ayant perdu un enfant par assassinat.*

Chercheuse : Esther Nosjean, étudiante en Master 2 de criminologie à l'UCLouvain
Encadrement académique : Christophe JANSSEN et Bertrand RENARD
Contact : esther.nosjean@student.uclouvain.be

Objet de la recherche

Cette recherche vise à comprendre le rôle qu'un collectif de parents endeuillés peut jouer dans le parcours personnel de ses membres.

Il s'agit d'un travail de fin d'études, sans objectif commercial ni thérapeutique.

Déroulement

Vous serez invité·e à participer à trois entretiens d'environ 1h / 1h30 chacun.

Ces entretiens auront lieu à un endroit choisi d'un commun accord, dans un cadre calme et confidentiel.

Premier entretien le

Deuxième entretien le

Troisième entretien le

Les entretiens seront enregistrés. Les enregistrements seront utilisés uniquement à des fins de recherche. Après avoir été retranscrits, ils seront effacés.

Vous pouvez refuser de répondre à certaines questions ou arrêter l'entretien à tout moment, sans justification.

Aucune transaction financière n'est prévue.

Confidentialité

Votre identité sera entièrement anonymisée dans tout document.

Les enregistrements et transcriptions seront conservés sur un ordinateur sécurisé, et détruits après la fin du mémoire.

Aucun élément ne permettra de vous reconnaître dans la version finale du travail.

Consentement et droits

Votre participation est libre et volontaire.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement, et demander la suppression de vos données.

Vous ne pouvez recevoir les données brutes des entretiens (retranscription et/ou enregistrement audio). Cependant, vous pouvez recevoir si vous le souhaitez, un résumé des résultats de la recherche à la fin du travail.

—

Soutien psychologique

Si l'entretien suscite des émotions difficiles, vous pourrez être orienté·e vers :

Une ligne d'écoute comme Centre de Prévention du Suicide (0800 32 123 – 24h/24).

Un psychologue clinicien de votre choix (liste disponible sur demande).

Je reste également à votre disposition par mail en cas de besoin. Un entretien supplémentaire sur l'expérience et sur ce que celle-ci a apporté, peut être envisagé hors cadre de la recherche.

—
—

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Je soussigné·e,

_____ ,

atteste avoir reçu une information complète sur le projet de recherche mené par Esther Nosjean (étudiante en criminologie, UCLouvain).

Je comprends que :

Ma participation est volontaire et je peux y mettre fin à tout moment, sans conséquence.

Les entretiens seront enregistrés uniquement pour analyse, puis anonymisés.

Les données seront utilisées exclusivement à des fins de recherche académique.

Je peux demander la suppression de mes données à tout moment avant la fin de l'étude.

Je consens librement à participer à cette recherche.

Date : _____ / _____ / _____

Signature du/de la participant·e :

Signature de la chercheuse :

Annexe n°4 : Les propositions concernant l'anonymisation

« Bonsoir,

J'espère que vous allez bien.

Je me permets de revenir vers vous au sujet du mémoire que je rédige, en lien avec le collectif dans votre histoire de vie.

Comme convenu dans le formulaire de consentement que vous avez signé, je m'étais engagée à garantir votre anonymat. Toutefois, au fil de nos entretiens, vous avez évoqué plusieurs éléments très spécifiques (...).

Je réalise aujourd'hui que, même sans mentionner de noms, ces éléments pourraient potentiellement permettre à une personne de vous identifier, si elle le souhaitait.

Bien entendu, je veille à respecter votre anonymat au maximum dans la rédaction. Néanmoins, cette situation me semble importante à discuter avec vous.

Deux options s'offrent donc à vous :

** soit vous souhaitez un anonymat strict, auquel cas je supprimerai ou modifierai les éléments pouvant permettre votre identification ;*

** soit vous acceptez que certains éléments contextuels soient conservés, même s'ils rendent une identification théoriquement possible.*

Je vous laisse me dire ce que vous préférez, votre choix sera bien entendu entièrement respecté.

Je vous remercie d'avance pour votre retour et vous souhaite une très belle soirée.

Bien à vous,

Esther »

Annexe n°5 : Les récits chronologiques

5.1. Récit chronologique : Madame M.

Madame M. est née en 1960. Sa mère a 37 ans lorsqu'elle la met au monde. Elle a un grand frère qui est bien plus âgé qu'elle. Elle ne connaît pas sa grand-mère maternelle décédée à l'âge de 46 ans, alors que sa mère n'en avait que 23. Ses deux parents étant enfants uniques, elle décrit une famille dans laquelle elle se sent très seule : enfant, elle joue très souvent seule et côtoie principalement des personnes âgées. Elle entretient toutefois une certaine proximité avec les sœurs de son grand-père maternel, dont l'une l'a particulièrement marquée par son « esprit jeune ».

Elle me décrit un père très présent et très aimant dans une relation où l'humour occupait une place importante. Elle évoque ce lien comme profondément soutenant, venant contrebalancer une relation de distance qu'elle entretient avec sa mère. Madame M. aurait souhaité être plus proche d'elle, dans une relation où elle aurait pu se confier et lui demander conseil. Selon elle, cependant, tout était tabou. Elle interprète aujourd'hui cette distance comme une conséquence des conditions de sa venue au monde : elle se décrit comme un enfant non désiré. « Elle m'a toujours considéré comme l'accident. Et j'étais un accident. » Les rares moments partagés avec sa mère sont ceux où cette dernière pleure sa propre mère auprès de sa fille, lui confiant l'injustice avec laquelle elle a traversé et traverse encore ce deuil. Madame M. ne connaît pas les circonstances de la mort de sa grand-mère, sa mère n'a jamais réussi à les lui expliquer. Sa relation avec son frère est décrite comme bonne mais marquée par l'écart d'âge, elle n'a que onze ans lorsque celui-ci se marie. Madame M. me décrit une dynamique familiale dans laquelle chaque parent semble avoir un enfant préféré : elle serait la préférée de son père et son frère serait le préféré de sa mère.

Dès l'école, le lien avec les autres est simple, même très agréable, voir attendu selon elle. L'école primaire constitue le premier groupe dans lequel elle se sent réellement incluse, notamment parce qu'elle peut y jouer et côtoyer des enfants de son âge. Elle rejoint très vite le Patro (un mouvement de jeunesse catholique, qui regroupe des jeunes de 4 à 16 ans tous les week-ends pour faire des activités en commun par tranche d'âge), collectif dans lequel elle restera durant toute son enfance et son adolescence. Lorsqu'elle me décrit son enfance elle me dit n'avoir manqué de rien, sauf de l'amour de sa maman.

À l'adolescence, elle rejoint un club de plongée dirigé par son oncle de cœur et son épouse, avec lesquels elle s'entend très bien. Elle s'épanouit dans ce club et y restera pendant dix ans. Parallèlement, la relation avec sa mère se dégrade. Elle cherche à être aux antipodes de ce que sa mère attend d'elle : une jeune fille « Bon Chic Bon Genre », très soignée avec une coiffure coupée au carré. Madame M. se décrit à cette époque-là comme un garçon manqué portant des cheveux très long dans l'unique but de contrarier sa mère. Son père, quant à lui, la soutient dans ses choix. Lorsqu'elle me raconte ce moment de sa vie, elle me précise qu'aujourd'hui elle porte effectivement les cheveux au carré par soucis d'entretien, mais que ce choix est très récent, ses cheveux sont d'ailleurs colorés en rouge.

Vers 16 ans elle entame des études de secrétariat. Durant cette période, elle rencontre une « véritable amie » avec qui elle a eu une relation de complicité si intense qu'elle peine à m'expliquer en mot ce que cette amie a représenté pour elle. À la fin de leurs études, elles perdent contact. Madame M. a ensuite longtemps cherché à la retrouver via les réseaux sociaux : « D'ailleurs, des fois, je me pose des questions, je me dis, est-ce qu'il ne lui serait pas arrivé quelque chose ? Est-ce que un accident ? Avec ses parents ? Un accident de voiture ? Ou... Parce que je ne retrouve pas ses parents non plus. » Lorsque l'on évoque la perte de la trace de cette amie, je ressens une grande angoisse l'envahir, elle est très déçue et déstabilisée par cette recherche sans résultat. Durant ses études, elle rencontre également son futur mari, Monsieur W., par l'intermédiaire d'une bande d'amis d'un village voisin.

Après deux mois de relation, celui-ci est victime d'un très grave accident de voiture : le véhicule explose et il est brûlé sur une grande partie du corps, son pronostic vital étant engagé. C'est dans ce contexte, à l'hôpital, qu'elle rencontre pour la première fois sa belle-famille. Elle découvre alors que Monsieur W. a en réalité quatorze frères et sœurs, alors qu'il lui avait parlé d'une fratrie de huit enfants. Loin de la déstabiliser, cette révélation lui procure plutôt un sentiment de joie face à l'idée d'une grande famille.

À 18 ans, elle et Monsieur W. décident de se marier. Elle reconnaît que cela a été prématuré voir difficile mais que tous les deux ressentaient le besoin profond de fuir de leurs familles respectives. Malgré cela, ils vivent encore deux ans chez les parents de Madame M., dans un climat toujours tendu avec sa mère. Elle commence à travailler dans un magasin de chaussures en continuant sa formation de secrétaire en cours du soir.

En 1979, naît leur fils, S. Cette naissance n'était pas prévue mais est finalement un heureux évènement. À ce moment-là, il ne lui reste que six mois avant de terminer ses études en secrétariat. Monsieur W., après la naissance de leur fils lui demande d'arrêter ses études afin de se consacrer davantage au travail et d'augmenter les revenus du foyer pour subvenir aux besoins de leur enfant et préparer leur indépendance. En 1981, le couple achète leur maison. Deux ans plus tard, à 23 ans, Madame M. et Monsieur W. accueillent leur deuxième enfant, une fille. Madame M. m'exprime cette volonté d'avoir des enfants relativement tôt pour éviter un « conflit de génération » qu'elle-même a connu avec sa mère.

Elle commence à travailler dans une boulangerie, en tant que vendeuse. Ses horaires sont décalés, elle ne voit pas beaucoup ses enfants qui sont très souvent gardés par ses propres parents. Durant son récit, elle me semble très marquée par la conflictualité qui se rejoue entre ses enfants à elle et sa mère. Elle me raconte que ses enfants la suppliaient presque de ne pas aller chez leurs grands-parents car leur grand-mère était souvent en colère sans raison. Néanmoins, la garde de leurs enfants est essentielle car Monsieur W. est boulanger et travaille aussi le week-end. Il fait également parti d'un club de foot. À cette période-là, son mari lui demande d'arrêter la plongée car il n'aime pas la savoir en compagnie d'hommes dans ce contexte, Madame M. arrête la plongée. Peu à peu, ses enfants grandissent et elle les autorise à rester seuls à la maison, pendant qu'elle et son mari sont toujours aussi occupés par le travail.

Autour des années 1990, le père de Madame M. est diagnostiqué avec la maladie d'Alzheimer. L'état de son père, en plus de susciter beaucoup de tristesse chez elle, suscite aussi beaucoup d'inquiétude car sa mère refuse de le placer dans une institution malgré ses fugues. À 18 ans, son fils S. commence à beaucoup sortir, ça l'inquiète car il est peu à la maison. Ce dernier va se mettre en ménage quelques mois avec une jeune femme avec qui la relation est compliquée. Monsieur W. ne l'apprécie guère notamment en raison de conflits avec la famille de celle-ci. La vie de leur garçon est rythmée par les sorties en discothèque.

La nuit du 31 octobre 1999, Madame M. décroche le téléphone, un ami de son fils lui explique que S. a eu un accident mais que « ce n'est pas grave ». Elle appelle les hôpitaux pour savoir où il se trouve, aucun établissement n'a accueilli de jeune homme correspondant à son fils. Elle finit par appeler la police qui lui annonce la mort de S. par assassinat.

« Heureusement que ma fille était avec moi parce que si j'avais été toute seule, je serais encore avec le le téléphone à l'oreille hein... ». Elle prévient un collègue de son mari afin qu'il puisse lui annoncer la nouvelle, celui-ci n'ayant pas de téléphone sur son lieu de travail. Monsieur W. se rend immédiatement sur les lieux. Le couple se retrouve alors plongé dans la sidération et l'isolement face à cet évènement.

La mère de Madame M. décide d'expliquer le décès à son mari malgré la maladie, elle lui montre des photos en essayant de lui rappeler qu'il s'agit de son petit-fils. Elle parle également de l'assassinat en le qualifiant d'« accident de voiture ». Cette réaction plonge Madame M. dans une profonde incompréhension : selon elle, son père n'aurait pas dû être informé et, surtout, il ne s'agit pas d'un accident mais bien d'un assassinat. Peu à peu, Madame M. sombre dans une profonde dépression accompagnée un mutisme de plusieurs semaines : « J'avais une impression d'avoir tous les gens sur une route et moi sur une autre route toute seule. » Elle arrête de travailler et se consacre entièrement au suivi de l'affaire judiciaire : gestion des frais, contacts avec l'avocat, préparation du dossier et participation aux rendez-vous.

Leur fille, tout aussi bouleversée par le décès de son grand frère, mène une adolescence rebelle qui selon Madame M., se caractérise par la coloration en noir de ses cheveux roux. À 19 ans, sa fille se met en couple avec un homme que Madame M. décrit comme alcoolique. Elle interprète cette relation comme une tentative pour sa fille de fuir un climat familial dont elle se plaignait, devenu oppressant.

En 2001, le père de Madame M. décède. Elle ne souhaite pas assister à l'enterrement, celui-ci ravivant trop intensément le souvenir des funérailles de son fils, qu'elle dit n'avoir vécues que partiellement en raison du traumatisme. Sa mère l'oblige néanmoins à s'y rendre. Madame M. s'effondre alors et entame un suivi psychiatrique qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le parcours judiciaire lié à l'assassinat de leur fils dure treize ans : dix ans au pénal et trois ans au civil. Cette période est vécue comme extrêmement éprouvante, marquée par des déceptions et des moments particulièrement intenses. Un jour, Madame M. tombe, sans le vouloir, sur les photos prises lors de la descente de police le soir de l'assassinat : « Et je peux vous dire que... elles sont toujours devant les yeux. » Elle et son mari participent

également à une reconstitution de dix heures. Parallèlement, les relations avec la famille de Monsieur W. se détériorent : celle-ci vient les voir principalement pour s'informer d'une éventuelle indemnisation, sans véritable soutien. Le couple décide alors de couper les ponts. Ils sont également régulièrement convoqués par la police car les auteurs portent plainte contre Monsieur W., l'accusant de les menacer. Le couple perçoit ces accusations comme des provocations.

En 2004 naît leur première petite-fille, exactement à l'heure de naissance de S. Madame M. y voit un signe. Une seconde petite-fille naît en 2006. Cette fois, Madame M. occupe un rôle maternel : elle les garde très souvent, les emmène à l'école, entre en contact avec les parents, c'est agréable selon elle mais remarque le conflit de génération.

En 2007, Madame M. et son mari entendent parler à la télévision du CFEA et décident d'entrer dans le collectif. Ils y trouvent beaucoup de soutien et ressentent la possibilité de partager leur expérience avec des personnes qui la comprennent vraiment. Le collectif les soutiens lors du procès en 2009. Les auteurs sont condamnés à cinq ans de prison avec sursis, décision qui provoque l'indignation du couple.

C'est également en 2009 que Madame M. est déclarée fibromyalgique, syndrome qui l'handicape énormément aujourd'hui. Quelques années plus tard, sa mère, sur son lit de mort, reconnaît avoir été dure avec elle malgré tout ce qu'elle a fait pour elle. : « Il t'en a fallu du temps ! » J'ai pas pu m'empêcher de lui dire quoi. » En 2013, naît son petit-fils. En 2016, Monsieur W. est atteint d'un cancer de l'épiglote. Madame M. est persuadée que cette maladie est liée au fait que son mari n'a jamais parlé de l'assassinat de leur fils : selon elle, ses mots seraient restés « bloqués dans sa gorge ».

En 2019, sa fille se sépare du père de ses trois enfants. Quatre ans plus tard, celle-ci rencontre un nouvel homme qui vient demander à Madame M. et à son mari la permission de l'épouser, démarche que Madame M. juge à la fois étrange et absurde. Elle pense par ailleurs que cet homme se drogue. Entre temps, Madame M. s'inscrit dans le dispositif « Amargi », un dispositif de rencontre, en prison avec des auteurs d'infractions. Monsieur W. ne comprend pas cet engagement. En novembre 2024, Madame M. publie un livre retraçant son parcours en justice. Plus récemment, sa fille et son mari ont divorcé.

Aujourd'hui, Madame M. reste très engagée dans le CFEA ainsi que dans le projet « Amargi ». Sa fille habite à côté de chez elle et elle voit régulièrement ses petits-enfants. Elle et son mari vivent avec un chien bichon qu'ils appellent « bébé ». Madame M. explique également ne pas avoir beaucoup d'amis. Une amie en particulier lui rend visite régulièrement mais elle la décrit comme très négative : « Elle va... presque pleurer tous les jours quand elle vient, parce que... elle a mal là, elle a mal là. Je me dis : « Moi-même, si tu savais comme j'ai mal, et je t'en parle pas. » »

5.2. *Récit chronologique : Monsieur F.*

Monsieur F. est né en juin 1945, dans un contexte d'après-guerre encore fortement marqué par les conséquences du conflit. Son père s'était porté volontaire pour la guerre alors qu'il était initialement exempté. À la fin du conflit, celui-ci est abandonné en Allemagne par l'État belge et revient finalement en Belgique accompagné d'une allemande, qui deviendra la mère de Monsieur F..

Monsieur F. n'a connu que sa grand-mère maternelle. Le seul souvenir qu'il garde d'elle est celui de la voir, l'oreille collée au poste de radio, dans l'attente de nouvelles concernant ses enfants prisonniers de guerre. Deux de ses trois enfants sont finalement revenus. Le père de Monsieur F., lui, était orphelin et a été élevé par son frère aîné. Monsieur F. naît ainsi dans le contexte du baby-boom. Deux ans plus tard, sa petite sœur vient au monde.

À l'âge de six ans, il entre à l'école primaire, où sa scolarité se déroule globalement bien. Il se souvient néanmoins d'une certaine concurrence scolaire, notamment avec un camarade de classe dont la famille était amie avec leur instituteur et qui obtenait toujours de meilleures notes que lui. Il évoque également les divisions sociales présentes entre les enfants de fermiers et ceux d'ouvriers. Il explique toutefois ne pas avoir eu à se positionner entre ces groupes, entretenant de bonnes relations avec les deux. C'est également à l'école que certains enfants lui rappellent que sa mère est allemande, ce qui le distingue des autres. Malgré ces divisions, Monsieur F. raconte ces souvenirs avec un certain détachement et une forme de nostalgie pour la naïveté de l'enfance. Ces éléments n'ont, selon lui, pas coloré négativement son enfance. Il décrit sa mère comme une « mère trop bonne » et son père comme parfois dur mais juste, avec lequel il entretenait une bonne relation.

Très tôt, Monsieur F. devient enfant de chœur dans un contexte où l'école et l'Église fonctionnent encore étroitement ensemble. Parallèlement, il rejoint le Patro (un mouvement de jeunesse catholique, qui regroupe des jeunes de 4 à 16 ans tous les week-ends pour faire des activités en commun par tranche d'âge), collectif dans lequel il se sent particulièrement bien et où il restera suffisamment longtemps pour en devenir dirigeant. Lorsque je l'interroge sur ses nombreux engagements dans des groupes, cela lui semble naturel : selon lui, à cette époque, il n'y avait pas beaucoup d'autres activités pour occuper les jeunes. Durant son

enfance, un événement le marque également : un de ses cousins est victime d'un accident dans un pré avec des vaches, qui lui laisse des séquelles physiques et mentales importantes.

À neuf ans, Monsieur F. et un ami décident d'intégrer la société de l'harmonie du village. Il y apprend d'abord le solfège, puis commence à jouer du bugle (un instrument de musique de la famille des cuivres). Il se souvient avec fierté qu'ils étaient les plus jeunes membres de l'harmonie et participaient déjà à diverses commémorations et événements officiels. Monsieur F. est d'ailleurs resté membre de cette harmonie pendant plus de septante ans. À l'âge de douze ans, une deuxième petite sœur naît. Il entretient de bonnes relations avec ses deux sœurs.

À quinze ans, il entre en internat pour suivre des études techniques où il apprend le métier de dessinateur. Cette nouvelle étape l'amène à mettre fin à son engagement dans les mouvements de jeunesse. Ses études durent trois ans. À leur issue, il trouve un emploi de dessinateur dans le secteur du bâtiment. C'est également à ce moment-là, à l'harmonie qu'il rencontre sa future épouse, elle aussi musicienne. Vers l'âge de vingt ans, alors qu'il s'attend à effectuer son service militaire, il apprend qu'il en est exempté en raison de son asthme. Cette décision le déçoit. Il pense que son père a pu intervenir afin qu'il ne soit pas appelé, celui-ci ayant lui-même gardé un très mauvais souvenir de son expérience militaire. Un an plus tard, le secteur du bâtiment connaît une importante crise et Monsieur F. perd son emploi. Il reste au chômage pendant un an jusqu'à ce que son beau-père l'aide à entrer à la douane. Parallèlement à cet emploi, il travaille quelques heures par semaine comme dessinateur auprès d'un architecte.

En août 1968, il se marie avec sa femme et se met en ménage avec elle. La relation conjugale est toutefois difficile : Monsieur F. décrit sa femme comme une personne « gâtée », qui ne travaille pas, dépense beaucoup d'argent et confie souvent les enfants à ses propres parents. Leur premier fils, M., naît en février 1971. Quatre ans plus tard naît leur fille, puis quatre ans après leur deuxième fils. Vers l'âge de quarante ans, son épouse se porte volontaire pour accueillir à la maison une petite fille ayant de graves problèmes de santé et dont les parents sont instables et peu présents. La famille devient ainsi, de manière informelle, famille d'accueil. Malgré plusieurs démarches auprès du juge de la jeunesse, ils ne reçoivent aucune aide financière et ne seront jamais reconnus officiellement comme responsables de l'enfant.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 1992, son fils M. part se promener en voiture avec sa petite amie. Les deux jeunes disparaissent. Des recherches sont lancées et durent huit jours, jusqu'à ce que leurs corps soient retrouvés. Ils ont été assassinés par deux détenus qui avaient une permission de sortie.

En juillet, Monsieur F. quitte l'harmonie. Son fils y jouait également et continuer la musique lui devient insupportable. Il se décrit alors comme : « un pianiste qui n'a plus de doigts. » Parallèlement, sa femme, est totalement anéantie par la mort de son fils. Elle reste enfermée chez elle et pleure sans parvenir à s'investir dans quoi que ce soit. Monsieur F. se rapproche alors de JP, le père de C., la petite amie de M., décédée avec lui. Tous deux entreprennent des actions de revendication concernant l'assassinat de leurs enfants, notamment autour de la question des congés pénitentiaires.

En décembre 1992, Monsieur F. réintègre l'harmonie pour participer au concert de Noël. Ce choix suscite des commentaires dans le village. Il rapporte notamment les propos d'une femme qui aurait dit : « Tu te rends compte ? Il va jouer le concert de Noël alors qu'il y a cinq mois que son fils vient d'être assassiné ! » Ce commentaire lui donne la sensation de ne plus faire partie de la société comme les autres. Il prend conscience, à ce moment-là qu'à part JP, personne ne sait réellement ce qu'il traverse et comment s'adresser à lui.

En 1993, une ASBL est créée par JP et Monsieur F.. C'est d'ailleurs la première chose dont Monsieur F. me parle lorsque nous évoquons la notion de groupe. L'association prend rapidement une place importante dans sa vie. Avec JP, ils participent à des émissions à la Radio-télévision belge de la Communauté française (RTBF), obtiennent des subsides et voient plusieurs bénévoles rejoindre l'organisation. En décembre 1995, le procès concernant l'assassinat de leurs enfants est annulé en raison d'une erreur du magistrat. Cette décision provoque une profonde indignation chez Monsieur F. et JP, qui, à ce moment-là, passent alors une grande partie de leur temps ensemble. Ils lancent une seconde pétition concernant l'instauration de peines incompressibles. Celle-ci recueille 2 700 000 signatures. En novembre 1996 se tient finalement le second procès pour l'assassinat. Un an plus tard naît la première petite-fille de Monsieur F.. En 1999, il divorce de son épouse.

Au début des années 2000, le CFEA prend contact avec JP, devenu plus visible médiatiquement en raison de son engagement politique. Monsieur F. et lui rejoignent alors ce collectif.

En 2001, Monsieur F. se rapproche d'une bénévole de l'ASBL. Ils se mettent en couple et achètent une maison ensemble. Un an plus tard, il coupe les ponts avec la jeune femme qu'ils avaient accueillie comme fille adoptive, estimant qu'elle lui demande trop d'aide financière et fait des choix de vie qu'il ne cautionne pas.

Quelques années plus tard, leur ASBL cesse d'être subventionnée au profit de Child Focus, ce qui constitue une grande déception pour Monsieur F. et JP. Monsieur F. prend sa pension à l'âge de 65 ans. Un an plus tard, JP décède brutalement chez lui, ce qui marque Monsieur F..

En 2012, une nouvelle petite-fille naît. La même année, Monsieur F. subit une opération du cœur et sa compagne décède. Il perd également sa maison en découvrant que celle-ci n'avait jamais été mise à son nom. Il doit alors déménager dans un appartement. En 2015, son petit-fils naît.

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2021, comme chaque année à cette date, Monsieur F. se réveille vers une heure du matin. Mais cette nuit-là, il découvre que son appartement est totalement inondé. Il perd la majorité de ses affaires, ainsi que de nombreux documents liés à l'ASBL et à l'assassinat de son fils. Cette perte le marque profondément. Depuis cet événement, il vit chez son fils avec ses petits-enfants.

La cohabitation se déroule globalement bien. Il s'occupe régulièrement des enfants, les garde et les accompagne à leurs activités. Il me confie toutefois être parfois témoin de conflits familiaux dans lesquels il ne peut s'empêcher d'intervenir, ce qui peut parfois accentuer les tensions. Aujourd'hui, Monsieur F ne joue plus dans l'harmonie mais en est devenu le trésorier. Il apprécie également le CFEA, où il dit pouvoir s'exprimer librement face à des personnes qui comprennent son expérience. Il a également été interviewé dans un reportage consacré à l'affaire de l'assassinat de son fils et de la fille de JP, et se dit satisfait de la manière dont son histoire y est racontée.

5.3. *Récit chronologique : Madame A.*

Madame A. est née en 1947. Son père est fermier et elle le décrit comme un « ancien belge ». Sa mère était pianiste, mais elle abandonne cette activité lorsqu'elle rencontre son futur mari. La mère de Madame A. avait elle-même perdu sa propre mère très jeune. Son père s'était ensuite remarié avec une femme néerlandophone qui n'appréciait guère sa belle-fille. Le père de Madame A., quant à lui, était fils unique et entretenait des liens étroits avec ses propres parents. Madame A. explique d'ailleurs avoir été particulièrement gâtée par ses grands-parents paternels. Cependant, lorsqu'elle évoque sa famille, la première chose qu'elle souligne est : « mes parents avaient une emprise sur moi très forte. Et alors, surtout mon père. »

À l'âge de six ans, Madame A. est envoyée en pension. Selon ses parents, ses résultats scolaires ne sont pas assez bons. Ça a été très dur pour elle mais elle m'explique qu'elle avait, déjà à cet âge-là, une grande fierté et ne voulait pas montrer que c'était difficile. Elle ajoute que sa mère est déjà assez effondrée comme ça. La pension l'empêche de participer aux mouvements de jeunesse. Durant les vacances, elle devait rentrer chez ses parents et ne pouvait donc pas participer aux camps. Lorsque Madame A. a neuf ans, son petit frère naît. Ce petit frère était la fierté de son père car enfin, quelqu'un allait transmettre le nom de famille. Madame A. me raconte que ce petit frère était gâté, pendant qu'elle était sous emprise, au service de son père.

Elle poursuit sa scolarité en internat pendant toute la durée de ses études secondaires : « J'ai eu une vie d'internat, à la limite. » Elle explique toutefois qu'avec le temps elle finit par s'y habituer et considère progressivement l'internat comme une maison. Elle connaît les lieux parfaitement et s'y fait des amis. Durant ses études secondaires, qui se déroulent dans un institut religieux, on lui explique néanmoins qu'elle n'est pas faite pour entreprendre des études supérieures. Malgré cela, Madame A. est fascinée par les études d'infirmière que suit une cousine de cœur. Son oncle de cœur, voyant l'intérêt qu'elle manifeste pour cette formation, lui trouve une école d'infirmières gratuite où les étudiantes sont logées et nourries. Ses parents ne peuvent alors pas s'opposer à ce projet qui ne leur coûtera rien. À l'âge de 18 ans, Madame A. commence ainsi ses études d'infirmière.

Deux ans plus tard, sa mère déclare un cancer du sein. Madame A. s'effondre. Lorsqu'elle évoque cette période de sa vie, l'émotion est encore très présente et les larmes lui montent aux yeux. À 21 ans, elle commence à travailler comme infirmière. À ce moment-là, la maladie de sa mère s'aggrave : des métastases apparaissent, celle-ci sombre dans une profonde dépression et tente de se suicider. Madame A. organise alors son travail autour du soin de sa mère : l'après-midi au travail, le soir et le matin aux côtés de sa mère. Madame A. consacre alors l'essentiel de son temps au soin, à la fois dans son travail et au sein de sa famille.

En février 1970, elle rencontre Monsieur J., son futur mari, lors d'un bal. Quelques mois plus tard, ils se marient dans une ambiance particulièrement sombre, la mère de Madame A. étant déjà très affaiblie par la maladie. Le couple décide de vivre ensemble et d'accueillir également la mère de Madame A. à leur domicile afin de s'occuper d'elle. Quelques mois plus tard, celle-ci décède. Madame A. évoque ce moment comme extrêmement douloureux, l'émotion est intense pendant l'entretien.

Madame A. est décrite comme une femme extrêmement généreuse, toujours animée par le désir de rendre service aux autres. Elle est tellement portée au secours de l'autre que Monsieur J lui reproche souvent de s'oublier elle-même voir de l'oublier lui.

Le 26 janvier 1971 naît leur fils unique, M. À partir de ce moment, la vie du couple devient très rythmée par le travail, dans l'objectif de gagner suffisamment d'argent pour construire leur vie de famille ailleurs que dans un appartement. Madame A. travaille un week-end sur deux. Lorsqu'elle est en congé, elle passe son temps libre à nettoyer la maison de son père, qui lui, ne se montre pas très attentif à l'entretien. Elle devient ensuite directrice dans une maison de repos pour personnes âgées.

Le couple déménage par la suite afin de se rapprocher du lieu de travail de Monsieur J.. Sans que cela soit l'objectif, ils se rapprochent aussi malencontreusement de la maison du père de Madame A. Comme celui-ci habite à environ cinq kilomètres de chez eux, il arrive fréquemment que lui et le frère de Madame A. s'invitent spontanément chez le couple. Ces derniers finissent très souvent par ne pas venir, sans prévenir. Cette situation provoque régulièrement des conflits dans le couple au point qu'un jour, son mari, affamé et agacé, lui

renverse un plat de spaghetti sur la tête. Lorsqu'ils me parlent de cet événement, ils tiennent à me signifier que toutes les fois où ils se sont disputés, c'était toujours à cause des autres.

À une certaine période, le couple ouvre également une friterie de nuit, le week-end, chez le père de Madame A., dont la maison se situe à proximité d'une discothèque. La friterie fait faillite après quatre ans et le couple arrête cette activité supplémentaire. Cela crée une grande déception chez eux. Le couple déménage ensuite une nouvelle fois pour le travail de Monsieur J. Madame A. continue à travailler comme infirmière tout en aidant également dans le magasin de son mari. Leur vie est alors entièrement organisée autour du travail.

En 1989, leur fils M. traverse ce que Madame A. décrit comme une crise d'adolescence. Un jour, il fugue de la maison. Étant majeur, sa disparition n'inquiète officiellement que ses parents. Après plusieurs jours de recherche, il est finalement retrouvé chez un ami. M. expliquera plus tard à ses parents qu'il se sentait oppressé par eux et qu'il ressentait un besoin d'indépendance. Madame A. interprète cet épisode comme une forme de mise à l'épreuve, se souvenant qu'ils avaient auparavant vu une émission télé dans laquelle des parents recherchaient leur enfant disparu, et qu'elle avait alors dit : « pauvres parents, ça doit être horrible ».

En 1997, M. est en couple avec une femme qui met au monde une petite fille. Il est persuadé d'en être le père, mais sa compagne refuse qu'il reconnaisse l'enfant. Parallèlement, Monsieur J. est victime d'une intoxication médicamenteuse à un antibiotique et doit être hospitalisé pendant une longue période. Il perd alors son travail et la famille déménage à nouveau.

La même année, le père de Madame A. est hospitalisé après s'être fracturé le col du fémur. Lors d'un appel téléphonique, une violente dispute éclate entre lui et M. au sujet de la petite fille qu'il n'a pas pu reconnaître comme la sienne. Cette dispute provoque de fortes tensions familiales. Monsieur J. confronte alors le père de Madame A. et décide, au nom de toute la famille, de rompre les liens avec lui. Madame A. explique avoir été profondément affectée par cette décision, mais reconnaît également que l'emprise de son père sur elle était telle que cette rupture constituait probablement la meilleure solution. Cette coupure entraîne également une rupture avec son frère qui prend le parti de son père.

En 2000, M. devient père d'un petit garçon, cette fois avec une autre compagne. La relation semble plus stable selon Madame A.. Cette même année, Madame A. apprend par une infirmière que son père est décédé. Celui-ci l'a totalement déshéritée.

Le 8 mars 2005, à deux heures du matin, Madame A. reçoit un appel de sa belle-fille, la compagne de M. Elle lui dit que ce dernier vient d'être assassiné par son meilleur ami. Le couple parcourt immédiatement une heure et demie de route pour se rendre sur les lieux. Ils restent ensuite plusieurs mois chez leur belle-fille afin de gérer les démarches administratives et les conséquences de cet assassinat. Quelques mois plus tard, une reconstitution des faits est organisée. En 2007, le juge décide de clôturer le dossier.

Cette même année, le couple rejoint le Collectif de Famille d'Enfants Assassins (CFEA) après en avoir entendu parler à la télévision. Madame A. s'investit fortement dans ce collectif : elle aide les autres membres, rédige des lettres, classe des archives et participe activement à l'organisation. Lorsque la secrétaire du CFEA décède, elle reprend elle-même cette fonction.

En 2010, le dossier concernant l'assassinat de leur fils est réouvert. Le couple décide toutefois de changer d'avocat, celui-ci étant également celui de leur belle-fille. Ils rompent tout contact avec elle car, lors d'un des procès Habran (une série de procédures judiciaires belges majeures concernant Marcel Habran, considéré comme une figure du grand banditisme, et ses co-accusés pour des braquages de fourgons blindés.), elle décida de défendre un ami en affirmant que M. serait l'auteur d'un meurtre, considérant qu'on ne pouvait le poursuivre puisqu'il était décédé. C'est aussi en 2010 que la potentielle fille de M. prend contact avec le couple, pour les rencontrer. En 2014, un premier procès est annulé pour vice de forme. Cinq procès auront lieu en tout.

En 2019, Madame A. déclare un cancer du sein. Les traitements provoquent de graves complications cardiaques liées à des réactions allergiques. Sa thyroïde doit également être retirée, ce qui l'oblige à suivre un traitement à vie. Madame A. se raconte affaiblie durant quelques mois mais très vite remise sur pied, prête à continuer sa vie.

En 2024, le fils de M. accueille lui-même un enfant. Madame A. et son mari deviennent alors arrière-grands-parents. Elle explique que cette situation lui procure un

sentiment étrange mais qu'elle est heureuse de voir sa famille s'agrandir. Elle m'expliquera d'ailleurs qu'elle a réussi à faire face au décès de son fils notamment pour son petit-fils.

Aujourd'hui, Madame A. se décrit avec une énergie remarquable. Elle continue à se rendre disponible pour aider les autres, à rendre service, à conduire des personnes ou à s'occuper de diverses tâches pour son entourage. Elle reconnaît elle-même cet entier dévouement à l'autre mais m'explique qu'elle se met facilement à la place d'autrui. Monsieur J., plus critique à cet égard lui exprime régulièrement qu'elle doit être attentive à ce qu'on ne profite pas d'elle ce qui, visiblement, est déjà arrivé dans le passé. Actuellement, Madame A. continue de se battre pour que son petit-fils puisse bénéficier de certaines aides en lien avec le décès de son père. Elle a même écrit à la reine de Belgique, qui lui a répondu et a permis de faire avancer certaines démarches. Monsieur J. souhaitait particulièrement me raconter cette anecdote afin de souligner à quel point Madame A. est une personne persévérante.

5.4. Récit chronologique : Monsieur J.

Monsieur J. naît en 1949. Il est le plus jeune d'une fratrie de quatre enfants, il a deux frères et une sœur. Son père travaille pour les Transports En Commun (la TEC est l'opérateur de transport public par autobus, tramway et métro en Wallonie, Belgique) et sa mère elle, est femme au foyer. Six mois après sa venue au monde, son grand frère, âgé de huit ans décède, écrasé par une voiture. « Et alors à ce moment-là j'ai été devenu le... (Silence.) Le bâton de vieillesse de ma mère quoi. » Selon lui il était, en plus de cela, un enfant non-désiré. Il me décrit son enfance et son adolescence comme particulièrement difficiles. Il évoque un père violent qui le frappait régulièrement et des punitions injustes infligées par sa mère. À l'âge de trois ans déjà, il développe une fascination pour la marine. Il raconte un épisode qui l'a profondément marqué : ses parents lui avaient préparé un sac, lui faisant croire qu'il allait partir pour la marine. Fier et convaincu de devenir enfin marin, il sort de la maison avec son sac. Mais en entendant les rires de sa famille et des voisins, il comprend qu'il s'agit d'une plaisanterie. La déception est immense et il se met à pleurer. Un autre souvenir marquant concerne un rituel imposé par sa mère : chaque dimanche, il devait aller embrasser la tombe de son frère décédé. Ce rituel l'a empêché de participer aux mouvements de jeunesse et a contribué, selon lui, au développement d'une véritable phobie des cimetières. Aujourd'hui encore, il explique ne plus pouvoir mettre les pieds dans un cimetière.

En semaine, il trouve néanmoins un certain réconfort auprès d'une bande d'amis avec laquelle il passait du temps à l'extérieur. Il raconte notamment les affrontements entre sa bande et une autre qui se disputaient la « propriété » d'un bosquet. Ces moments lui procuraient un grand soulagement car ils lui permettaient d'être loin de chez lui. Il explique d'ailleurs que ce besoin d'échapper à la maison était largement partagé par toute la fratrie. Évoquant sa sœur, il dira par exemple : « Pour échapper à la dictature du père, elle s'est mariée vite. » À partir de neuf ans, Monsieur J. raconte qu'il quittait régulièrement la maison. Tout le village partait alors à sa recherche jusqu'à ce qu'on le retrouve seul, au bord d'un étang dans le village voisin. Il s'y rendait souvent pour observer les poissons et les pêcheurs.

En 1967, à l'âge de dix-huit ans, il est envoyé à Ostende pour effectuer un an de service militaire dans la marine. Il décrit cette période comme la plus belle de sa vie. Il s'y sent libre, à sa place, et découvre la vie de marin telle qu'il l'avait imaginée. Il évoque également avec amusement les nombreuses jeunes femmes wallonnes qui venaient rendre

visite aux marins et explique avoir pleinement profité de cette période. Un an plus tard, n'étant pas encore officiellement majeur, il demande à son père de signer afin qu'il puisse prolonger son engagement dans la marine, car il a été accepté pour continuer. Son père refuse. Celui-ci est le seul à pouvoir signer l'autorisation et lui explique qu'il ne croit pas en lui. Cette décision fût d'une violence inouïe pour Monsieur J. qui décida alors de quitter la maison familiale et de partir vivre chez sa sœur à Bruxelles, où il commence à travailler dans une compagnie d'assurances.

En février 1970, il rencontre Madame A. lors d'un bal. Les choses se passent immédiatement très bien entre eux. Il explique avoir été immédiatement attiré par sa joie de vivre. Peu de temps après, Madame A. découvre qu'elle est enceinte. Elle n'ose cependant pas annoncer la nouvelle à son père, qui peut se montrer très dur avec elle. C'est finalement Monsieur J. qui annonce la grossesse à son futur beau-père, sous la forme d'une plaisanterie. Celui-ci ne le prend pas du tout à la légère et se met en colère, reprochant au couple de ne pas être marié. En septembre de la même année, ils se marient. L'ambiance du mariage est néanmoins très sombre car la mère de Madame A. est gravement malade et celle-ci est profondément préoccupée. Le couple s'installe ensemble et Monsieur J. se voit également accueillir chez lui sa belle-mère souffrante de qui il s'occupera jusqu'à son dernier souffle.

Le 26 janvier 1971 naît leur fils unique, M. Monsieur J. commence alors à travailler sur des chantiers, ce qui amène la famille à déménager pour faciliter ses déplacements professionnels. Mais peu après leur installation, il est muté sur un chantier encore plus éloigné, ce qui rend son rythme de travail particulièrement éprouvant. Par ailleurs, Monsieur J. supporte difficilement l'emprise que le père de sa femme exerce sur elle. Celui-ci et son fils s'invitent régulièrement chez le couple, les laissant parfois attendre pour le repas sans finalement venir. Un jour, particulièrement agacé et affamé, Monsieur J. renverse une assiette de spaghetti sur la tête de sa femme. Il explique que ce type de dispute était rare et toujours lié à l'intervention d'autres personnes dans leur vie.

Lorsque les chantiers américains pour lesquels il travaillait prennent fin, il est licencié. Au même moment, son beau-père se casse la jambe. Monsieur J. reprend alors la ferme qu'il tenait pendant environ un an. Il apprécie le travail agricole mais n'apprécie guère ne pas être payé. En 1984, il devient gérant d'un supermarché. Son fils M. rejoint les scouts marins, ce qui le rend très fier. Afin d'augmenter leurs revenus, le couple ouvre également

une friterie de nuit les week-ends, chez le père de Madame A., à proximité d'une discothèque. L'activité fonctionne bien mais, après quatre ans, ils font faillite et doivent arrêter. Monsieur J. vit cette situation comme une profonde injustice. Avec le recul, il dit parfois avoir l'impression qu'« une poupée vaudou » aurait été utilisée contre lui tant les échecs semblent se succéder.

La famille déménage une nouvelle fois, et cette fois, Monsieur J., à l'aide d'un associé, lance son propre magasin, celui-ci lui appartient, il en est très fier. Parallèlement à cela, il commence la plongée sous-marine. Il fait beaucoup de déplacements et s'investit dans cette activité. Il partage également cette nouvelle passion avec son fils. En 1989, son père meurt, mais c'est aussi à ce moment-là que son fils réalise ce que le couple appelle « sa crise d'adolescence ». Celui-ci fugue quelques jours et est retrouvé chez un ami. Étant donné son âge, cela n'inquiète personne, apart le couple. M. expliquera par la suite qu'il trouvait ses parents oppressants et que ceci était un moyen de leur signifier qu'il avait besoin de son autonomie.

Peu de temps après, l'associé du magasin commence à s'accorder des salaires très élevés et finit par ruiner l'entreprise. Monsieur J. est contraint de revendre ses parts et perd une grande partie de son argent. Cet échec professionnel reste encore aujourd'hui une blessure importante pour lui. Il retrouve ensuite un emploi de gérant dans un autre supermarché. En 1997, son fils et sa compagne ont une petite fille. Cependant, celle-ci refuse que M. reconnaisse l'enfant. Monsieur J. est convaincu que c'est parce qu'il n'en est pas le père et conseille à son fils de faire un test ADN, mais la compagne refuse. La même année, une dispute éclate entre M. et le père de Madame A. au sujet de cette enfant. Monsieur J. confronte alors son beau-père et décide, au nom de la famille, de rompre les liens avec lui. Cette décision est difficile pour Madame A., mais il estime qu'il est temps de mettre fin à cette situation. Cette rupture entraîne également l'éloignement du frère de Madame A., qui se range du côté de leur père. Devant moi, Monsieur J. rassure sa femme en évoquant cet épisode : « On s'en fout si tu ne les vois plus, tu me vois moi. », « Oui, mais tu m'as moi. ».

Toujours en 1997, Monsieur J. est hospitalisé pour ce qu'on pense d'abord être un burn-out. Les examens révèlent finalement une intoxication médicamenteuse associée à une crise de goutte. Il reste longtemps en congé maladie et finit par perdre son emploi. En 2000

naît son petit-fils, issu d'une relation que Monsieur J. juge plus stable entre M. et sa nouvelle compagne.

Le 8 mars 2005, à deux heures du matin, le couple reçoit un appel téléphonique de leur belle-fille : leur fils vient d'être assassiné par son meilleur ami. Ils parcourent immédiatement une heure et demie de route pour se rendre sur place et restent ensuite plusieurs mois auprès d'elle afin de gérer les démarches administratives et les conséquences de l'assassinat. Quelques mois plus tard, une reconstitution des faits est organisée. En 2007, le juge décide de clôturer le dossier.

Cette même année, le couple rejoint le CFEA après en avoir entendu parler à la télévision. Monsieur J. y participe surtout pour accompagner sa femme, qui s'investit énormément dans le collectif.

En 2010, le dossier concernant l'assassinat de leur fils est réouvert. Le couple décide toutefois de changer d'avocat, celui-ci étant également celui de leur belle-fille. Ils rompent tout contact avec elle car, lors d'un des procès Habran, elle décida de défendre quelqu'un en affirmant que M. serait l'auteur d'un meurtre, considérant qu'on ne pouvait le poursuivre puisqu'il était décédé. La même année, la fille potentielle de M. prend contact avec eux pour les rencontrer. En 2014, un premier procès est annulé pour vice de forme. Au total, cinq procès auront lieu.

En 2019, la femme de Monsieur J. déclare un cancer du sein, la même maladie dont sa propre mère est décédée. En 2024, le fils de M. devient à son tour père. Monsieur J. et sa femme deviennent alors arrière-grands-parents. Ils expliquent ressentir un sentiment étrange mais se disent heureux de voir la famille s'agrandir.

Aujourd'hui, Monsieur J. apprécie de se rendre au collectif car il y rencontre des personnes avec lesquelles le contact est agréable. Certaines discussions lui sont toutefois plus difficiles, notamment autour du projet « Amargi » qui prévoit des rencontres entre parents de victimes et auteurs d'infractions, ce qu'il comprend difficilement, voir ce qui l'agace. Vis-à-vis de sa femme, Monsieur J. s'inquiète régulièrement de la voir essayer d'aider tout le monde. Il se montre critique à cet égard et lui exprime régulièrement qu'elle doit être attentive à ce qu'on ne profite pas d'elle ce qui, visiblement, est déjà arrivé dans le

passé. Actuellement, Madame A. continue de se battre pour que son petit-fils puisse bénéficier de certaines aides en lien avec le décès de son père. Elle a même écrit à la reine de Belgique, qui lui a répondu et a permis de faire avancer certaines démarches. Monsieur J. souhaitait particulièrement me raconter cette anecdote afin de souligner à quel point Madame A. est une personne persévérante et toujours en train de déplacer des montagnes pour aider son prochain. Cependant, celui-ci craint parfois qu'elle s'oublie elle-même et qu'elle l'oublie également.

Annexe n°6 : L'arbre thématique

Thèmes	Sous-thèmes
Des trajectoires déjà marquées par des fragilités du lien	- Le déséquilibre relationnel comme inscription du lien - Des expériences précoces de manque - Les tentatives précoces de réparation
L'assassinat comme rupture violente de la continuité	- La rupture biographique - L'effondrement psychique - La désaffiliation sociale - L'expérience d'abandon institutionnel
Les réponses à la rupture : entre désorganisation et mobilisation	- Les modalités défensives - Le sens donné à l'impuissance et à l'injustice - La place de la désorganisation
Le collectif comme espace central de reconfiguration	- L'entrée dans le collectif - Les fonctions psychiques de ce collectif - La transformation des positions subjectives - Le collectif comme extension subjective
Dans une perspective de continuité	- La continuité identitaire - Un maintien du lien avec leur enfant - Une coexistence entre continuité et rupture

NOSJEAN Esther

Juin 2026

**Continuer d'être après l'assassinat de son enfant :
Trajectoires biographiques et expérience du collectif par le récit de
vie**

Promoteurs : JANSSEN Christophe & RENARD Bertrand

Lorsqu'un parent perd son enfant, quelque chose de sa trajectoire se rompt. Cet impact s'inscrit dans une épaisseur temporelle et spatiale particulièrement dense. Dans ce vécu singulier, certains parents se tournent vers un collectif réunissant des personnes ayant traversé une expérience semblable. L'objectif de ce mémoire est de comprendre comment et pourquoi l'appartenance à un collectif apparaît dans la trajectoire biographique de parents ayant perdu un enfant par assassinat. À quoi le collectif répond-il ? À travers les récits de vie, nous avons tenté d'approcher au plus près ce qui se joue au-dedans comme au-dehors de cet instant traumatique lorsqu'il est soutenu par un collectif de parents endeuillés. Notre analyse révèle que le collectif n'est pas une ressource mobilisée par hasard : il apparaît comme un appui ayant déjà occupé une fonction soutenance à d'autres moments de l'existence. De plus, le collectif semble matérialiser la bifurcation dans la trajectoire de ces parents tout en maintenant la possibilité de l'existence psychique d'une trajectoire « transitionnelle », celle où leur enfant est encore vivant. Le collectif pourrait incarner une dimension de sollicitude. Ce travail invite enfin à réfléchir à la manière dont nous : société, professionnels et institutions pouvons soutenir ces parents victimes.